

#### 4.2.4. Espaces reconnus et espaces protégés

La présence de sites et de monuments à valeur patrimoniale peut limiter la capacité d'accueil des projets éoliens sur un territoire. Les éléments bénéficiant de protections réglementaires, ou dont le caractère emblématique est reconnu, sont dits de premier ordre. Viennent ensuite les éléments dits remarquables, ensembles paysagers ou monuments, malgré une absence de reconnaissance réglementaire (site classé, monument historique...) ils sont susceptibles de présenter des qualités particulières reconnues par le public (esthétique, patrimoine et culture).

Il est nécessaire d'appréhender les covisibilités et les interactions visuelles que les éoliennes pourraient générer avec les sites inscrits et classés, les monuments historiques et toutes autres mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine ou du paysage.

La zone d'implantation potentielle retenue est libre de toutes contraintes réglementaires, y compris les périmètres à statuts particuliers en relation avec la protection des sites et paysages, conformément à la circulaire du 10 septembre 2003.

Un site inscrit (SI), un site classé (SC) et trois sites patrimoniaux remarquables (SPR) sont à noter à l'échelle lointaine. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le site le plus proche est le Site Classé du Chêne de la Mainborgère (St-Hilaire-lès-Vouhis) sis à plus de 11,7km au Nord-est de la ZIP.

Aucun de ce type de périmètre n'est à signaler aux échelles rapprochée et immédiate.

Type de site	Nom & identifiant	Commune concernée	Date de création	Surface en ha
SC	Le Chêne de la Mainborgère - 8508	Saint-Hilaire-Le-Vouhis	22/08/1934	0,01
SI	Le Château des Essarts et son parcs - 8518	Les Essarts-en-Bocage	18/05/1967	26,9
SPR	Le Bernard [ZPPAUP]	Le Bernard	12/07/1991	5719222
SPR	Luçon [ZPPAUP]	Luçon	26/12/2000	1160674
SPR	La Roche-sur-Yon [AVAP]	La Roche-sur-Yon	27/06/2017	1768927

SC : Site Classé, SI : Site Inscrit, SPR : Site Patrimonial Remarquable

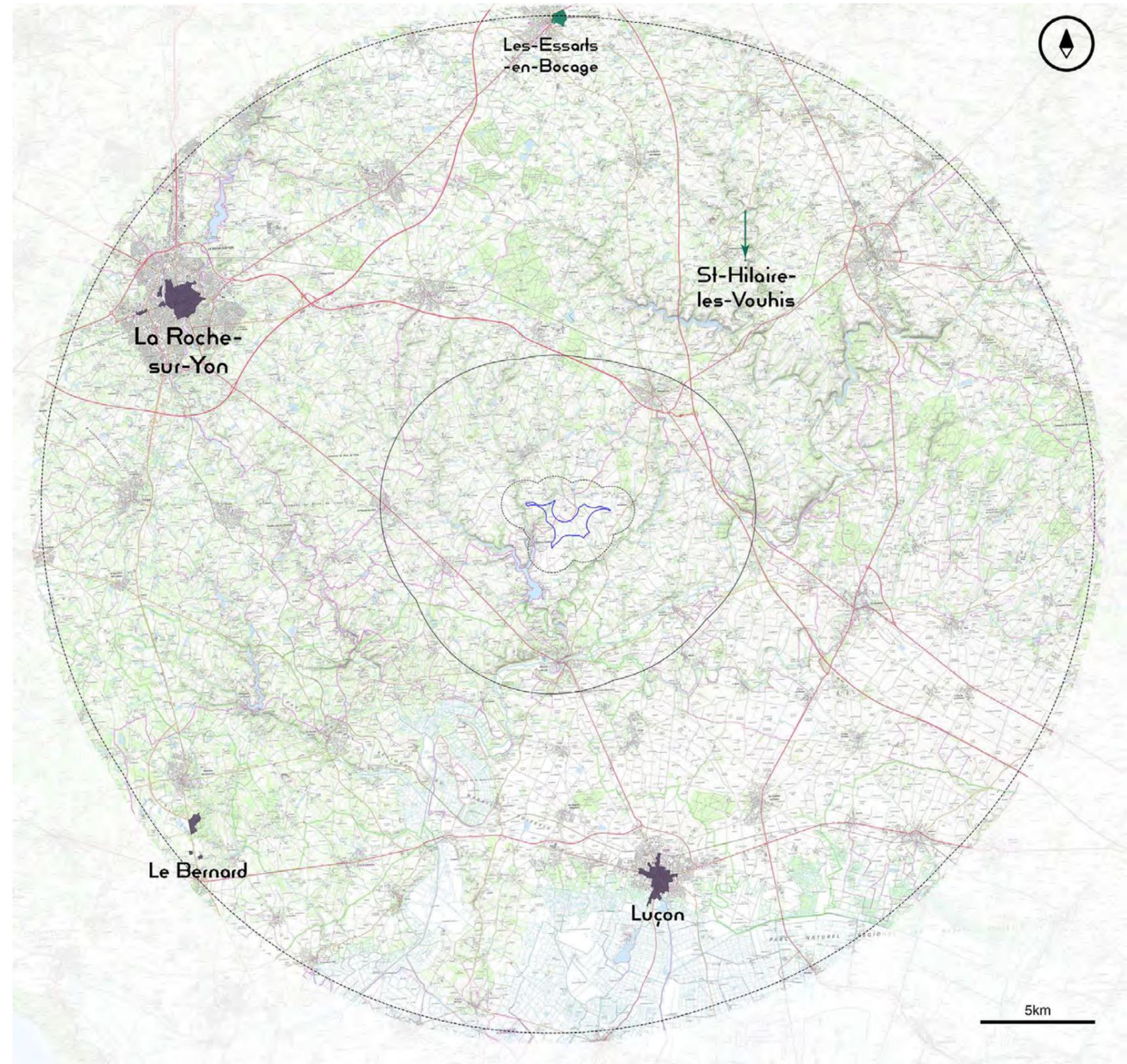


Figure 45 : Sites classés, sites inscrits et sites patrimoniaux remarquables au sein de l'AEL

➤ **Éléments protégés du périmètre éloigné**

○ Sites classés et inscrits

Le classement d'un site, selon les clauses stipulées dans le code de l'environnement, comme dans ce cas, est le symbole du plus haut niveau de la qualité d'un lieu. Outre cette protection qu'il confère à ce lieu, que ce soit pour ses qualités pittoresques, historiques scientifiques ou légendaires, il apporte également un label national à un paysage dont la conservation devient d'intérêt général.

Les deux sites observés au sein de l'aire d'étude lointaine sont le Site Classé du Chêne de la Mainborgère au Nord-est et le Site Inscrit du Château des Essarts et son parc au Nord, respectivement à plus de 11,7 et 19,9 km de la ZIP.

Le site du **Chêne de la Mainborgère** couvre une superficie de 0,01 ha. Ce site correspond à l'arbre creux plusieurs fois centenaire marquant l'entrée du lieu-dit « La Mainborgère » à proximité du village de St-Hilaire-lès-Vouhis. A l'instar d'autres arbres remarquables de ce type, ce monument naturel est un témoin de l'histoire de la Vendée et des guerres qui s'y sont déroulées. Ce lieu de mémoire se situe sur le parcours d'un sentier de petite randonnée, ce qui lui vaut une fréquentation ponctuelle. Situé au sein de l'aire d'étude lointaine, au cœur d'un environnement bocager, ce site ne présente qu'une faible sensibilité vis-à-vis du projet.

Le site du **Château des Essarts et son parc** couvre une superficie d'un peu plus de 26 ha. Ce site présente un intérêt paysager, historique et architectural. Il est depuis peu devenu parc de loisirs. Plusieurs animations y sont en effet proposées afin de faire découvrir l'histoire du site et de la région de manière ludique. Ceint d'une végétation arborée et dense, seul le vieux château se voit depuis les abords du site, à l'orée du village. Situé au sein de l'aire d'étude lointaine, à presque 20km, ce site ne présente pas de sensibilité vis-à-vis du projet.



Figure 46 : Vue aérienne du site classé et photo du Chêne de la Mainborgère (source : <http://chemins-secrets.eklablog.com/>)



Figure 47 : Vue aérienne du site et photos du vieux château depuis le cimetière (en haut à droite) et du site dans son ensemble depuis la D39 au Sud (panoramique en bas)

o SPR

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) regroupent depuis la Loi n°2016-925 du 7 Juillet 2016, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et les Secteurs sauvegardés. Ils ont ainsi vocation à protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager français. Trois SPR sont recensés sur l'aire d'étude, tous s'inscrivent au sein de l'AEL. Il s'agit de :

- La **ZPPAUP de Luçon** : Sis à plus de 13km au Sud de la ZIP, ce zonage correspond au centre historique de la ville et ses principales pénétrantes.
- La **ZPPAUP du Bernard** : Sis à plus de 18km au Sud-ouest de la ZIP, ce zonage très fragmenté correspond ici au Château de Bois Lambert et à deux lieux-dits proches.
- L'**AVAP de la Roche-sur-Yon** : sise à plus de 16km au Nord-ouest de la ZIP, cette aire correspond au centre historique de la ville.

Bénéficiant d'une enveloppe urbaine importante et d'une certaine distance par rapport à la ZIP, les SPR de Luçon et la Roche-sur-Yon ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis du projet. Seul le SPR du Bernard, du fait de son caractère morcelé, apparaît plus susceptible d'échanger avec ses environs. Toutefois, s'inscrivant dans un environnement bocager et situé à plus de 18km de la ZIP, la potentialité d'échange visuel avec le projet est très faible.



Figure 48 : Vues de la ZPPAUP de Luçon



Figure 49 : Vues de l'AVAP de la Roche-sur-Yon



Figure 50 : Vues de la ZPPAUP du Bernard

o Monuments historiques

**84 monuments historiques** ont été recensés au total sur l'ensemble des aires d'études. Seuls 6 d'entre eux s'observent à l'échelle rapprochée. Les monuments les plus proches se trouvent à 4,8km de la ZIP (il s'agit de l'église de Mareuil-sur-le-Lay, de l'église de Moutiers-sur-le-Lay et du Logis de la Barre de Thorigny, tous trois étudiés lors de l'analyse de l'AER).

La majeure partie de ces éléments patrimoniaux s'observent au niveau de la Plaine du Bas-Poitou et des villes de La Roche-sur-Yon et Luçon.

Aucun élément sensible de ce type n'est recensé au sein de l'aire immédiate ou de la ZIP.

Hormis quelques éléments particuliers (Dolmens et menhirs) rencontrés au sein de parcelles cultivées, les monuments historiques s'associent généralement à la végétation qui anime le grand paysage. Au regard de leur situation, de la distance qui les séparent du projet, du contexte urbain ou végétal qui les accompagnent quasi-systématiquement, peu de liens visuels avec la zone d'implantation potentielle sont à attendre, le risque est donc très faible à cette échelle de les voir exposés aux nouvelles implantations.

*NB : La liste des monuments recensés dans l'ensemble des aires d'études est présentée sous forme de tableau (Tableau 1) sur les pages suivantes. Les monuments ont été numérotés (par ordre alphabétique des communes qui les accueillent) afin de lier ledit tableau et la carte ci-contre. Les éléments sont quant à eux traités en fonction de l'échelle considérée.*

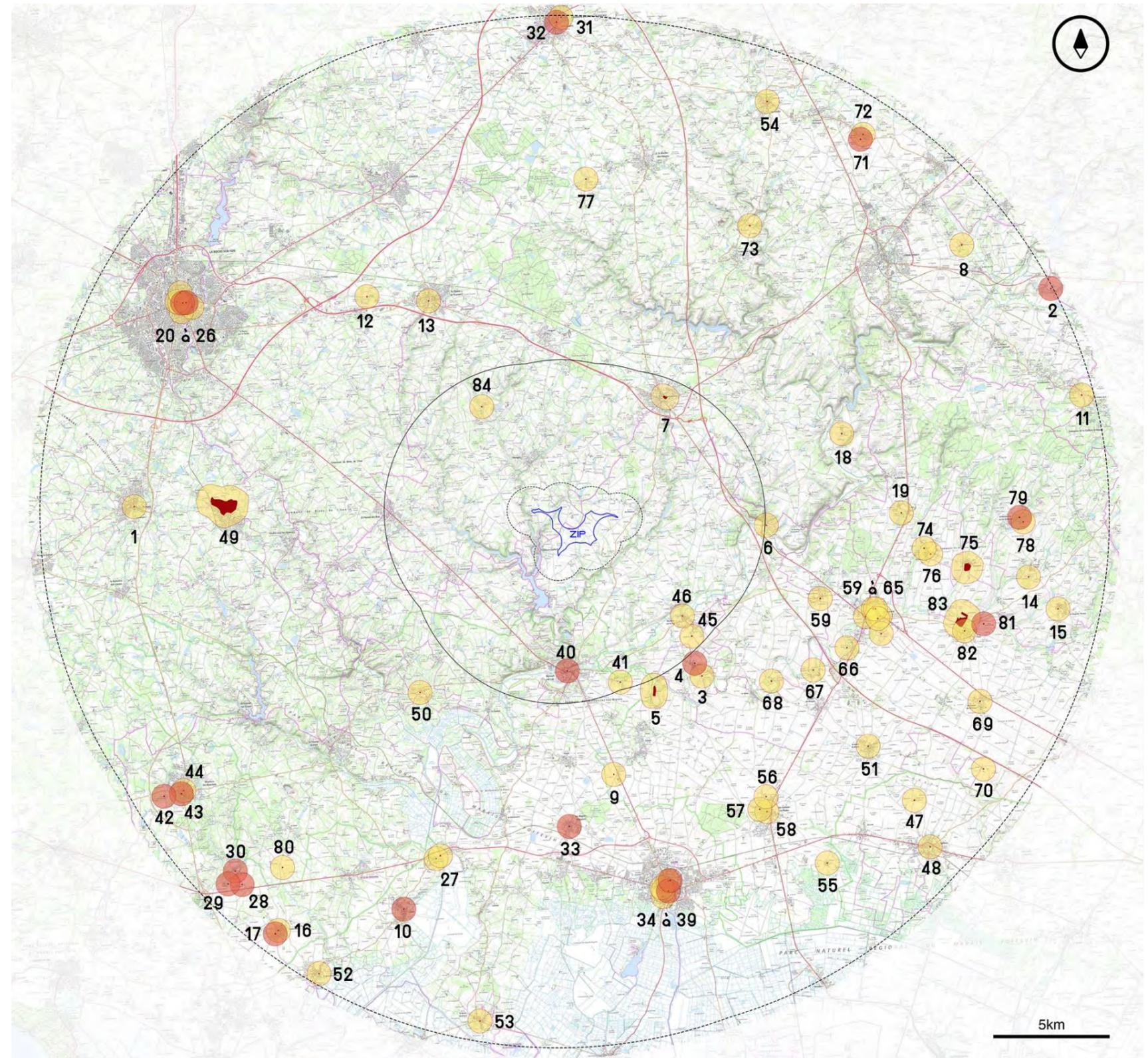
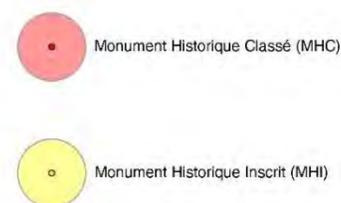


Figure 51 : Monuments historiques recensés au sein des aires d'étude (AEL et AER)

Tableau 1 : Liste des monuments historiques recensés dans les aires d'étude et mise en contexte

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Typologie de la séquence rattachée	Aire d'étude correspondante	Distance min à la ZIP
Aubigny	1	Eglise (à l'exception de la nef moderne)	Eglise (à l'exception de la nef moderne) : inscription par arrêté du 28 septembre 1926	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	16,3km
Bazoges-en-Pareds	2	Dolmen dit des Landes ou Allée couverte de la Pierre Levée	Dolmen dit des Landes ou Allée couverte de la Pierre Levée : classement par arrêté du 10 mai 1927	Classement MH	Milieu rural semi-ouvert Cœur de parcelle cultivée	AEL	20,1km
Bessay	3	Logis du Coteau	Fuie ; façades et toitures des bâtiments composant le logis (cad. ZC 116) : inscription par arrêté du 22 octobre 1996	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	7km
Bessay	4	Château	Tour (ruines) (cad. ZB 455, 510) : classement par arrêté du 2 avril 1932, modifié par arrêté du 11 avril 1947 ; Façades et toitures du château ; cage d'escalier du 18e siècle (cad. ZB 455, 510) : inscription par arrêté du 27 juillet 1988 ; Pigeonnier : classement par arrêté du 6 décembre 1990	Inscription MH Classement MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	6,4km
Bessay	5	Camp retranché du Châtelard	Camp retranché du Châtelard (cad. ZD 130 à 132) : inscription par arrêté du 19 octobre 1983	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère	AEL	6,2km
Bournezeau	6	Abbaye de Trizay	Vestiges de l'ancienne abbaye, à savoir ; ancienne église abbatiale ; restes de l'aile Est du bâtiment des moines ; bâtiment du 18e siècle au Sud ; sol de l'ancien cloître (cad. H 1611, 1326) : inscription par arrêté du 10 avril 1989	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée	AEL	6,1km
Bournezeau	7	Ancien château de Bournezeau	Les parties suivantes de l'ancien château de Bournezeau, telles que délimitées par un trait rouge et un plein/aplat sur le plan annexé à l'arrêté et figurant au cadastre de la section AC sur les parcelles ci-dessous énumérées : les communs (écuries et grange) : sur la parcelle AC n°174, - le sol correspondant à l'emprise du « grand jardin » sur la parcelle AC n°685, - le sol correspondant à l'emprise du « bas jardin » avec ses fossés : sur les parcelles AC n° 178 à 181 : inscription par arrêté du 3 juillet 2020	Inscription MH	Milieu urbain Ceinture boisée/bâtie	AER	5,2km
Chantonay	8	Manoir de Ponsay	Façades et toitures du manoir, de ses dépendances et de la ferme ; fuye ; les deux porches latéraux ; terrains correspondant aux anciens jardins, y compris la douve (cad. L 46, 51, 53, 55, 56, 694, 695) : inscription par arrêté du 12 juillet 1991	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère	AEL	17,2km
Corpe	9	Dolmen	Dolmen (cad. ZM 178) : inscription par arrêté du 12 février 1984	Inscription MH	Milieu rural ouvert Cœur de parcelle cultivée	AEL	9,2km
Curzon	10	Eglise	La crypte : classement par liste de 1875	Classement MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	15,7km
La Caillère-Saint-Hilaire	11	Manoir de La Ray	Les façades et toitures ainsi que la cheminée de la grande salle (cad. A 438) : inscription par arrêté du 5 décembre 1984	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée	AEL	19,7km
La Chaize-le-Vicomte	12	Logis de Saint-Mars	Façades et toitures (cad. A 609) : inscription par arrêté du 1er décembre 1993	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Sur versant Ceinture bocagère	AEL	11km
La Chaize-le-Vicomte	13	Eglise Saint-Nicolas	Eglise Saint-Nicolas : classement par arrêté du 9 septembre 1908	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	9,5km
La Chapelle-Thémer	14	Château du Fougeroux	Façades et toitures du logis, de l'aile en retour et de la tour ; grand salon avec son décor ; édicule de la pompe néo-Renaissance (cad. F 81, 496) : inscription par arrêté du 3 février 1999	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée	AEL	17km

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Typologie de la séquence rattachée	Aire d'étude correspondante	Distance min à la ZIP
La Chapelle-Thémer	15	Croix du cimetière communal	La croix du cimetière (cad. D 286) : inscription par arrêté du 8 mars 2006	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	18,4km
La Jonchère	16	Eglise	Eglise (cad. B 962) : inscription par arrêté du 20 novembre 1992	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	19,1km
La Jonchère	17	Croix hosannière du cimetière	Croix (cad. B 938) : classement par arrêté du 4 mars 1994	Classement MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture bocagère	AEL	19,3km
La Réorthie	18	Domaine de la Touche	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments composant le domaine (cad. C 405) : inscription par arrêté du 24 avril 1989	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée	AEL	9,8km
La Réorthie	19	Château de l'Aubraye	Château de l'Aubraye : inscription par arrêté du 1er février 1928	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	11,6km
La Roche-sur-Yon	20	Eglise Saint-Louis	Eglise Saint-Louis (cad. AL 438) : classement par arrêté du 12 juillet 1982	Classement MH	Milieu urbain Centre-ville	AEL	16,5km
La Roche-sur-Yon	21	Statue équestre de Napoléon Ier	La statue avec son socle, selon l'emprise indiquée par un trait rouge sur le plan annexé à l'arrêté (non cadastré, domaine public) : inscription par arrêté du 19 juin 2016 ; La statue équestre de Napoléon Ier avec son socle, située place Napoléon, telle que délimitée en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. AL 1189) : classement par arrêté du 14 octobre 2019	Inscription MH Classement MH	Milieu urbain Centre-ville	AEL	16,6km
La Roche-sur-Yon	22	Hôpital (ancien)	Les façades et toitures des bâtiments (cad. AL 842) : inscription par arrêté du 28 décembre 1981	Inscription MH	Milieu urbain Centre-ville	AEL	16,9km
La Roche-sur-Yon	23	Pavillon Renaissance	Pavillon Renaissance : inscription par arrêté du 14 avril 1930	Inscription MH	Milieu urbain Centre-ville	AEL	16,3km
La Roche-sur-Yon	24	Palais de Justice (ancien)	La façade sur la place (cad. AL 627) : inscription par arrêté du 9 décembre 1985	Inscription MH	Milieu urbain Centre-ville	AEL	16,7km
La Roche-sur-Yon	25	Préfecture de la Vendée	Façades et toitures de l'hôtel préfectoral et des deux ailes en retour sur la cour d'honneur ; pièces suivantes avec leur décor : vestibule à l'exclusion de la cage d'escalier ; salon d'honneur au premier étage (cad. AN 168) : inscription par arrêté du 10 juin 1991	Inscription MH	Milieu urbain Centre-ville	AEL	16,5km
La Roche-sur-Yon	26	Théâtre	Les façades et toitures ; la salle de spectacle avec son décor à l'exception des fauteuils modernes (cad. AL 590) : inscription par arrêté du 20 novembre 1985	Inscription MH	Milieu urbain Centre-ville	AEL	16,8km
Lairoux (également sur communes de La Claye, Curzon, Saint-Cyr-en-Talmondais)	27	Deux ponts du Port-La-Claye sur la rivière Le Lay	Deux ponts du Port-La-Claye sur la rivière Le Lay : inscription par arrêté du 20 novembre 1985	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Fond de vallée Ceinture bocagère	AEL	13,1km
Le Givre	28	Menhir dit des Petites Jaunières	Menhir dit des Petites Jaunières (cad. B 142) : classement par arrêté du 3 décembre 1980	Classement MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère	AEL	18,7km
Le Givre	29	Menhir dit le Champ du Rocher	Menhir dit le Champ du Rocher (cad. B 154) : classement par arrêté du 18 novembre 1980	Classement MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère	AEL	19km
Le Givre	30	Château de la Brunière	Les façades et toitures du corps de logis ; la cheminée du grand et du petit salon au rez-de-chaussée ainsi que celle de la chambre du pignon sud au premier étage (cad. B 495) : classement par arrêté du 8 octobre 1984 ; Les façades et toitures de l'aile des communs, en retour d'équerre au corps de logis ; le pont sur les douves (cad. B 138, 455) : inscription par arrêté du 8 octobre 1984	Inscription MH Classement MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	18,6km

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Typologie de la séquence rattachée	Aire d'étude correspondante	Distance min à la ZIP
Les Essarts-en-Bocage	31	Château (ruines du vieux)	Château (ruines du vieux) (cad. G 2) : inscription par arrêté du 13 juillet 1962	Inscription MH	Périphérie de bourg Ceinture boisée	AEL	20km
Les Essarts-en-Bocage	32	Eglise romane	La crypte (cad. AC 55) : classement par arrêté du 16 août 1971	Classement MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	19,8km
Les Magnils-Reigniers	33	Prieuré	Prieuré (restes de l'ancien) : classement par arrêté du 3 décembre 1906	Classement MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	11km
Luçon	34	Château d'eau et ancienne usine d'électricité attenante	Usine d'électricité (cad. AO 254) : inscription par arrêté du 31 juillet 1991 - Château d'eau (cad. AO 254) : classement par décret du 10 février 1992	Inscription MH Classement MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	13,9km
Luçon	35	Couvent des Ursulines	La chapelle du 18e siècle : inscription par arrêté du 6 janvier 1927	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	13,9km
Luçon	36	Immeuble	La cheminée peinte du 17e siècle se trouvant au premier étage (cad. AO 517) : inscription par arrêté du 19 mai 1988	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	14,2km
Luçon	37	Maison	Les façades et les toitures ; le portail et le mur avec la galerie fermant la cour ; l'escalier à mur d'échiffre avec sa rampe en fer forgé ; le grand salon et la chambre contiguë avec leur décor au rez-de-chaussée (cad. AP 161) : inscription par arrêté du 5 décembre 1984	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	14,2km
Luçon	38	Ensemble cathédral	La cathédrale : classement par arrêté du 9 août 1906 - Les cloîtres : classement par arrêté du 2 avril 1915 - Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments subsistants de l'évêché, à l'exception du cloître déjà classé ; l'aile est, y compris la bibliothèque ; le bâtiment des Archives diocésaines ; l'orangerie et les communs ; le puits dans le jardin (cad. AL 7, 26, 27, 544, 545) : inscription par arrêté du 31 décembre 1992	Inscription MH Classement MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	14,3km
Luçon	39	Hôtel de Rorthais de Marmende	Les façades et toitures de l'hôtel ; le salon, la salle à manger et le corridor du rez-de-chaussée avec leurs décors de lambris (cad. AP 538) : inscription par arrêté du 2 décembre 2010	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	14,5km
Mareuil-sur-Lay-Dissais	40	Eglise	Eglise : classement par arrêté du 14 juillet 1877	Classement MH	Milieu urbain Centre bourg	AER	4,8km
Mareuil-sur-Lay-Dissais	41	Eglise de Dissais	Eglise de Dissais (restes de l'ancienne) : inscription par arrêté du 23 mai 1932	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AER	5,8km
Moutiers-les-Mauxfaits	42	Château de la Cantaudière	Les façades et toitures ainsi que la cheminée du salon (cad. AE 60) : classement par arrêté du 28 décembre 1978	Classement MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture boisée	AEL	18,9km
Moutiers-les-Mauxfaits	43	Eglise	Eglise : classement par arrêté du 14 octobre 1908	Classement MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	18,3km
Moutiers-les-Mauxfaits	44	Halles	Halles : inscription par arrêté du 8 septembre 1943	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	18,1km
Moutiers-sur-le-Lay	45	Logis de la Mothe-Orson	Ensemble des bâtiments composant le logis (cad. ZD 22 à 25, 99, 102, 103) : inscription par arrêté du 22 octobre 1996	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Sur versant Ceinture bocagère	AER	5,6km
Moutiers-sur-le-Lay	46	Eglise	Eglise (cad. AB 117) : inscription par arrêté du 29 août 1984	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Fond de vallée Ceinture arborée	AER	4,8km
Nalliers	47	Ancien château de l'Îlot-les-Tours	Le pigeonnier de l'ancien château (cad. YM 153, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 24 juin 2008	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère	AEL	16,2km

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Typologie de la séquence rattachée	Aire d'étude correspondante	Distance min à la ZIP
Nalliers	48	Eglise	Eglise (cad. AB 132) : inscription par arrêté du 20 décembre 1989	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	18,5km
Nesmy	49	Château de Nesmy	Les façades et toitures du château ; la plate-forme du château ; les communs, le bûcher-cellier, la maison du garde-chasse, le parc du château avec ses murs de clôture et ses fabriques : porterie, maison du thé, ferme de Belle Croix (cad. AC 1 à 4, 6, 8 à 11, 269, 393 à 402 ; C 205 à 212 ; D 237 à 246, 363 à 365, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 8 décembre 2008	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture bocagère	AEL	12,1km
Rosnay	50	Menhir des Pierres-Folles du Follet	Menhir des Pierres-Folles du Follet (structure numéro 1) (cad. D 114) : inscription par arrêté du 12 février 1984	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture bocagère	AEL	8km
Saint-Aubin-la-Plaine	51	Eglise (à l'exception de la sacristie adossée au chevet)	Eglise (à l'exception de la sacristie adossée au chevet) (cad. AB 103) : inscription par arrêté du 29 août 1984	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	13,9km
Saint-Benoist-sur-Mer	52	Eglise	Eglise y compris le retable du 18e siècle (cad. A 865) : inscription par arrêté du 18 décembre 1956	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	19,7km
Saint-Denis-du-Payré	53	Eglise	Eglise (cad. B 858) : inscription par arrêté du 11 juin 1991	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	19,3km
Sainte-Cécile	54	Eglise paroissiale	L'église en totalité (cad. AD 39) : inscription par arrêté du 8 octobre 2007	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	17,9km
Sainte-Gemme-la-Plaine	55	Logis de Chavigny	Logis (cad. ZP 100, 127) : inscription par arrêté du 3 février 1999	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	16,2km
Sainte-Gemme-la-Plaine	56	Château de la Chevalerie et ses dépendances (bâtiments les constituant)	Château de la Chevalerie et ses dépendances (bâtiments les constituant) (cad. AD 48, 49) : inscription par arrêté du 9 juillet 1989	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	12,5km
Sainte-Gemme-la-Plaine	57	Logis de la Popelinière	Les façades et toitures ; l'escalier à vis ; la cheminée de la cuisine ; la cheminée du rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment principal (cad. AD 232) : inscription par arrêté du 19 novembre 1982	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	12,8km
Sainte-Gemme-la-Plaine	58	Eglise paroissiale	Eglise, avec son assiette archéologique (cad. AC 59 ; non cadastré, domaine public) : inscription par arrêté du 16 février 1995	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	13,1km
Sainte-Hermine	59	Eglise du Simon-la-Vineuse	Eglise du Simon-la-Vineuse (cad. AP 37) : inscription par arrêté du 26 mars 1990	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	8,9km
Sainte-Hermine	60	Monument à Georges Clemenceau	Le monument (cad. AC, non cadastré) : inscription par arrêté du 15 juillet 1998	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	10,9km
Sainte-Hermine	61	Temple protestant	Temple protestant (cad. AD 313) : inscription par arrêté du 6 février 1989	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	11,4km
Sainte-Hermine	62	Marché couvert	Marché couvert (cad. AD 238) : inscription par arrêté du 9 décembre 1985	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	11,4km
Sainte-Hermine	63	Eglise Notre-Dame et ancien ossuaire	Eglise Notre-Dame et ancien ossuaire (cad. AD 382) : inscription par arrêté du 6 février 1989	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	11,2km
Sainte-Hermine	64	Cimetière protestant	Cimetière protestant (cad. ZR 109) : inscription par arrêté du 6 février 1989	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	11,8km
Sainte-Hermine	65	Château de Sainte-Hermine	Le château en totalité, y compris la tour en éperon de la fin du 13e siècle (cad. AC 111 : château, 108 : tour) : inscription par arrêté du 17 février 2005	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	11,2km

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Typologie de la séquence rattachée	Aire d'étude correspondante	Distance min à la ZIP
Sainte-Hermine	66	Logis du Petit-Magny	La tour d'escalier ; la chapelle ; les cheminées intérieures (cad. AH 68) : inscription par arrêté du 19 décembre 1985	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	10,7km
Sainte-Hermine	67	Manoir de la Petite-Coudraie	Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments y compris la ferme ; les murs de clôture ; la cheminée du grand salon et du salon au rez-de-chaussée ; les fours à pain dans la buanderie (cad. AI 29, 30) : inscription par arrêté du 8 octobre 1984	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	10,1km
Sainte-Pexine	68	Manoir de Chaligny	Bâtiments et murs de clôture, y compris les ruines du pigeonnier (cad. ZL 63, 65 à 67) : inscription par arrêté du 20 novembre 1989	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée	AEL	9,1km
Saint-Etienne-de-Brillouet	69	Eglise	Eglise (cad. AB 186) : inscription par arrêté du 18 décembre 1981	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	16,6km
Saint-Etienne-de-Brillouet	70	Ancienne commanderie de templiers de Féolette	Chapelle (cad. YB 40) : inscription par arrêté du 30 novembre 1994	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert	AEL	18,1km
Saint-Germain-de-Prinçay	71	Menhir	Menhir (cad. AC 124) : classement par arrêté du 17 juin 1983	Classement MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	18,3km
Saint-Germain-de-Prinçay	72	Château des Roches-Baritaud	Le donjon ; l'escalier ; la tourelle ; la porte fortifiée de l'enceinte ; les douves ; les fossés ; les murailles de la première ligne de défense y compris l'éperon et l'échauguette nord-ouest : inscription par arrêté du 12 juin 1957	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	18,5km
Saint-Hilaire-le-Vouhis	73	Manoir de la Chevillonnière	Le corps de logis en totalité (cad. A 663, 664) : inscription par arrêté du 26 août 2005	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée	AEL	13km
Saint-Juire-Champgillon	74	Château de Saint-Juire	La façade avec tourelle et la toiture correspondante (cad. AB 59) : inscription par arrêté du 15 décembre 1972	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	12,6km
Saint-Juire-Champgillon	75	Commanderie de templiers de Champgillon	Terrains nus et bâtis correspondant aux sols de l'ancien domaine des Chevaliers de Malte (AC 185, 187, 190, 192 à 196) ; façades et toitures des bâtiments de l'ancienne commanderie, de ses bâtiments de dépendances comprenant les vestiges de l'enceinte et la fuie (AC 186, 191, 192) : inscription par arrêté du 11 juin 1991	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	14,3km
Saint-Juire-Champgillon	76	Eglise	Eglise (cad. AB 214) : inscription par arrêté du 29 août 1984	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	12,9km
Saint-Martin-des-Noyers	77	Manoir de la Grève à l'exclusion des dépendances	Manoir de la Grève à l'exclusion des dépendances (cad. G 146) : inscription par arrêté du 8 octobre 1984	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère	AEL	13,4km
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	78	Château	Le manoir du 15e siècle et l'oratoire attenant du 17e siècle, en totalité ; les façades et toitures du bâtiment du 17e siècle ; la cage d'escalier à balustres ; le portail d'entrée avec les vestiges de voûtes d'ogives (cad. AC 56, 218) : inscription par arrêté du 25 novembre 2010	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	16,5km
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	79	Eglise Saint-Martin	Eglise (à l'exception de la sacristie située sur le flanc nord) (cad. AC 90) : classement par arrêté du 9 mars 1987	Classement MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	16,4km
Saint-Vincent-sur-Graon	80	Menhir de la Chenillée	Menhir de la Chenillée (cad. B 317) : inscription par arrêté du 4 février 1988	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère	AEL	17,1km
Thiré	81	Dolmen dit de La Pierre Folle	Dolmen dit de La Pierre Folle (cad. ZO 37) : classement par arrêté du 4 janvier 1968	Classement MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère	AEL	15,6km
Thiré	82	Eglise	Eglise : inscription par arrêté du 9 mars 1927	Inscription MH	Milieu urbain Centre bourg	AEL	15km

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Typologie de la séquence rattachée	Aire d'étude correspondante	Distance min à la ZIP
Thiré (également sur commune de Saint-Juire-Champgillon)	83	Logis Le Bâtiment	Le Logis Le Bâtiment (cad. AD 54) : inscription par arrêté du 9 décembre 1985 - La partie des jardins déjà existante, y compris la perspective jusqu'à la crête, accompagnant le logis (cf. plan annexé à l'arrêté) (cad. Thiré AD 10 à 12, 17, 18, 51, 54 ; YA 5, 6 ; Saint-Juire-Champgillon ZO 73 à 76, 130, 135, 155) : inscription par arrêté du 21 juin 2007	Inscription MH	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée	AEL	14,6km
Thorigny	84	Logis de la Barre	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments ; cheminées gothiques du corps de logis ; douves ; assiette des terrains entre les bâtiments (cad. A 556, 557, 900) : inscription par arrêté du 29 juin 1990	Inscription MH	Milieu rural semi-ouvert Ceinture boisée	AER	4,8km

### ► Éléments dits « remarquables »

Sont qualifiés de remarquables les éléments qui jouent un rôle dans l'identité du département, dont la renommée est cantonnée à l'échelle du département, et dont la fréquentation est importante.

Au sein de l'aire d'étude lointaine, il faut en premier lieu évoquer les multiples châteaux et leurs parcs ponctuant le territoire, dont l'architecture préservée apporte une qualité de bâti au paysage.

Il faut également mentionner les vignobles, héritages des fiefs vendéens tel le domaine des jumeaux à Chaillé-sous-les-Ormeaux, les vignobles de Rosnay ou les vignobles Mourat à Mareuil-sur-le-Lay, globalement situés au Sud de l'AEL.

Ces sites bénéficiant de divers écrans (essentiellement végétaux), peu d'impacts paysagers sont à attendre depuis ces points.

### ► Éléments d'intérêt paysager

Le Schéma Régional Eolien (SRE) des Pays de la Loire (approuvé le 8 janvier 2013 puis annulé le 31 mars 2016) s'appuyant sur la Synthèse régionale sur les modalités d'insertion paysagère des éoliennes dans les Pays de la Loire (réalisée en 2011), mentionne la présence de secteurs d'intérêts paysagers, sans protection réglementaire, sensibles au développement de l'énergie éolienne. Au sein des aires étudiées, deux de ces secteurs sont à noter : les vallées encaissées du bas bocage et la zone tampon du Marais Poitevin.

Les vallées encaissées du bas bocage correspondent ici aux vallées du Graon, de l'Yon, du Lay et de ses affluents, et du Marillet et de ses affluents. Le Graon, l'Yon et le Lay (et plus particulièrement ses affluents que sont le Grand Lay, le Petit Lay et la Vouraie) traverse l'AEL. Le Lay, le Marillet et son affluent la Doulaye s'observent au niveau de l'AER. La Moinie et le Tourteron (affluents du Marillet) recoupent l'AEI voire la ZIP.

La zone tampon du Marais Poitevin correspond aux zones de marais situées dans la vallée du Lay, de sa confluence avec l'Yon jusqu'aux environs de St-Benoist-sur-Mer, ainsi qu'au Sud de Luçon, marquant l'entrée dans le Marais Poitevin. Ces secteurs s'observent donc au niveau de l'AEL.

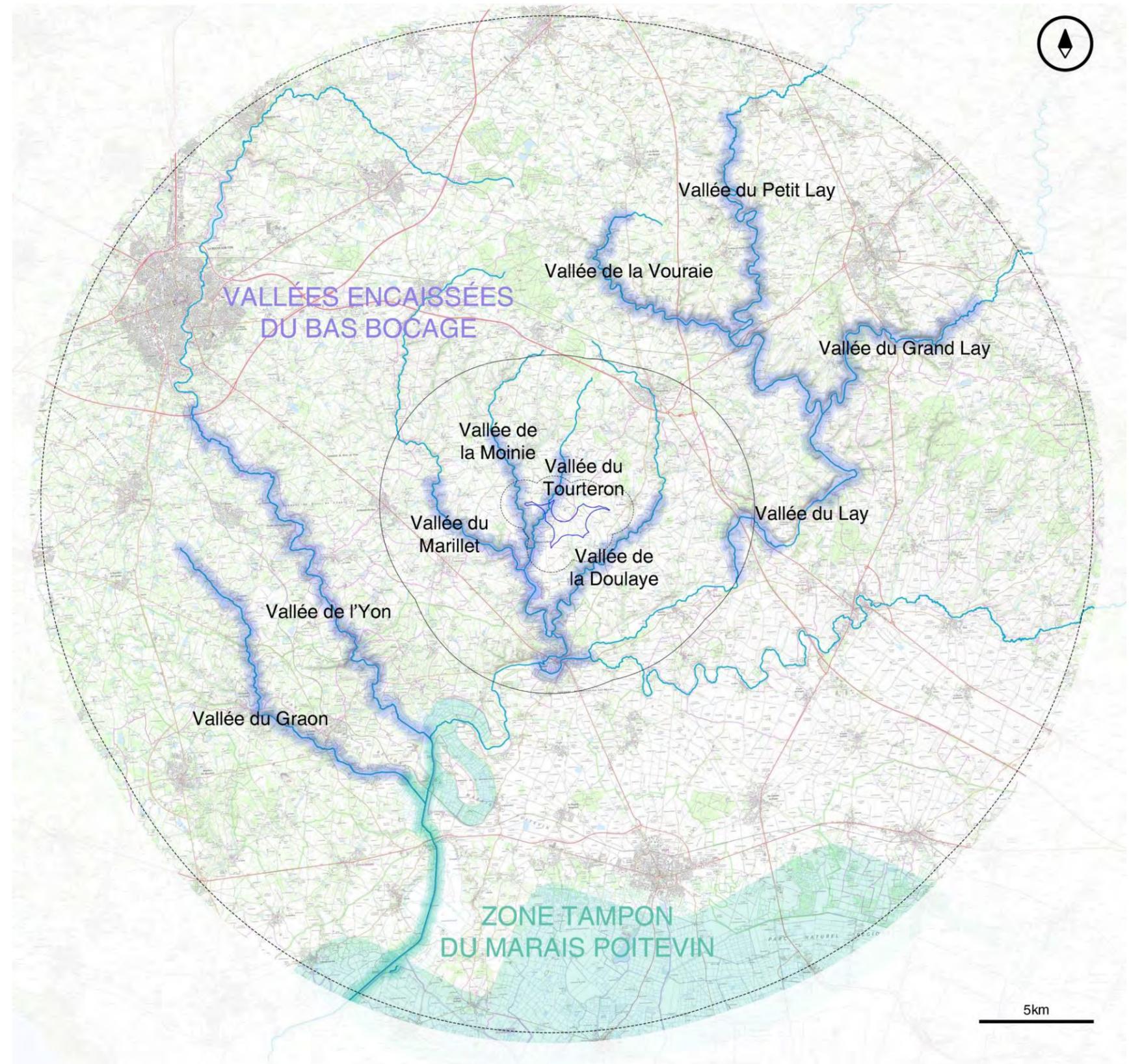


Figure 52 : Secteurs d'intérêt paysager sur l'ensemble des aires d'étude

Il est à noter que ce document indiquait la possibilité « d'étendre dans certaines parties du territoire régional le zonage favorable à une partie des zones de sensibilité paysagère forte » notamment sur des territoires où la filière éolienne est connue (présence de parcs construits ou en développement).

Par ailleurs, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé en Février 2022, évoque dans son deuxième grand principe : Relever collectivement le défi de la transition environnementale en préservant les identités territoriales ligériennes, objectif 23 (Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire) l'importance de prendre en compte les paysages et la trame verte et bleue dans les projets d'aménagement. Le Marais Poitevin y est cité mais les vallées encaissées n'y sont pas mentionnées. Elles ne figurent pas non plus sur la carte des objectifs.

Ces documents ayant été réalisés à l'échelle de la région Pays de la Loire, il convient de considérer ces éléments avec vigilance et d'en affiner l'analyse à l'échelle du territoire étudié.

De manière générale, les vallées encaissées du bas bocage composent des micro-paysages dotés d'une grande intimité du fait de leur caractère étroit et peu profond mais au dénivelé marqué. Ce sont souvent des espaces de naturalité, des lieux de promenades. Leur perception ne se fait que depuis leurs abords immédiats ou leur centre, lorsque la végétation le permet. Dès que l'observateur s'en éloigne, elles se fondent dans le plateau bocager, qu'elles dotent de lignes végétales supplémentaires.

Comme évoqué précédemment, au niveau de l'AEL se retrouvent des secteurs d'intérêt paysagers en lien avec vallées du Graon (à l'Ouest/Sud-ouest), de l'Yon (à l'Ouest), du Lay (à l'Est) et de ses affluents le Grand Lay, le Petit Lay et la Vourraie (au Nord-est). C'est également à cette échelle que s'observent l'ensemble des secteurs tampons du Marais Poitevin (au Sud).

## L'Yon et le Graon

Les vallées de l'Yon et du Graon s'observent à l'Ouest de la ZIP, respectivement à plus de 9 et 13 km. Ces deux vallées évoluent parallèlement, globalement selon un axe Nord/Nord-ouest - Sud/Sud-est, avant de rejoindre le Lay au Sud-ouest de la ZIP. L'Yon et le Graon s'inscrivent au sein de vallées encaissées plus ou moins étroites, avec des dénivelés généralement compris entre 20 et 30m, ourlées de rebords boisés ou parcourues de bocage.

Ces sont des vallées habitées (surtout celle de l'Yon), régulièrement traversées par des axes de fréquentation locale et promues comme lieu de tourisme et de loisirs par les offices de Tourisme locaux. La vallée de l'Yon y est présentée comme un écrin naturel, recelant de vestiges et de légendes. Elle est empruntée par divers sentiers de randonnées (GR364, GRP Tour du Pays Yonnais, sentiers de Petite Randonnée) qui évoluent au fil de l'eau. Plusieurs aménagements de loisirs (campings, aires pique-nique) s'y observent. Dans la vallée du Graon, l'attention est portée sur le lac du Graon qui tend à concentrer les sentiers de découverte et les activités de loisirs.

Quelques points hauts permettent une approche plus globale de ces vallées, mais les images les plus pittoresques proviennent essentiellement des points bas, à l'intérieur des vallées. Dès que l'observateur s'en éloigne, les vallées se fondent dans le bocage du plateau.



Figure 53 : La vallée de l'Yon depuis les bords de l'Yon à Chaillé-sous-les-Ormeaux



Figure 55 : La vallée de l'Yon depuis La Jousseinière dominant la vallée

Du fait de sa fréquentation, la vallée de l'Yon présente un enjeu moyen à fort d'un point de vue paysager au sein de l'AEL, tandis que la vallée du Graon présente un enjeu moyen. Au regard de la distance qui les séparent de la ZIP, de leur composition et de leur insertion au sein d'un secteur densément bocager, leur sensibilité au projet peut être qualifiée de très faible.



Figure 54 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées de l'Yon et du Graon

## Le Lay, le Grand Lay, le Petit Lay et la Vouraille (au Nord-est de l'AEL)

Au Nord-est de la ZIP, le Petit Lay et le Grand Lay se rejoignent pour former le Lay. Les vallées du Petit Lay, de la Vouraille (son affluent), du Grand Lay et du Lay se situent à plus de 7km de la ZIP (le Petit Lay étant le plus proche). Ces vallées forment une arborescence irriguant le quart Nord-est de l'AEL. Le Petit Lay et le Lay sont globalement orientés selon un axe Nord/Sud, tandis que la Vouraille et le Grand Lay suivent un axe Ouest-Est.

Excepté en certains secteurs, ces cours d'eau s'inscrivent au sein de vallées encaissées plus ou moins étroites, avec des dénivellés marqués allant de 20 à 70m. Elles s'accompagnent de rebords boisés et de bocage. Une grande partie de ces vallées est reconnue comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF2). Elles présentent ainsi une naturalité préservée, riche d'une végétation variée.

Au sein de l'AEL et des secteurs identifiés comme éléments d'intérêt paysager, ces vallées sont globalement peu habitées (celle du Petit Lay est celle qui accueille le plus de lieux de vie). Elles sont traversées par quelques axes de fréquentation locale et certains axes primaires ou secondaires (telles les D48, D949B, D137, D31). Elles sont localement fréquentées en tant que lieux de tourisme et de loisirs. Les vallées du petit Lay et de la Vouraille sont concernées par des sentiers de randonnées locales. Le GR364 s'approche brièvement de la vallée du Grand Lay. La vallée du Lay, aux environs de St-Vincent-Puymaufrais, est empruntée par le GR364 ainsi qu'un sentier de petite randonnée qui évoluent entre fond de vallée et plateau bocager. Quelques aménagements de loisirs (campings, aires pique-nique) y sont à noter. Les vallées de la Vouraille et du Grand Lay se distinguent par la présence d'aménagements hydrauliques importants qui ont participé à façonner les paysages d'aujourd'hui (Barrage de la Vouraille, retenue de l'Angle Guignard...).

Quelques points hauts permettent une approche plus globale de ces vallées, mais c'est au cœur de ces espaces naturels que les perceptions les plus caractéristiques se font. Dès que l'observateur quitte leurs coteaux, les vallées se fondent dans la multitude d'éléments de surface animant le plateau bocager.

Fonctionnant de manière autonome dans leurs perceptions et faiblement fréquentées, l'enjeu des vallées du Petit Lay, de la Vouraille, du Grand Lay et du Lay repose principalement sur leur

caractère naturel et leur intimité. A cette échelle, cet enjeu peut être qualifié de moyen. Au regard de la distance qui les séparent de la ZIP, de leur composition et de leur insertion au sein d'un secteur doté de bocage et de boisements, leur sensibilité au projet peut être qualifiée de très faible.



Figure 56 : Le Petit Lay à l'entrée de Ste-Cécile



Figure 57 : Le Lay à l'Ouest de la Réorthie



Figure 58 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées de la Vouraille et du Petit Lay

## Le Lay et les zones tampons du Marais Poitevin (partie Sud de l'AEL)

A partir de La Couture, au Sud-ouest/Sud de la ZIP, les paysages de la vallée du Lay se transforment. Il ne s'agit plus ici de vallées encaissées et bocagères mais de zones plus larges, propices aux marais. La vallée du Lay est ici globalement orienté Nord/Sud et se situe à plus de 7km de la ZIP, tandis que plus de 17km séparent la ZIP du reste des zones de marais. Ces secteurs de transition annonçant le Marais Poitevin plus au Sud se distinguent par leur caractère inondable source de variations paysagères importantes et la reconnaissance d'un patrimoine naturel très riche (Sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2).

Les rebords de la vallée du Lay sont peu élevés mais s'inscrivent ici au sein d'un secteur beaucoup plus plan que le plateau bocager, ils créent néanmoins des événements topographiques notables.

Au sein de l'AEL, plusieurs villages animent les coteaux de la vallée (tels la Bretonnière, La Claye, Le Port-la-Claye, Curzon...). Elle est en revanche peu traversée par les axes de fréquentation du fait de son caractère inondable. En matière de loisirs et de tourisme, deux sentiers de petite randonnée s'observent entre La Couture et la Claye. D'autres sentiers de randonnée locale sont à noter plus au Sud, au niveau des zones tampons du Marais poitevin qui encadrent St-Denis-du-Payré. Quelques aménagements de loisirs (aires pique-nique) y sont à noter. Une fois le Port de la Claye franchi, la vallée s'ouvre plus largement sur les sites particuliers que sont les communaux de Lairoux et Curzon. La morphologie de la vallée, aidée de la végétation et du bâti qui animent ses rebords favorisent cependant une concentration des vues à l'intérieur de la vallée.

A cette échelle, le Lay et les zones tampons du Marais poitevin présentent un enjeu moyen à fort. Sources de fréquentation locale, ces secteurs n'attirent pas la même attention que ceux plus au Sud-est (hors AEL). Il s'agit principalement ici de zones de grande richesse écologique qui façonnent un paysage de transition. Au regard de la distance qui les séparent de la ZIP et de leur composition, leur sensibilité au projet peut être qualifiée de très faible.



Figure 60 : Le Lay au niveau du Marais de Noailles

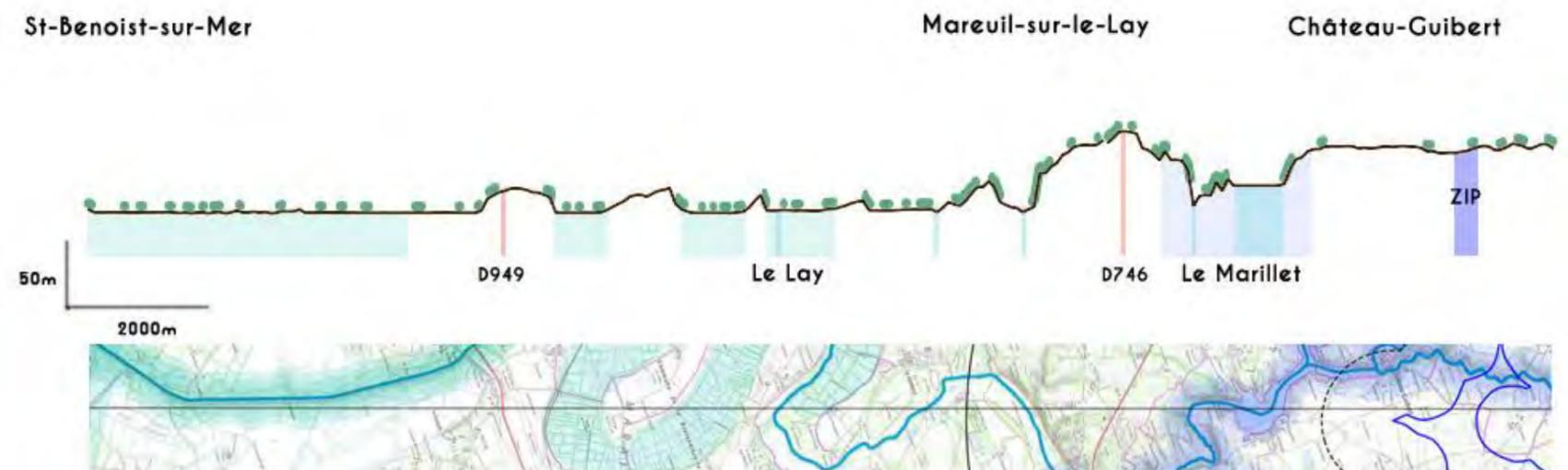


Figure 59 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport à la vallée du Lay et des zones tampons du Marais Poitevin

### 4.3. Bilan des enjeux et des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude lointaine

Les premiers éléments de l'analyse du paysage lointain montrent que le Bocage du Lay et de la Vendée, unité qui porte le projet, est un espace où les structures bocagères prédominantes sont animées d'étendues d'eau, de petits boisements et de vallonnements, façonnant un paysage semi-fermé, bien que l'alternance entre fermeture et ouverture des vues soit très régulière.

En termes de perception externe, la végétation présentant de belles variations dans sa morphologie et le modelé aidant, les transitions en termes de perception d'une unité de bocage à l'autre se font de manière progressive mais lisible. Les transitions entre bocage et plaine ou marais apparaissent plus nettement, soulignées par un changement d'occupation du sol important.

Par ailleurs, l'aire d'étude lointaine témoigne d'une certaine richesse patrimoniale, avec de nombreux monuments historiques notamment, qui se répartissent majoritairement sur sa moitié Sud-est, le plus souvent intégrés à une trame bâtie ou végétale. La Roche-sur-Yon et Luçon figurent les pôles les plus importants de cette aire, aussi bien en termes de tourisme que de patrimoine. De manière globale, le jeu combiné du modelé, de la végétation, de l'organisation bâtie et de la distance favorise une absence d'interactions entre les éléments protégés et la zone de projet.

Les principaux espaces reconnus et fréquentés de l'AEL correspondent au Marais Poitevin (au Sud), à la ville de la Roche-sur-Yon (au Nord-ouest) et dans une moindre mesure au secteur Sud-ouest de l'AEL où se rencontrent aussi deux grands parcs de loisirs (O'Gliss Park et O'Fun Park) ainsi que les vignobles des anciens fiefs vendéens. A l'instar des éléments précédents, distance, bocage et modelé interviennent en faveur d'une préservation des vues.

Il faut signaler que la zone d'étude est traversée par plusieurs éléments d'intérêt paysager que matérialisent les vallées encaissées du Bas Bocage et les zones tampons du Marais Poitevin. Les vallées encaissées de l'Yon, du Graon, du Lay et de ses affluents s'observent en effet au sein de l'AEL. Celles du Marillet et de ses affluents (Doulaye, Moinie, Tourteron) se retrouvent également aux échelles rapprochées et immédiates, ainsi qu'au niveau de la ZIP (traversé par le Tourteron).

Ces éléments seront analysés aux échelles correspondantes et pris en compte notamment à l'échelle immédiate et à celle de la ZIP afin d'être intégrés dans les contraintes orientant l'esquisse du futur projet.

Il faut enfin souligner que plusieurs parcs éoliens sont actuellement en fonctionnement au sein de ce périmètre. Le motif éolien fait ainsi d'ores et déjà partie du paysage de la Plaine du Bas Poitou, seule unité pour l'instant concernée. D'autres parcs ont également été accordés au sein de l'entité du Bocage et du Lay, mais ne sont pas encore sortis de terre à ce jour.

**En conclusion, le paysage lointain met en avant un niveau d'enjeu globalement moyen et ponctuellement fort, mais présente un niveau de sensibilité globalement très faible et très ponctuellement moyen.**

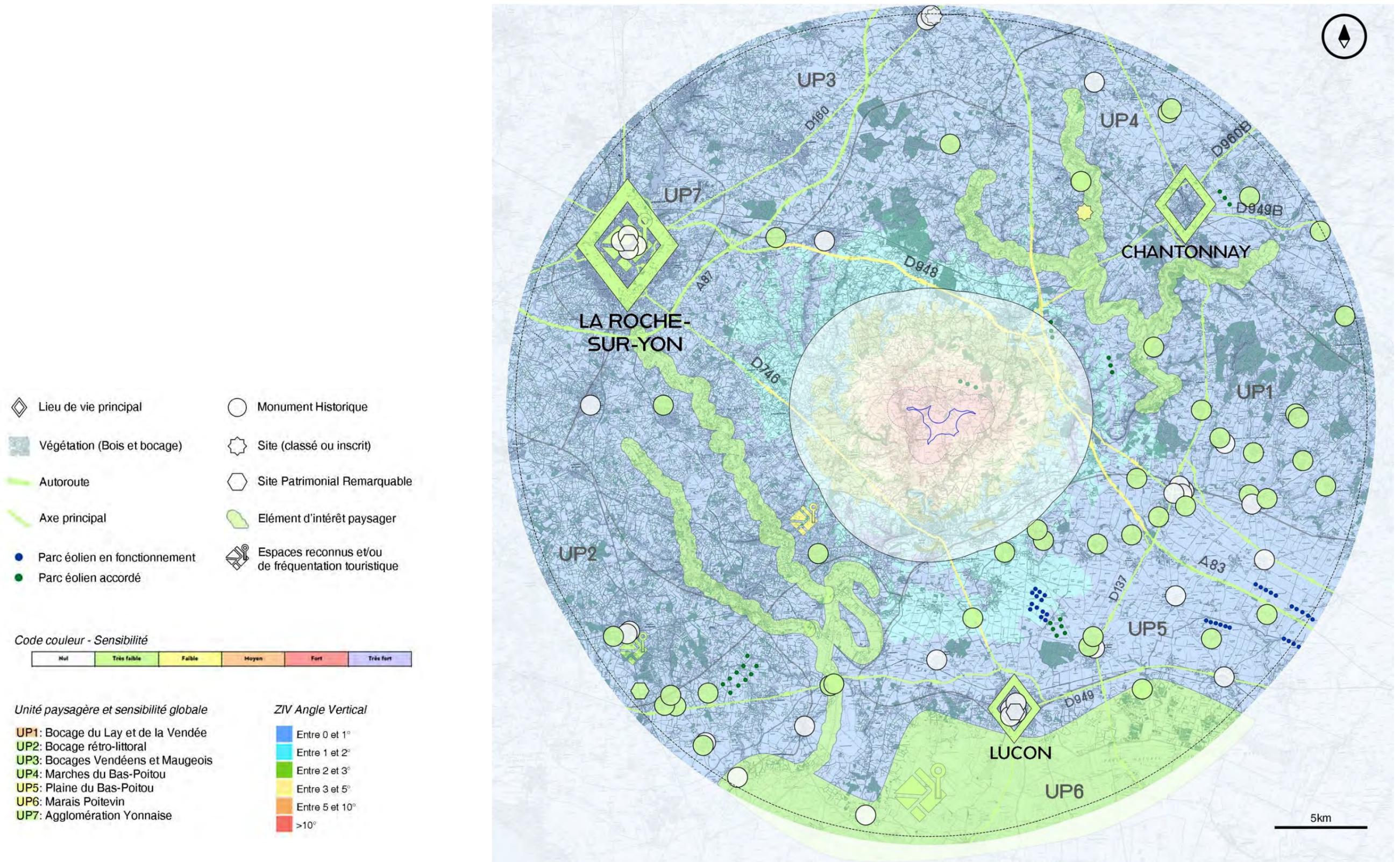


Figure 61 : Carte de synthèse des sensibilités dégagées à l'échelle lointaine

Code couleur :

Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----	-------------	--------	-------	------	-----------

Tableau 2 : Tableau de synthèse de l'AEL

Thématique	Observations rattachées à cette échelle	Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle	
<b>Grand paysage</b>	Bocage du Lay et de la Vendée	Unité paysagère accueillant la ZIP - Structures bocagères prédominantes, animées d'étendues d'eau, de petits boisements et de vallonnements - alternance d'ouvertures et de fermetures des vues	<b>Globalement Moyen</b> et ponctuellement Fort	<b>Moyen</b> à cette échelle avec de fortes potentialités d'échanges avec la ZIP
	Bocage vendéen et Maugeois	Réseau bocager dense, ondulations régulières - Peu d'échanges avec les entités voisines	<b>Moyen</b>	<b>Très faible</b>
	Bocage rétro littoral	Réseau bocager dense, ondulations régulières - Peu d'échange avec les entités voisines	<b>Moyen</b>	<b>Très faible</b>
	Marche du Bas Poitou	Orientation des vues vers le Nord-est, à l'opposé de la ZIP. Nombreux éléments intercalaires et distance d'éloignement de plus de 10 km.	<b>Globalement Moyen</b> et ponctuellement Fort	<b>Très faible</b>
	Plaine du Bas Poitou	Faiblement ondulée, absence de réseau bocager : vues ouvertes vers les plateaux alentours. Les coteaux du Lay viennent toutefois définir l'horizon. La sous-unité des vallons ouverts de St Hermine apparait plus sensible, du fait de sa proximité et de quelques points hauts marqués.	<b>Globalement Faible</b> et ponctuellement Fort (interface avec le Marais Poitevin)	<b>Faible</b> à ponctuellement Moyen (vallons de St-Hermine)
	Marais Poitevin	Perceptions variables et conditionnées par la végétation. Peu d'échanges visuels sont à attendre. Seule la partie en lien avec les méandres du Lay s'approche de la ZIP, mais les coteaux du Lay interviennent comme écran rocheux.	<b>Fort</b>	<b>Faible</b> à ponctuellement Moyen (Marais des Méandres du Lay)
	Agglo Yonnaise	Entité urbaine, principal espace de fréquentation. Les points les plus hauts correspondent aux secteurs urbains les plus denses. Les espaces périphériques bénéficient du bocage comme écran.	<b>Globalement Moyen</b> et ponctuellement Fort	<b>Très faible</b>

Thématique		Observations rattachées à cette échelle	Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
Patrimoine	Sites Classés (SC) et Inscrits (SI)	1 SC (le Chêne de la Mainborgère) et 1 SI (le Château des Essarts) recensés. Distance d'éloignement de plus de 11km. Environnement bocager limitant les bassins visuels vers et depuis les sites.	Moyen	Nul à Faible
	Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	3 SPR recensés. 2 SPR (Luçon et la Roche sur Yon) en lien avec des secteurs urbanisés bénéficiant de divers masques (bâti et végétation) et d'une distance importante (>13km). 1 SPR (celui du Bernard) à caractère morcelé, plus rural et plus connecté aux environs, mais inscrit dans un contexte bocager et à plus de 18 km.	Globalement Moyen et ponctuellement Fort	Nul à Très faible
	Monuments historiques (MH)	Plus de 80 MH recensés (dont plus de 93% se trouvent dans l'AEL). Quasi-systématiquement associés à un contexte urbain ou végétal. Peu de liens visuels avec les environs autres qu'immédiats.	Moyen à Fort	Nul à Très faible
Eléments d'intérêt paysager	Vallées encaissées du bas Bocage	Plusieurs vallées identifiées comme site d'intérêt paysager observées dans l'AEL: vallées de l'Yon, du Graon, du Lay et de ses affluents et du Marillet et de ses affluents (traité dans l'AER et l'AEI) .	Globalement Moyen et ponctuellement Moyen à Fort	Très faible
	Zones tampons du Marais Poitevin	Plusieurs vallées identifiées comme site d'intérêt paysager observées dans l'AEL: vallées du Graon, de l'Yon, du Marillet et de ses affluents (traité dans l'AEI), et du Lay et de ses affluents.	Moyen à Fort	Très faible
Principaux espaces de fréquentation	Espaces de vie	Espace essentiellement composé des bassins de vie de la Roche-sur-Yon, Luçon et Chantonay (dont les centre-ville se situent à plus de 13km de la ZIP)	Moyen à Fort	Très faible
	Axes de communication	2 autoroutes (A87 au Nord-ouest et A83 à l'Est) recensés. plusieurs axes de forte fréquentation identifiés: D948, D746, D949, D137, D160, D960B et D949B.	Moyen à Fort	Très faible à ponctuellement Moyen
	Paysages socialement reconnus	2 secteurs en lien avec le tourisme se distinguent: le Marais poitevin (bien que la partie du Marais Poitevin recoupant l'AEL ne soit pas la plus connue ni fréquentée) et la ville de la Roche-sur-Yon. Plus localement, les vignobles héritages des fiefs vendéens (secteur de Rosnay en particulier) sont connus d'un certain public.	Moyen à Fort	Très faible à ponctuellement Faible

## Chapitre 5. Analyse du paysage à l'échelle rapprochée

### 5.1. Motifs fondateurs du paysage rapproché

#### 5.1.1. Un paysage au modelé vallonné

L'étude des cartes géologiques et topographiques fait ressortir le caractère vallonné de cet espace. La ZIP se place en effet au cœur de l'unité paysagère du Bocage du Lay et de la Vendée, dont le plateau bocager ondule régulièrement sous l'action des multiples vallées et des failles qui le traversent. Ici ce sont les vallées du Lay, de la Moinie, du Tourteron et de la Doulaye, qui drainent et organisent l'aire rapprochée.

#### ➤ Approche Géologique



Extrait de la **notice de la feuille de Luçon (1/50 000)** :

La région cartographiée présente deux grandes zones naturelles et sa morphologie contrastée est clairement influencée par la lithologie du substratum :

- au Nord du Lay, le Bas-Bocage vendéen correspond à la terminaison méridionale du Massif armoricain ; principalement constitué de roches paléozoïques plutoniques et métamorphiques, il forme un plateau à l'altitude moyenne proche de 60 m avec quelques culminations à 80 m ; ce plateau est fortement entaillé par des cours d'eau encaissés qui dessinent un chevelu conséquent et s'écoulent du Nord au Sud avant de se jeter dans le Lay. Les principaux de ces cours sont le Graon, le Yon, le Marillet, la Doulaye ;
- au Sud du Lay, la plaine de Luçon correspond à la bordure septentrionale du Bassin d'Aquitaine ; constituée de formations sédimentaires mésozoïques, elle montre un relief particulièrement peu accentué, l'altitude moyenne ne dépassant guère 25 m ; de plus, au Sud de la ville de Luçon, la limite méridionale de la feuille est bordée par les basses terres du Marais poitevin, zone humide à alluvions récentes et tourbes. De ce fait, le réseau hydrographique y est peu développé se limitant au Lay et à son affluent la Smagne.

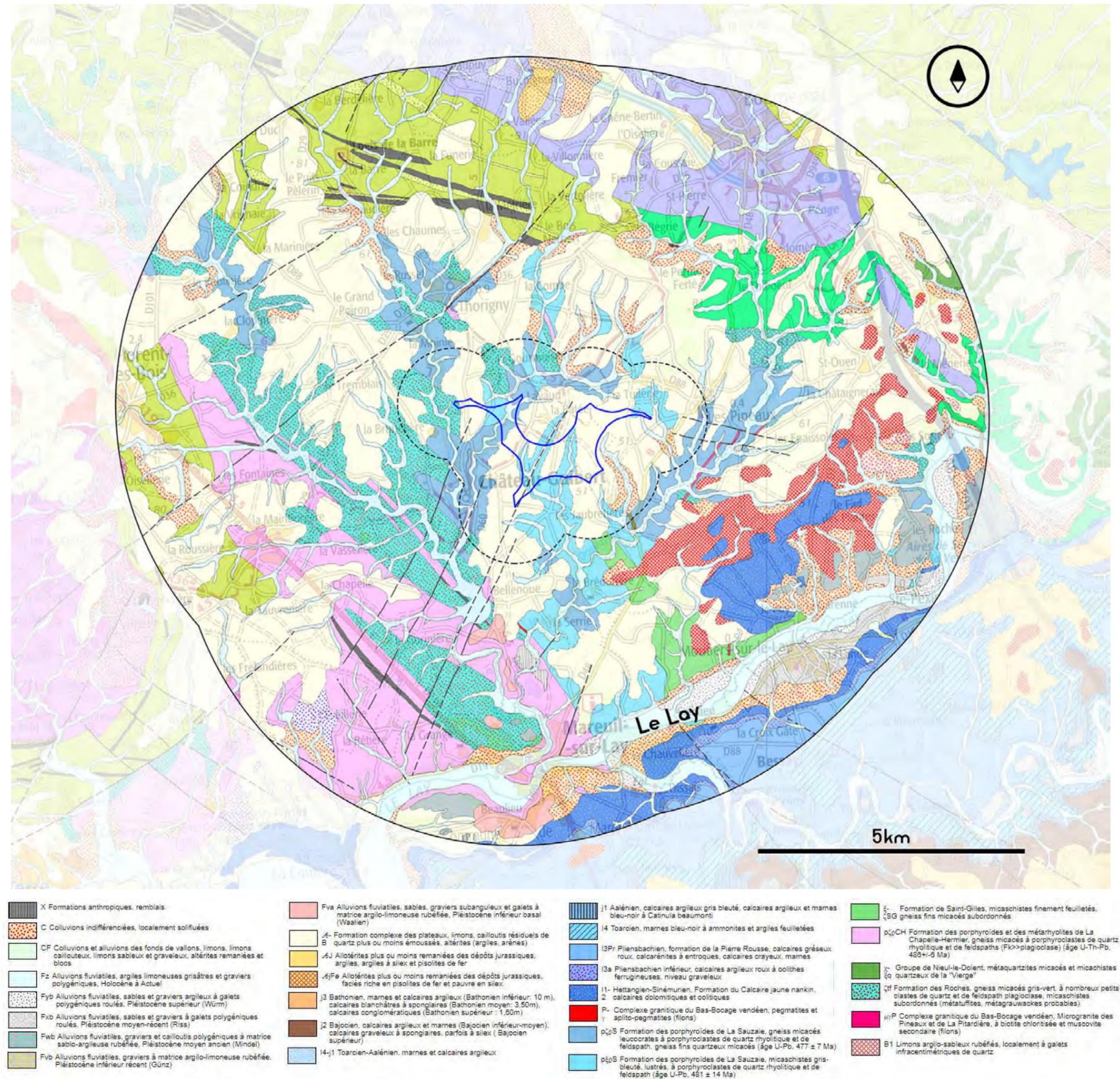


Figure 62 : Carte géologique de l'aire rapprochée (carte vecteur harmonisé 1/50000<sup>e</sup> - source : Infoterre)

La ZIP repose sur les couches suivantes :

i-B	Formation complexe des plateaux, limons, cailloutis résiduels de quartz plus ou moins émoussés, altérites (argiles, arènes)
pñóS	Formation des porphyroïdes de La Sauzaie, micaschistes gris-bleuté, lustrés, à porphyroclastes de quartz rhyolitique et de feldspath (âge U-Pb, 481 ± 14 Ma)
pæóS	Formation des porphyroïdes de La Sauzaie, gneiss micacés leucocrates à porphyroclastes de quartz rhyolitique et de feldspath, gneiss fins quartzeux micacés (âge U-Pb, 477 ± 7 Ma)
Fz	Alluvions fluviales, argiles limoneuses grisâtres et graviers polygéniques, Holocène à Actuel

Source : BRGM

### ➤ Evolution morphologique

Le relief est dans l'ensemble conforme à la structure : l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée présente un plateau ondulant au gré des vallées humides (du Marillet, de la Moinie, du Tourteron et de la Doulaye) qui le traversent et du chevelu hydrographique qui leur est rattaché. Ce plateau s'arrête assez nettement au Sud-est sur la vallée du Lay, zone de confluence majeure. Les vallons de Sainte-Hermine matérialisent une interface paysagère forte, véritable limite visuelle entre le Bocage au Nord et la plaine au Sud. La ZIP se place entre les vallées de la Moinie et de la Doulaye. Sa partie Nord-ouest est traversée par la vallée du Tourteron. Hormis cette zone en creux, elle repose majoritairement sur un secteur au modelé moelleux.

En termes de perception, cela se traduit par :

- Une alternance fréquente entre points hauts et points bas du fait de l'ondulation régulière du socle à l'origine d'une alternance entre vues peu profondes dirigées vers le ciel et vues plus dégagées vers les terres. Ce point est à moduler en fonction du maillage bocager accompagnant l'observateur : un second niveau de séquençage sera en effet opéré en fonction de la hauteur et de la densité du bocage environnant.
- Un horizon qui reste toujours proche et défini.
- La potentialité d'échanges visuels depuis les vallées les plus proches de la zone de projet, en particulier au niveau de la vallée de la Moinie, directement à l'Ouest de la ZIP, celle du

Tourteron, traversant la ZIP et dans une moindre mesure, celle de la Doulaye plus au Sud-est.

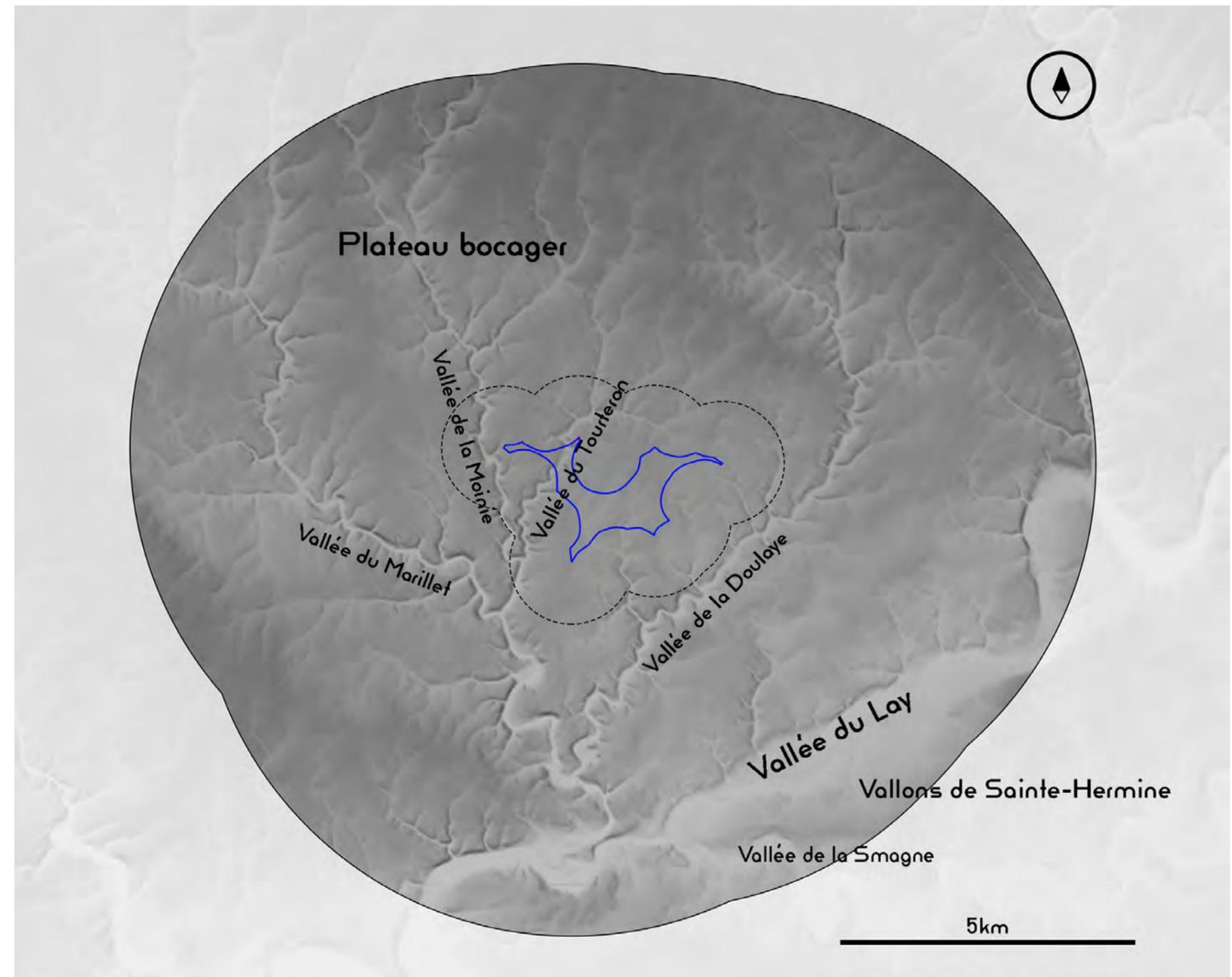


Figure 63 : Mise en évidence du relief sur l'aire rapprochée

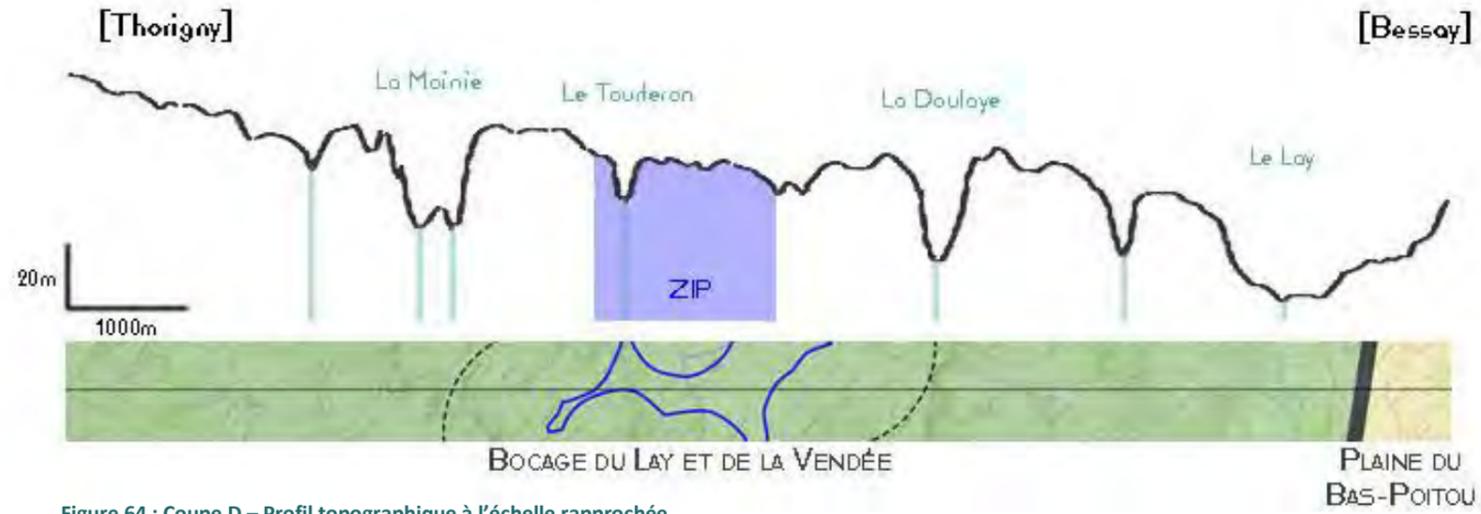


Figure 64 : Coupe D – Profil topographique à l'échelle rapprochée

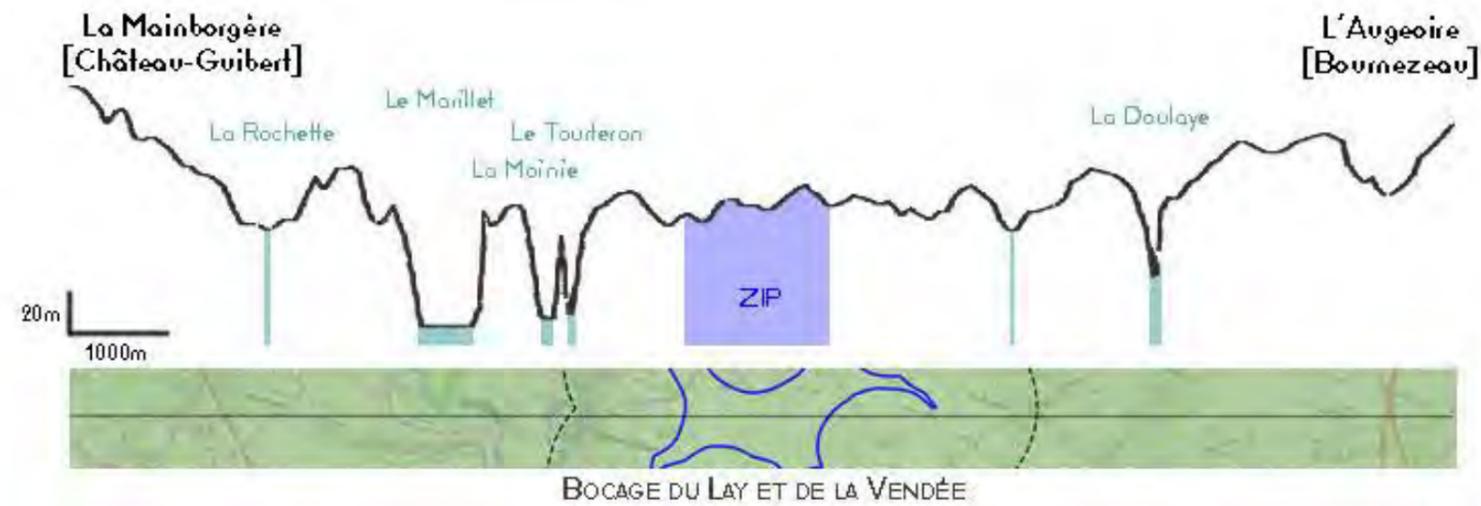
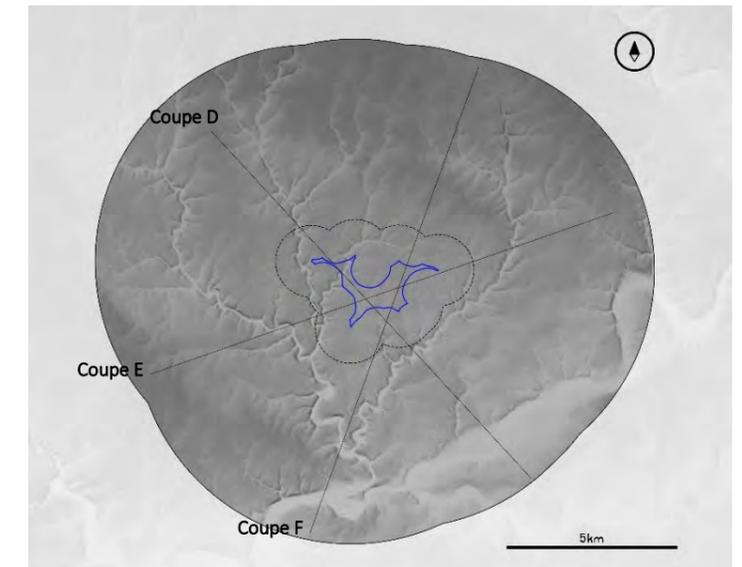


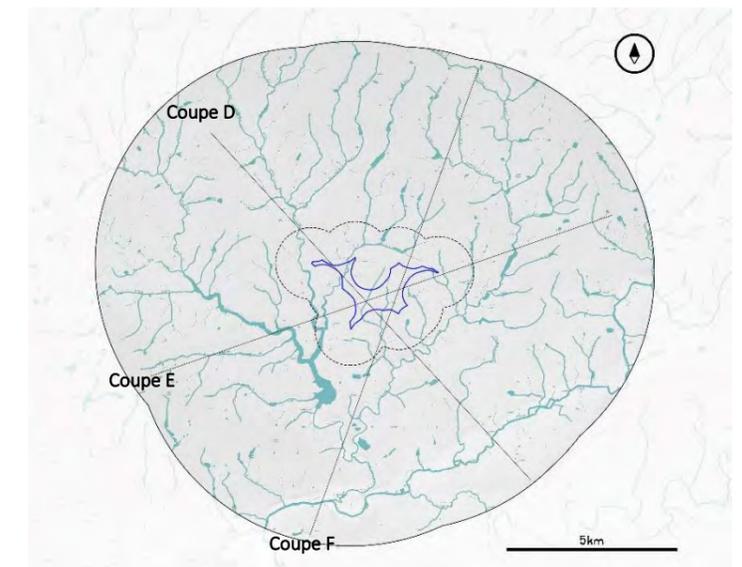
Figure 65 : Coupe E – Profil topographique à l'échelle rapprochée



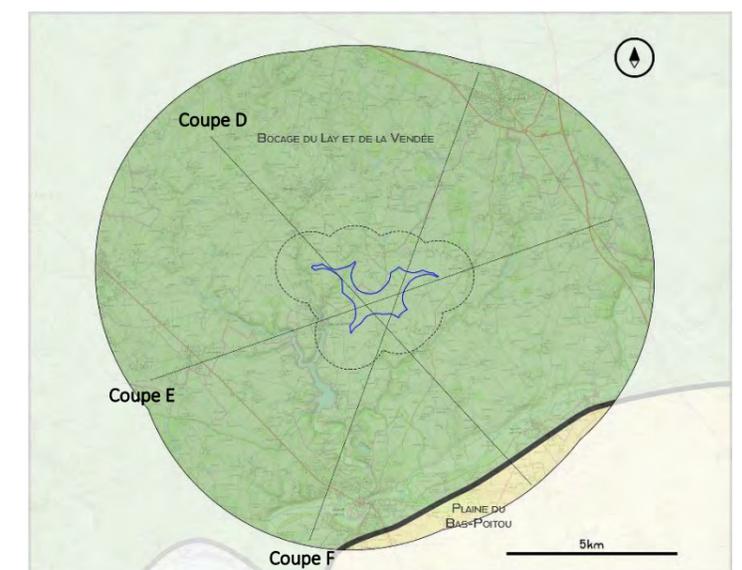
Figure 66 : Coupe F – Profil topographique à l'échelle rapprochée



RELIEF



HYDROGRAPHIE



UNITES PAYSAGERES

Figure 67 : Localisation des coupes D, E et F

### 5.1.2. Occupation du sol et couverture végétale

L'AER se caractérise par une mosaïque équilibrée de « Terres arables hors périmètres d'irrigation » en lien avec les parties hautes des plateaux, de « Systèmes culturaux et parcellaires complexes » et de « Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole » en lien avec le réseau hydrographique. Par ailleurs, les cours d'eau s'accompagnent souvent de cordon de « forêt de feuillus ». L'ensemble du territoire est régulièrement ponctué de bourgs.

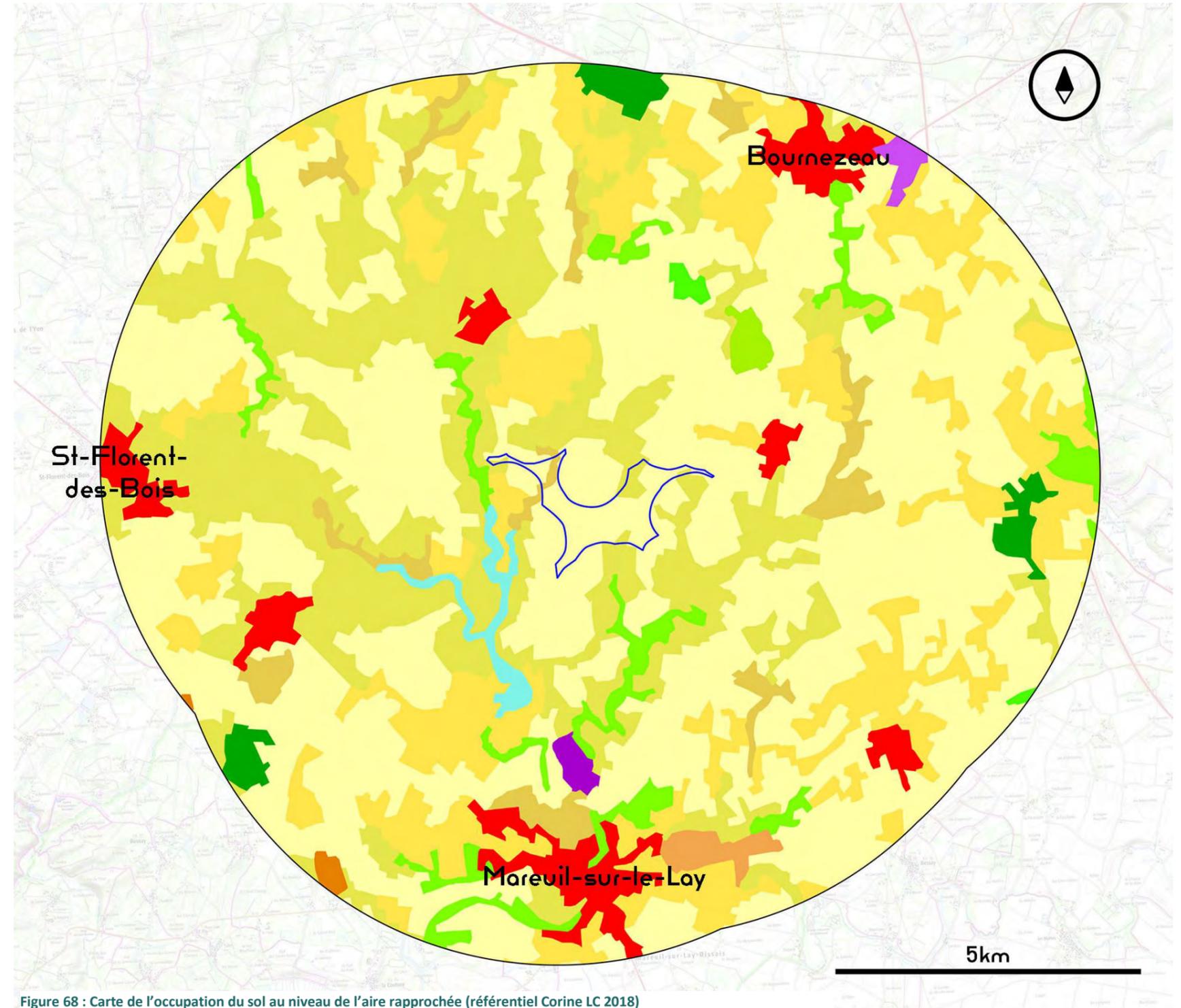


Figure 68 : Carte de l'occupation du sol au niveau de l'aire rapprochée (référentiel Corine LC 2018)

Partant de ce contexte, la végétation figure un véritable facteur modulant les perceptions de ce territoire, et donc du projet ici étudié. Une première approche sur carte IGN met en évidence la variabilité du maillage bocager avec :

- au Nord d'une ligne allant de Bournezeau à St-Florent des Bois, et au Sud/Sud-ouest de l'AER, aux environs de Mareuil-sur-le-Lay, un réseau de haies bocagères dense, ponctué de petites surfaces boisées ;
- Sur une bande centrale, un réseau plus épars, au milieu duquel s'observe des surfaces boisées plus importantes et des ripisylves plus développées.

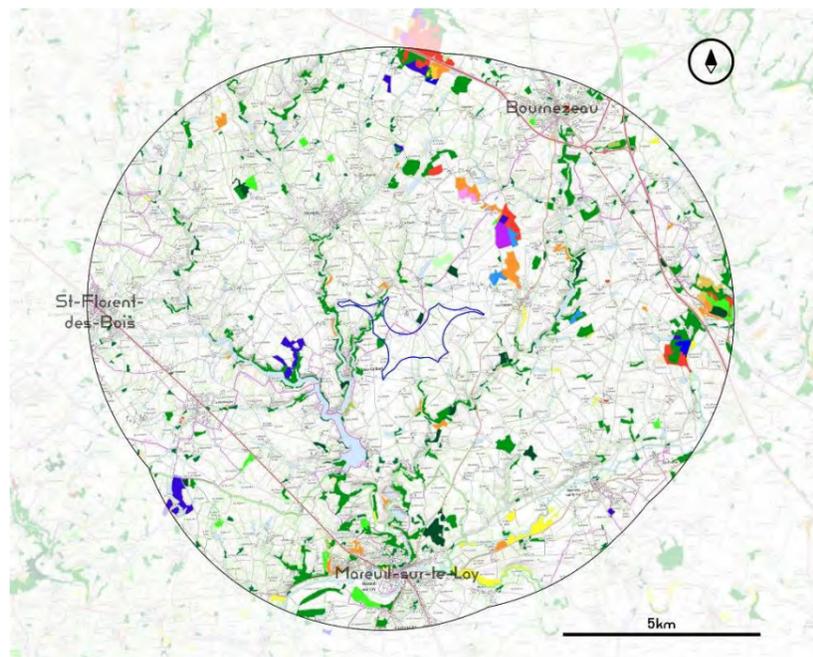


Figure 69 : Carte forestière de l'aire d'étude rapprochée (Source : Géoportail)

 Forêt fermée sans couvert arboré	 Forêt fermée de sapin ou épicéa
 Forêt fermée de feuillus purs en îlots	 Forêt fermée de mélèze pur
 Forêt fermée de chênes décidus purs	 Forêt fermée de douglas pur
 Forêt fermée de chênes sempervirents purs	 Forêt fermée à mélange d'autres conifères
 Forêt fermée de hêtre pur	 Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin
 Forêt fermée de châtaignier pur	 Forêt fermée à mélange de conifères
 Forêt fermée de robinier pur	 Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
 Forêt fermée d'un autre feuillu pur	 Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
 Forêt fermée à mélange de feuillus	 Forêt ouverte sans couvert arboré
 Forêt fermée de conifères purs en îlots	 Forêt ouverte de feuillus purs
 Forêt fermée de pin maritime pur	 Forêt ouverte de conifères purs
 Forêt fermée de pin sylvestre pur	 Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
 Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur	 Peupleraie
 Forêt fermée de pin d'Alep pur	 Lande
 Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur	 Formation herbacée
 Forêt fermée d'un autre pin pur	
 Forêt fermée à mélange de pins purs	

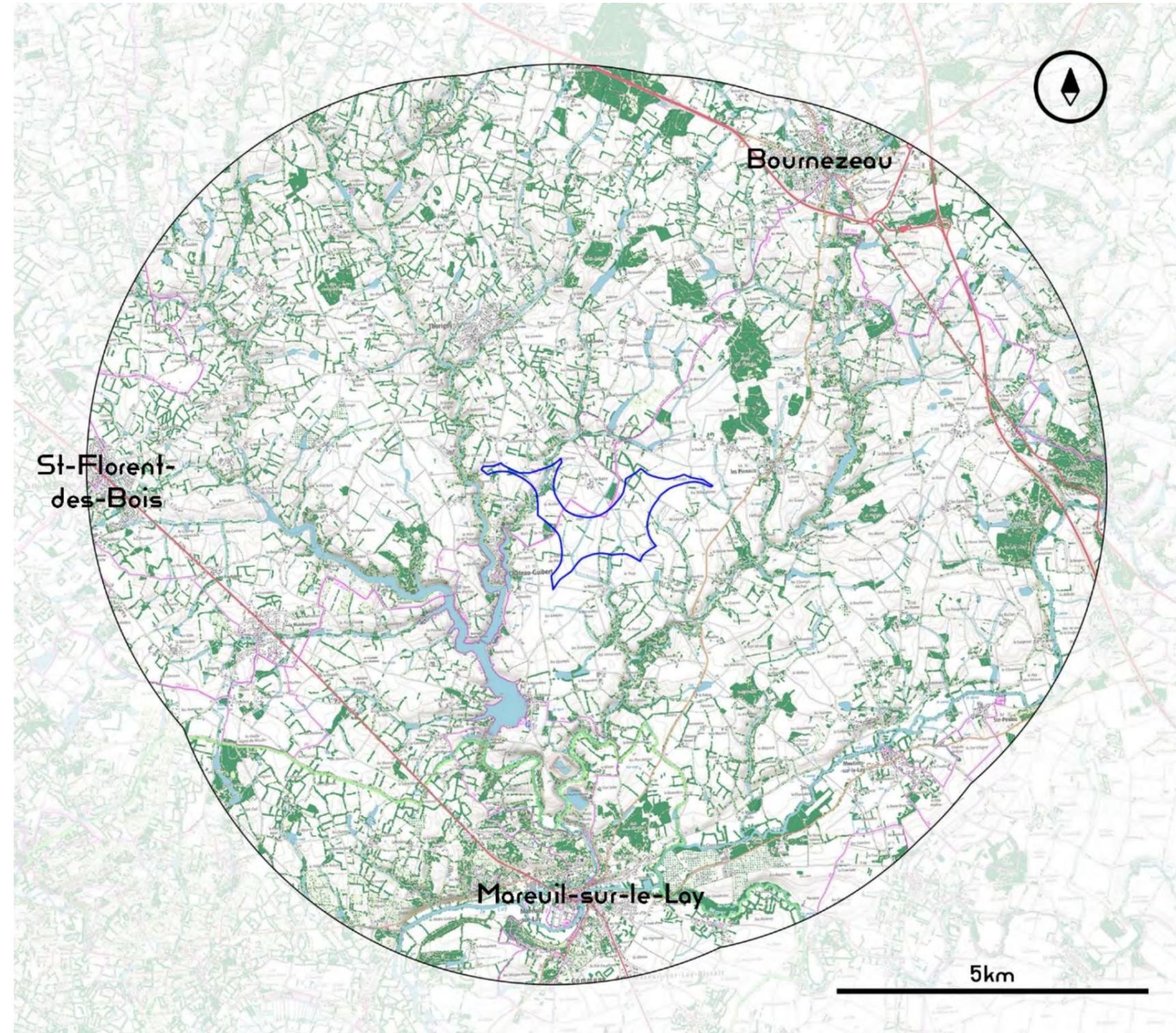


Figure 70 : Mise en évidence de la végétation sur l'aire rapprochée

Une analyse plus fine des formes de boisements en présence permet ensuite de distinguer ceci :

- Il y a localement, des bois composés d'un mélange de feuillus, de conifères et de pins se distinguant par une taille plus importante (Forêt de Buchignon, Forêt des Pineaux, Grand Bois). Associés au modelé (ornant le plus souvent les points hauts du territoire) ces ensembles interviennent dans la compartimentation des vues en générant des effets d'épaulement et des espaces cachés.
- Il y a ensuite le réseau de haies bocagères dont la densité, l'aspect (taillé ou naturel) et la hauteur varient selon le secteur considéré. Associé au modelé, le bocage, motif omniprésent, joue à cette échelle un rôle très important dans la compartimentation et la modulation des perceptions en apportant volume, verticalité et selon la saison, jeux de transparence.
- Il faut également évoquer les alignements d'arbres implantés le long des axes routiers et à l'entrée des bourgs. Aux abords des villages, ils figurent une transition douce et rythmée entre milieu rural et milieu urbain.
- Il y a enfin, les ripisylves qui ourlent les divers cours d'eau et les étendues d'eau. Ces linéaires végétaux créent une continuité paysagère, un fil conducteur ou un écran protecteur des espaces naturels et des cheminements en fonction de la situation de l'observateur.

Ainsi, la végétation arbustive et arborescente compose un élément de surface majeur dans la structure fine du territoire et son approche visuelle. Les volumes et les lignes qu'elle génère vont permettre de cloisonner ou d'orienter les vues.



Figure 71 : Photos en lien avec la végétation type observée au sein de l'aire rapprochée

### 5.1.3. L'organisation des espaces de vie

#### 5.1.3.1. Organisation interne

Source : Atlas des paysages des Pays de la Loire, CAUE 85

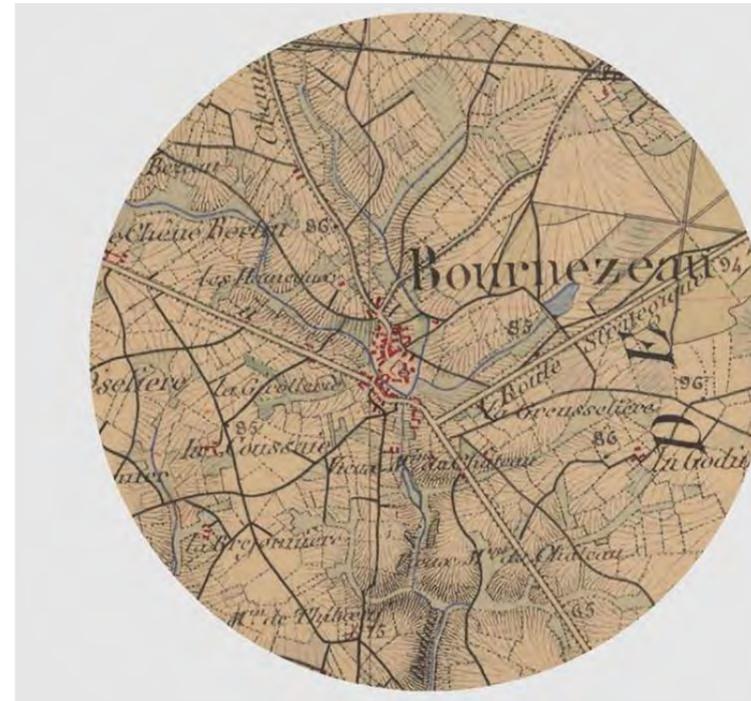
Les villages entretiennent un lien étroit avec les vallées. Initialement organisés en structures groupées étagées sur les coteaux, ils évoluent parfois vers une forme étoilée, s'étirant le long des axes de communication.

Comme le montre l'exemple de Bournezeau ci-contre, une comparaison entre carte de l'Etat-Major (1820-1866) et carte IGN actuelle met en évidence l'importante évolution de ces bourgs, en lien avec le développement des infrastructures routières notamment.

Par ailleurs, composés d'habitations basses (deux étages maximum), traversés de rues assez larges et souvent dotés de places publiques, les cœurs des villages offrent une sensation d'ouverture, sensation renforcée par une organisation « étagée » en fonction de la pente.

Il faut par ailleurs noter l'existence régulière d'espaces laissés libres entre les constructions au sein de certains villages. Dès lors, en fonction de leur vocation et en fonction de la saison, des trouées visuelles sont à noter en ces points.

Les modalités de perception depuis les lieux de vie se révèlent donc variables d'un bourg à l'autre, selon sa situation, son orientation, son altitude, son évolution. En cœur de bourg, les vues sont cadrées tout en apportant une sensation d'ouverture et de luminosité. En sortie de bourg, la trame bocagère prend la relève de la trame bâtie (parfois même renforcée d'alignements d'arbres) et tend à refermer les vues, en apportant un cadre vertical plus important, bien que doté de transparence à certaines saisons.



CARTE DE L'ETAT MAJOR



CARTE IGN ACTUELLE



Place de la Mairie, Bournezeau



Avenue du Moulin, Bournezeau



Rue de l'Armistice, extensions de Bournezeau



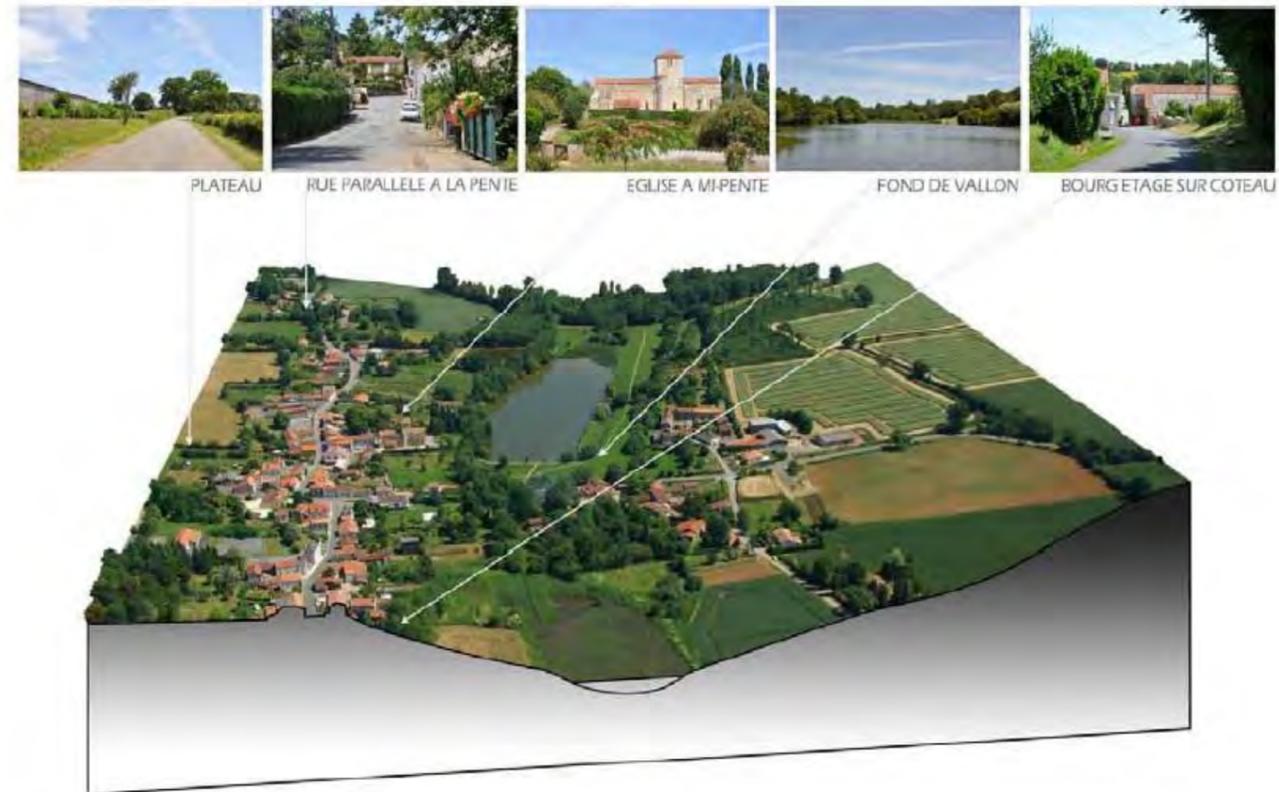
Rue de l'Armistice, sortie de Bournezeau

Figure 72 : Organisation bâtie de Bournezeau : Vue et évolution historique

L'Atlas des paysages des Pays de la Loire et le CAUE de Vendée au travers de ses publications, précisent que soit les bourgs se positionnent en promontoire sur une crête au creux d'un méandre, profitant d'une position défensive naturelle, soit ils s'étagent sur le coteau exposé sud ou plus largement dans l'emprise de la vallée quand celle-ci n'est pas trop marquée.

Le paysage de la vallée constitue alors comme un écrin autour de la silhouette du bourg. L'eau et la topographie sont les principales clés de lecture de l'implantation du bâti dans les bourgs. L'organisation du bâti, des jardins et des cours, des rues, parallèle aux courbes de niveau, crée un rythme typique de ces bourgs. L'ensemble est souvent structuré par des murets de pierres qui règlent les différences de niveaux et créent des jeux de superposition du bâti et du végétal dans les perspectives ouvertes par la topographie. Il en résulte des ambiances urbaines originales renforcées par l'utilisation des matériaux et de couleurs propres au bocage local.

Les villages bordant les vallées les plus attractives pour leur caractère pittoresque (comme le Lay par exemple) présentent un phénomène de diffusion pavillonnaire sur les coteaux surplombant la vallée pour bénéficier de la vue, ce qui contribue par ailleurs à la transformer.



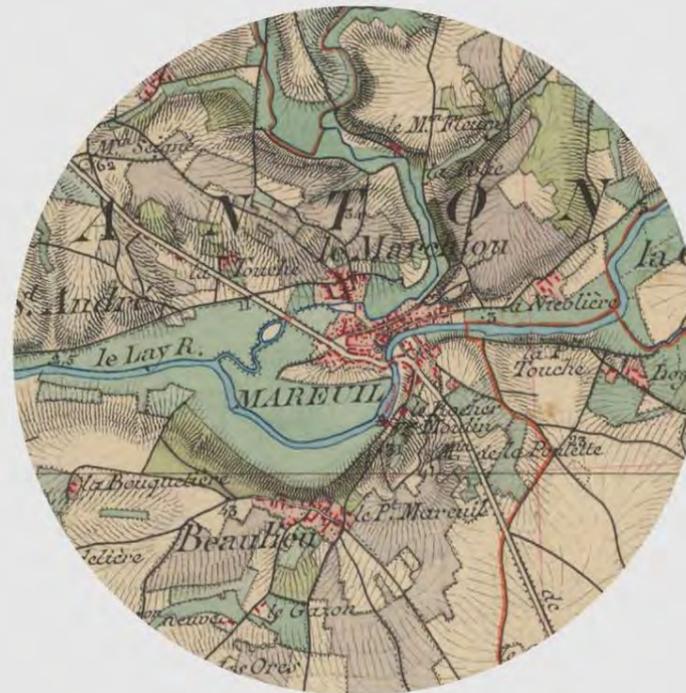
UP46-20-16bis Principe d'étagement du bourg sur le coteau (Marsais-Sainte-Radegonde – Source CAUE 85)

Figure 74 : Bloc diagramme de l'organisation bâtie typique de l'entité « Bocage du Lay et de la Vendée » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire

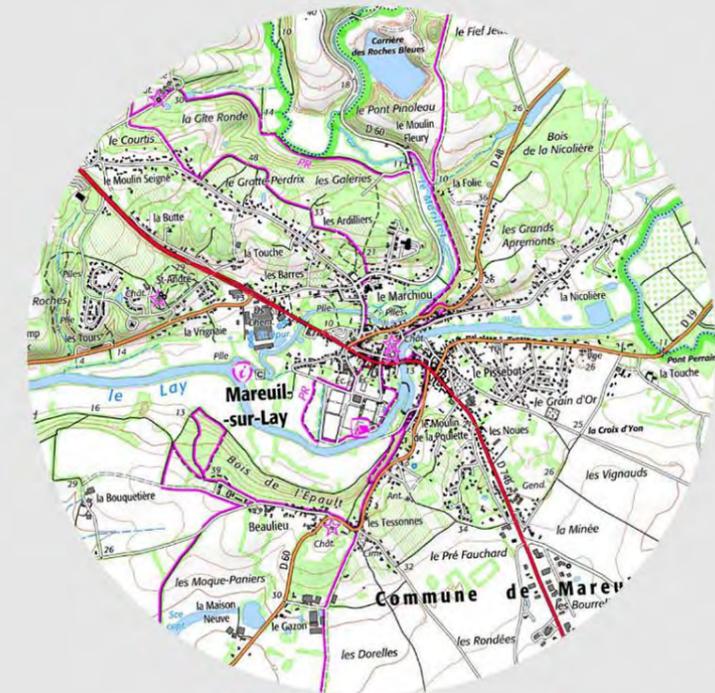


Vieux pont, centre de Mareuil-sur-le-Lay

Figure 73 : Organisation bâtie de Mareuil-sur-le-Lay : Vue et évolution historique



CARTE DE L'ETAT MAJOR



CARTE IGN ACTUELLE

### 5.1.3.2. Répartition spatiale des villages

L'observation à l'échelle rapprochée met en évidence un grand type d'organisation spatiale des villages. Liés à l'eau, les villages sont en promontoire ou étagés sur les coteaux. Bénéficiant pour certains d'un développement démographique notable, ils peuvent s'étirer le long des principaux axes de communication. Ils bénéficient d'une importante végétation alentours. Du fait de leur situation en point haut et de leur organisation parallèle aux lignes de niveau, leurs échanges avec l'extérieur sont très variables selon le point de vue. Ils peuvent en effet disposer de belles fenêtres ouvertes vers les environs ou au contraire de vues très limitées.



Figure 76 : Vue sur le bourg de Mareuil-sur-le-Lay depuis la Rue Saint-André

Partant de ce contexte, parmi les zones habitées de l'aire rapprochée, celles présentant le plus de sensibilités en termes de potentialités d'échanges visuels avec le projet correspondent au bourg de Thorigny, et aux extensions de Bournezeau (au Sud et à l'Ouest), Moutiers-sur-le-Lay (au Nord et au Sud) et Mareuil-sur-le-Lay (au Nord et au Sud).

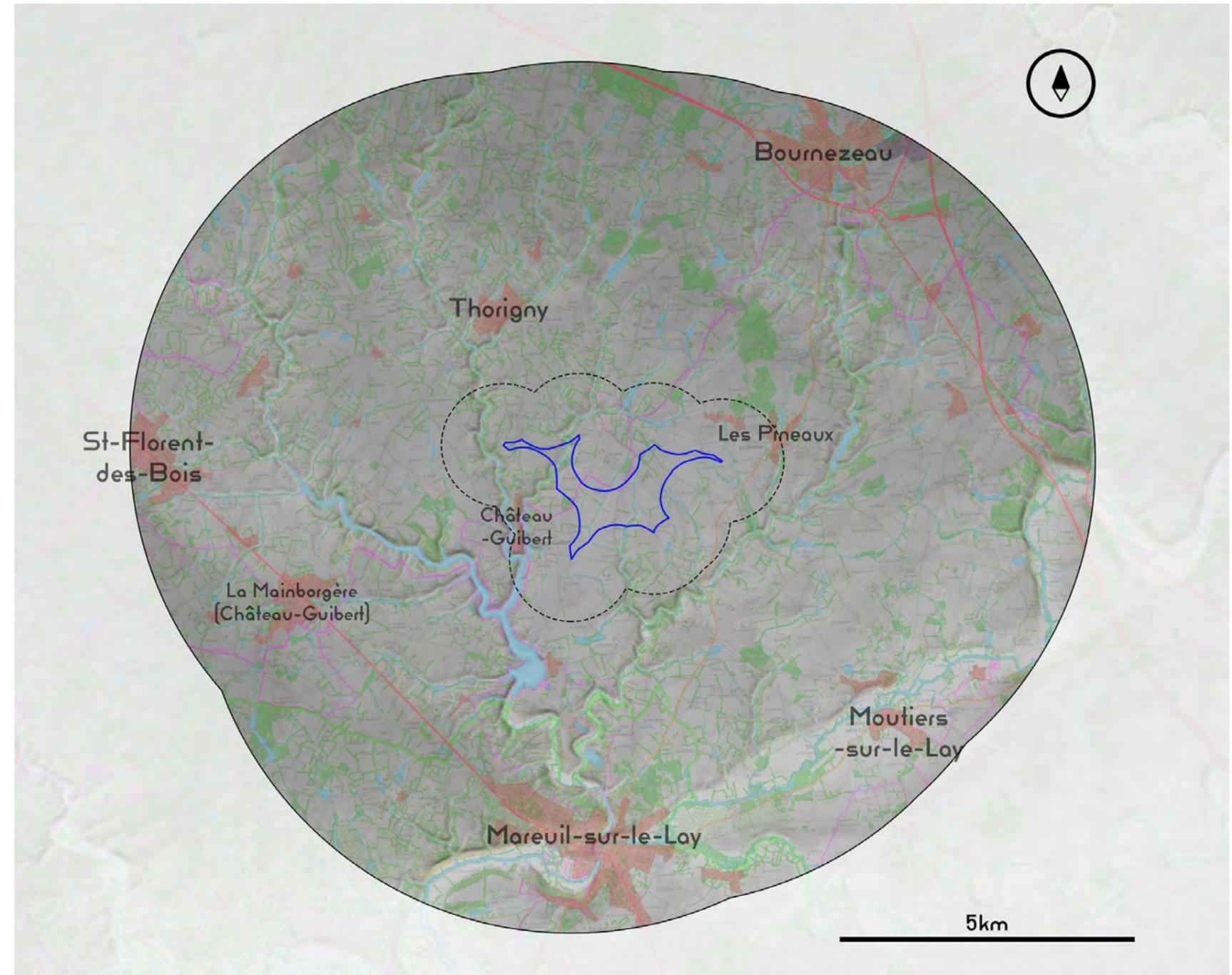


Figure 75 : Mise en relation de la répartition spatiale des villages et du relief à l'échelle rapprochée

**Thorigny** se situe à une altitude similaire à celle de la ZIP (entre 44 et 59m) tandis que la ZIP oscille entre 33 et 53m) sur un vallon orienté Nord-est/Sud-ouest, au Nord de celle-ci. Avec pour point central en ligne de crête, l'église et sa place, le bourg s'étage le long des versants de ce vallon, offrant, au droit de certaines rues, des vues vers les environs. Quelques-unes de ces rues (du Barrage, du Lavoir, de l'Eglise, de la Belle entrée, des Genêts) descendant perpendiculairement aux lignes de niveau sur le versant exposé vers la ZIP, apparaissent comme sensibles. En effet, du fait de la distance faible (moins de 3km) et de la hauteur du projet, des vues partielles pourront être possibles. En revanche, les entrées et sorties étant situées en fond de vallon ou de l'autre côté de la crête, ne présentent pas de sensibilité particulière. **Moutiers-sur-le-Lay** s'étire sur le rebord de la vallée du Lay, à une altitude inférieure à celle de la ZIP (ici entre 6 et 28m). Le coteau faisant face au bourg joue le rôle d'écran rocheux et tend à contraindre les vues vers le projet. En revanche, depuis l'arrivée sur le bourg par le Sud (D7), empruntant la crête dégagée d'un des vallons de Ste-Hermine, des vues partielles vers le projet sont possibles. L'ensemble de ces vues (sises à plus de 5km) seront alors modulées au gré de la végétation et des saisons.

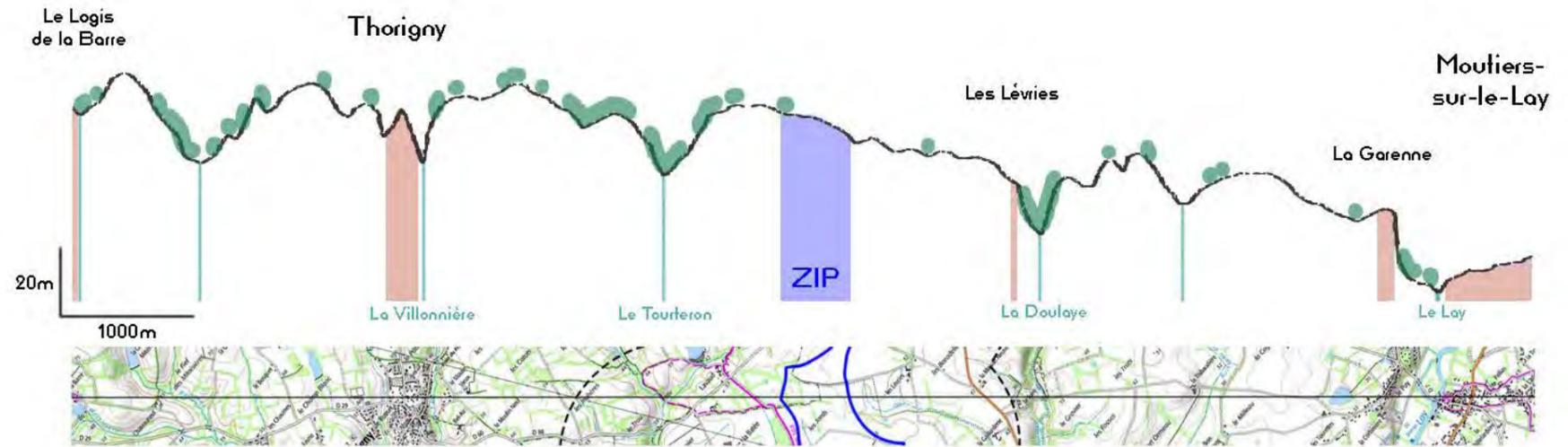


Figure 78 : Coupe schématique illustrant la relation entre Thorigny, Moutiers-sur-le-Lay et la ZIP

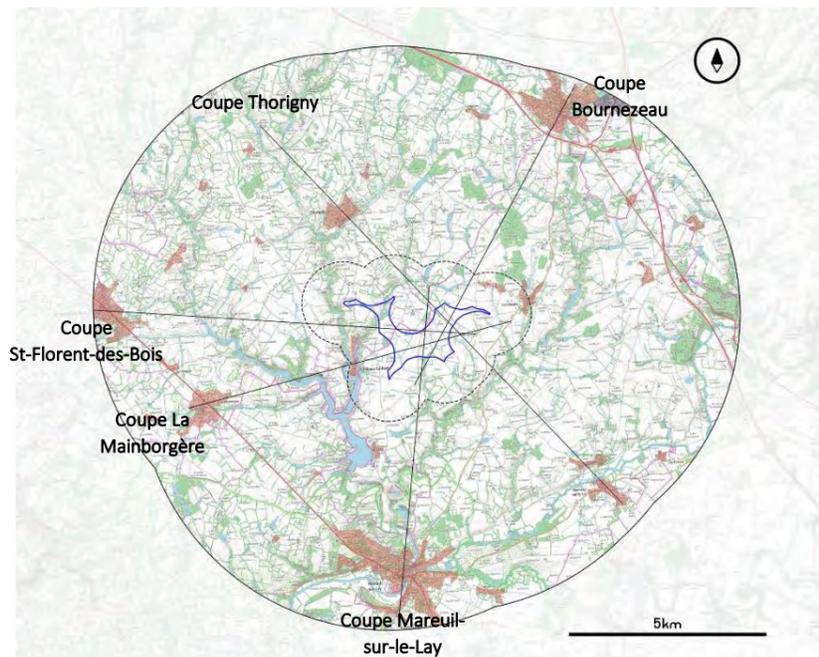


Figure 77 : Localisation des coupes liées aux bourgs proches

**St-Florent-des Bois** (ici entre 42 et 52m), est édifié sur plusieurs ondulations du plateau à une altitude similaire à la ZIP. De nombreuses autres ondulations ourlées de haies bocagères viennent s'intercaler entre ce bourg (à plus de 5km) et le projet. Si la potentialité d'échanges existe, elle est faible et cantonnée à des vues partielles, en périphérie de bourg.

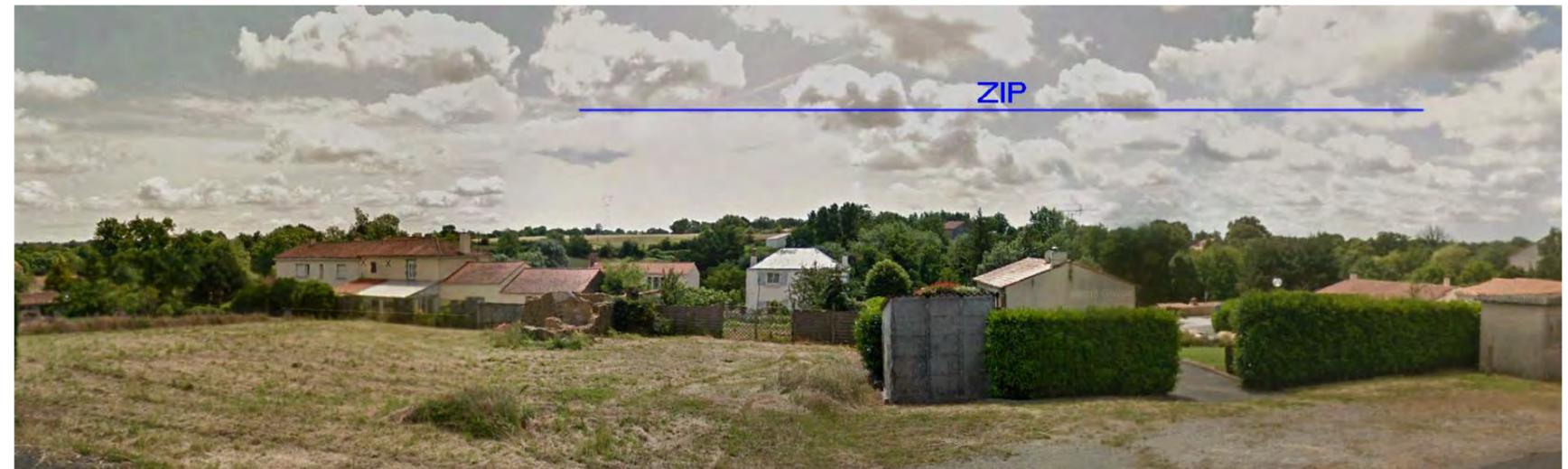


Figure 79 : Vue depuis la Rue de la Belle Entrée à Thorigny

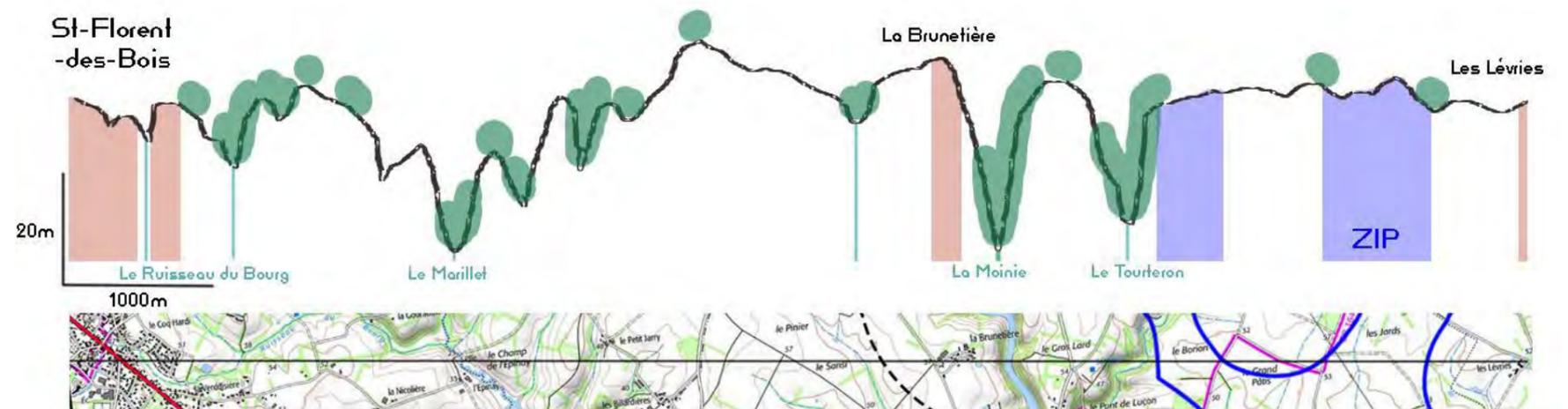


Figure 80 : Coupe schématique illustrant la relation entre St-Florent-des-Bois et la ZIP

**La Mainborgère** se situe à une altitude légèrement supérieure à celle de la ZIP (entre 50 et 68m, tandis que la ZIP oscille entre 33 et 53m). Le rebord de la vallée du Marillet vient par ailleurs s'intercaler entre ce secteur habité et la ZIP, assurant, avec l'aide de la distance (4km environ) et de la trame bocagère des perceptions limitées, partielles et ponctuelles vers la zone de projet.



Figure 81 : Vue depuis la D29 en sortie de la Mainborgère

**Mareuil-sur-le-Lay** se place au sein de la vallée du Lay. Le centre bourg se trouve protégé par l'écrin rocheux formé par les coteaux qui encadrent le Lay. Les extensions de la ville s'étirant sur le coteau Sud apparaissent en revanche, plus sensibles, du fait de leur altitude similaire à la ZIP, de leur orientation vers celle-ci et de leur échagement. Toutefois, la distance (5km environ) associée au modelé et boisements font que ces vues, si elles existent, seront partielles et fonction des saisons.



Figure 83 : Vue depuis la Rue du Champ Chaîne à Mareuil-sur-le-Lay

**Bournezeau** s'inscrit sur un vallon dominant la Doulaye, à une altitude nettement supérieure à la ZIP (entre 73 et 85m). Associée à une distance de 5km, aux ondulations du socle et au bocage intercalaires, cette position, si elle n'interdit pas les vues, tend à les limiter à des vues partielles.

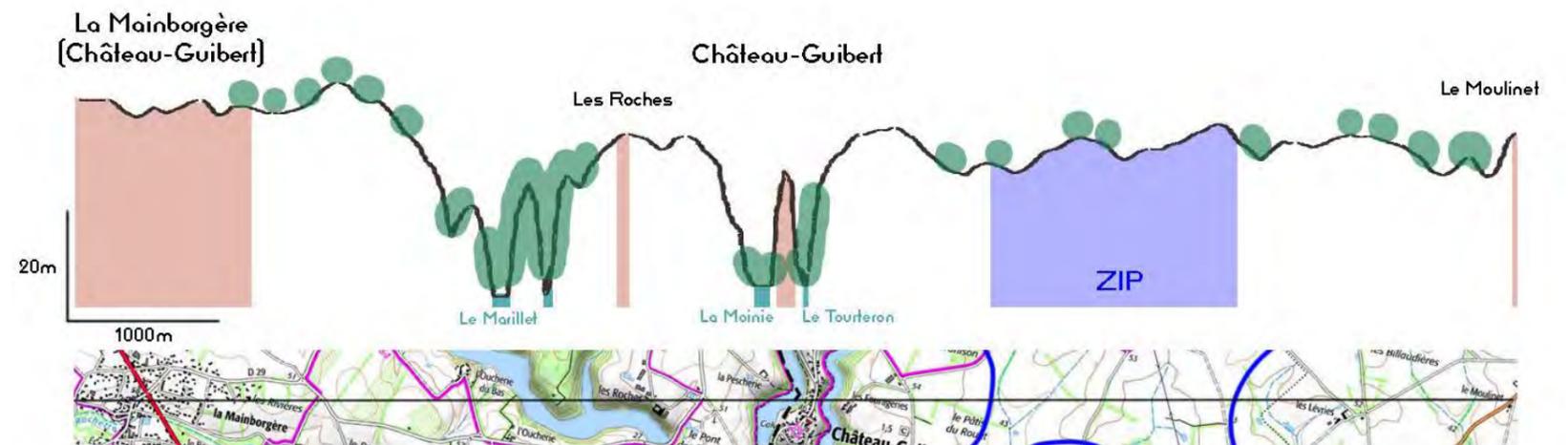


Figure 82 : Coupe schématique illustrant la relation entre La Mainborgère (commune de Château-Guibert) et la ZIP



Figure 84 : Coupe schématique illustrant la relation entre Mareuil-sur-le-Lay et la ZIP



Figure 85 : Coupe schématique illustrant la relation entre Bournezeau et la ZIP

#### 5.1.4. Les axes de communication

Plusieurs axes de forte et moyenne fréquentation (axes primaires et secondaires) apparaissent comme majeurs dans les déplacements d'un observateur au sein de l'aire rapprochée. Il s'agit de l'A83, de la RD948 et de la RD746 pour les axes primaires, et de la RD48 et la RD19 pour les axes secondaires.

Le déploiement des infrastructures de transport est ici lié au rayonnement de deux villes : Bournezeau et Mareuil-sur-le-Lay. Le secteur est ainsi parcouru d'axes primaires au Nord-est et au Sud-ouest, et d'axes routiers secondaires à l'Est et au Sud-est de la ZIP. Ensemble, ils assurent la liaison entre vallées principales et plateaux bocagers.

L'A83 (Route des Estuaires) relie Nantes et Niort, selon un axe globalement Nord-ouest/Sud-est. Elle traverse ici le Bocage du Lay et de la Vendée avant de rejoindre la Plaine du Bas-Poitou et s'approche à moins de 4,5km à l'Est de la ZIP. Le plus souvent encadrée de talus végétalisés, elle n'offre que quelques brefs tronçons avec des vues dégagées vers les environs (notamment à l'approche de Bournezeau).

La RD948 évolue au Nord de l'AER, contourne Bournezeau puis suit le tracé de l'A83, selon un axe Nord-ouest /Sud-est, vers Sainte-Hermine. Elle s'approche également à moins de 4,5km de la ZIP. Bénéficiant du maillage bocager sur la majeure partie de son tracé, peu d'échanges sont à attendre depuis cette voie, excepté de façon intermittente sur un tronçon entre la Borelière et la Mènerie (communes de Bournezeau et des Pineaux).



Figure 86 : Vue V1 depuis la D948 près du lieu-dit de L'Espérance (Les Pineaux)

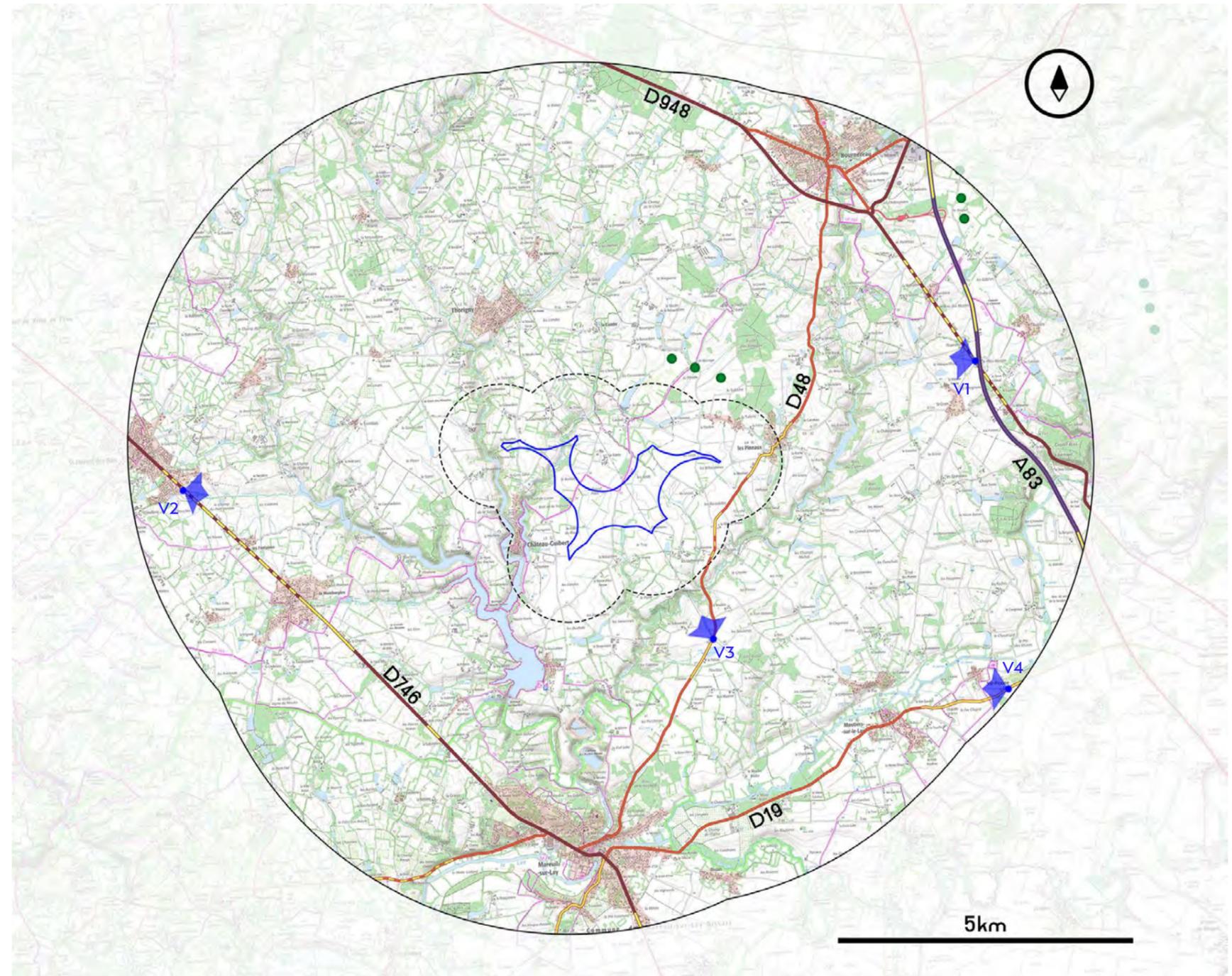


Figure 87 : Axes routiers principaux de la zone d'étude rapprochée



La **RD746** traverse le quart Sud-ouest de l'AER, entre Mareuil-sur-le-Lay et St-Florent-des-Bois. S'approchant à 3,5km environ de la ZIP et disposant de quelques tronçons offrant des vues ouvertes et dégagées, suivis de tronçons disposant de percées visuelles, cette route apparaît comme la plus sensible des axes primaires de l'AER.



Figure 88 : Vue V2 depuis la D746 en sortie Sud de St-Florent-des-Bois

La **RD48** relie Bournezeau et Mareuil-sur-le-Lay. Traversant l'AER du Nord-est au Sud, et s'approchant à moins de 1km de la ZIP, c'est l'axe secondaire le plus susceptible d'être directement concerné par le projet, d'autant qu'il présente quelques tronçons avec vues dégagées. Il s'agit notamment de la sortie Sud des Pineaux (jusqu'au lieu-dit Le Moulinet) ou encore du secteur entre les lieux-dits « Les Boissonnets » et « Le Poteau » (commune de Moutier-sur-le-Lay).



Figure 89 : Vue V3 depuis la D48 au niveau des Boissonnets

La **RD19** évolue sur les coteaux de la vallée du Lay entre le Champ St-Père et Sainte-Hermine. Elle parcourt ainsi le Sud de l'aire rapprochée selon un axe Est/Ouest. Elle demeure à plus de 4,5km au Sud de la ZIP. Parcourant tantôt le bas, tantôt le haut des coteaux encadrant le Lay, elle offre, lorsque la végétation qui l'accompagne le permet, quelques vues dégagées vers les environs. C'est notamment le cas au Sud de Sainte-Pexine, où la route se détache du cours d'eau, et s'élève sur les vallons ouverts de Sainte-Hermine.



Figure 90 : Vue V4 depuis la D19 au Sud de Moutiers-sur-le-Lay

Les axes tertiaires et quaternaires mettent en exergue un maillage relativement régulier.

Concernant les routes tertiaires sillonnant la zone, quatre d'entre elles, rayonnant depuis Thorigny, apparaissent comme plus directement concernées par le projet de par leur proximité et en raison de la discontinuité du linéaire végétal qui les accompagne, autorisant de belles ouvertures visuelles vers les environs. Il s'agit de la RD60, la RD88, la RD29 et la RD36 qui se situent au Nord et à l'Ouest de la ZIP. Ces routes s'approchent entre 0 et 2000m de la ZIP, la RD60 (entre Thorigny et Château-Guibert) traversant l'extrémité Ouest de la ZIP selon un axe Nord/Sud.

Il faut cependant rappeler que l'attention d'un observateur en mouvement est variable en fonction des motifs de ce déplacement. S'il s'agit d'une traversée ponctuelle, les grands ensembles paysagers ainsi que leurs éléments les plus notables retiendront l'attention. Tandis que s'il s'agit d'un trajet quotidien, l'œil aura tendance à ne conserver en mémoire que certaines occurrences auquel il accorde de l'importance. Enfin, regard le plus pointilleux : celui émanant du tourisme. Le visiteur en quête de découverte ou de redécouverte d'un territoire dont il possède généralement déjà une image, sera le plus attentif et sensible aux aménagements en désaccord avec cette vue intérieure.

Les routes qui seront sélectionnées pour la qualification de l'impact correspondront donc aux axes les plus fréquentés quotidiennement, les plus proches également, et enfin, aux axes à vocation touristique (GR, GRP, circuits vélo...présentés ensuite).

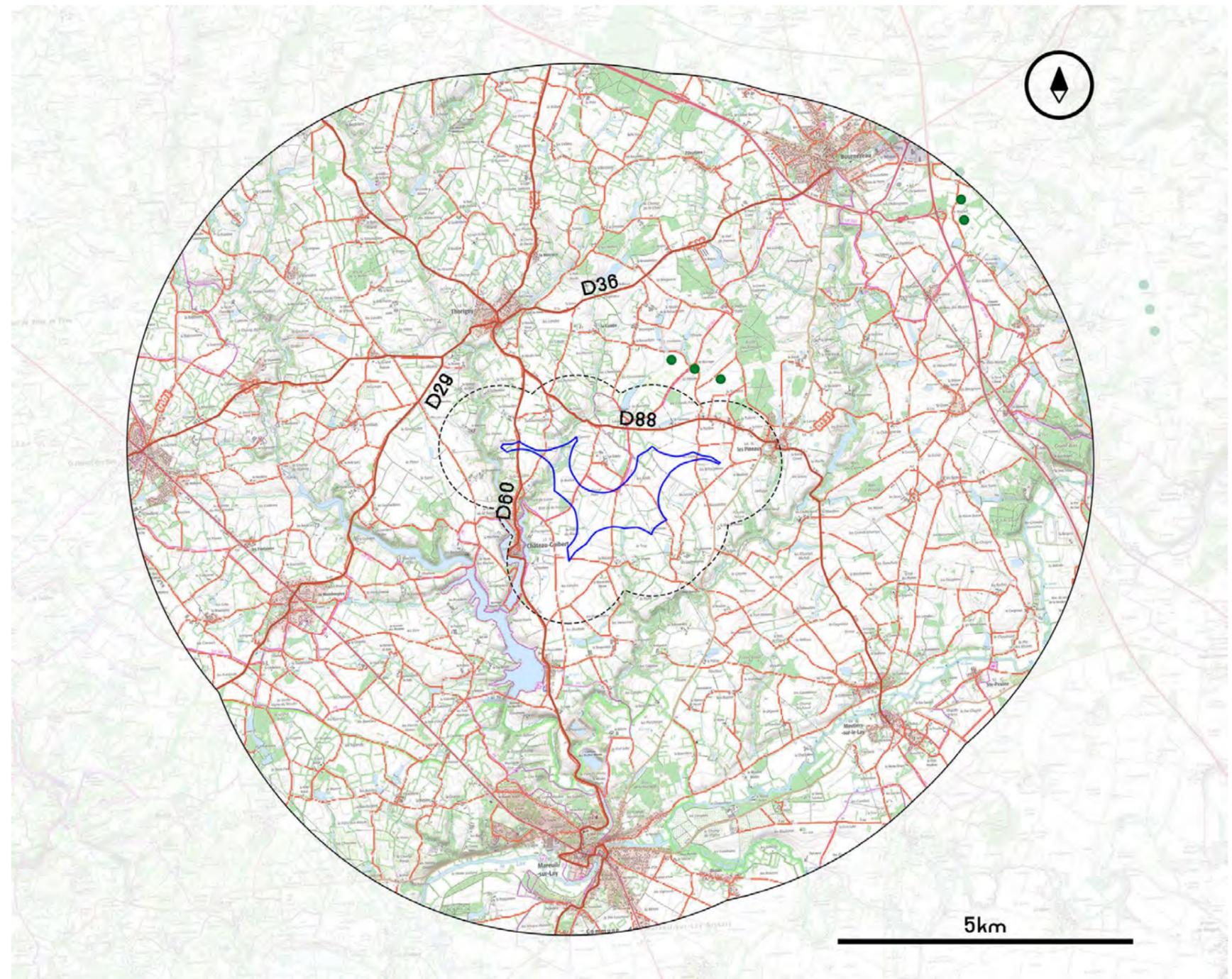


Figure 91 : Axes routiers d'ordre tertiaire et quaternaire au sein de l'AER

## 5.2. Patrimoine, loisirs et tourisme

### 5.2.1. Les éléments du patrimoine rapproché

L'aire rapprochée ne met en avant qu'une richesse patrimoniale limitée. En effet, seuls 1 monument historique classé et 5 monuments historiques inscrits y sont recensés.

#### ➤ Monuments historiques

La liste de ces monuments est rappelée ci-dessous.

Tableau 3 : Liste des monuments historiques de l'aire rapprochée

N° Carte (p87)	Commune	Monument	Protection	Distance
7	Bournezeau	Ancien Château	Inscription	5,2 km
39	Mareuil-sur-Lay-Dissais	Eglise	Classement	4,8 km
40	Mareuil-sur-Lay-Dissais	Eglise de Dissais	Inscription	5,8 km
44	Moutiers-sur-le-Lay	Logis de la Mothe-Orson	Inscription	5,6 km
45	Moutiers-sur-le-Lay	Eglise	Inscription	4,8 km
83	Thornigny	Logis de la Barre	Inscription	4,8 km

Il faut souligner que le patrimoine bâti ici identifié bénéficie d'une grande discrétion. L'étude de la typologie des séquences visuelles au sein desquelles s'insèrent ces éléments met en avant leur intégration à un maillage bâti et/ou végétal parfois associée à une situation dans une zone en creux. Leur aire d'influence visuelle est ainsi dans l'ensemble très limitée. Seul le clocher de l'Eglise de Mareuil-sur-le-Lay émerge du bâti (mais non de la vallée du Lay) et joue ponctuellement le rôle de point de repère.

Située juste en marge de l'AER, sur un versant orienté vers la ZIP, l'Abbaye de Trizay peut également être mentionnée ici.

6	Bournezeau	Abbaye de Trizay	Inscription	6,1 km
---	------------	------------------	-------------	--------

Toutefois, cette ancienne Abbaye, aujourd'hui transformée en exploitation agricole et dont il ne reste que des vestiges, bénéficie des coteaux du Lay et d'une ceinture arborée contraignant fortement les échanges avec l'Ouest du monument.

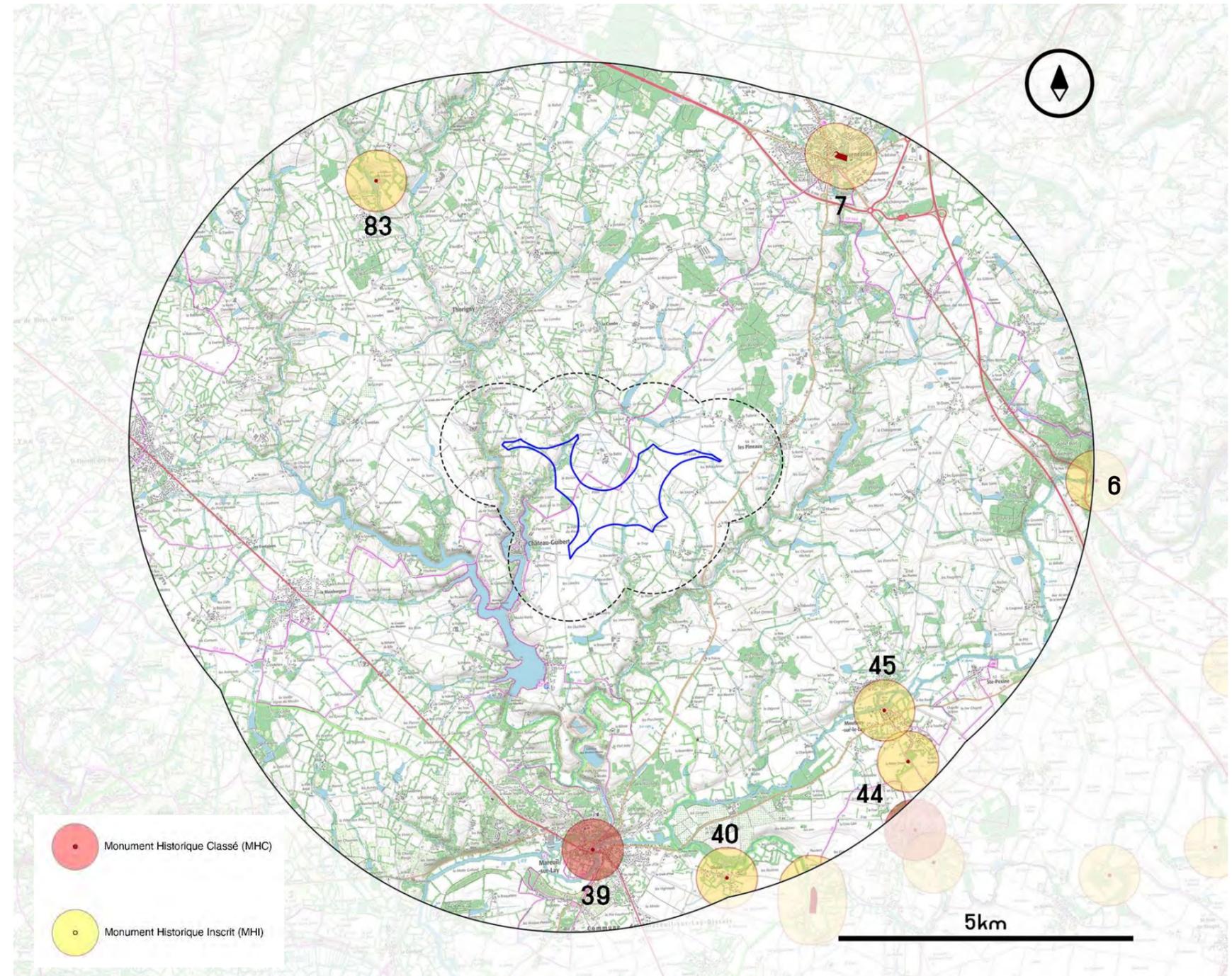


Figure 92 : Patrimoine de l'aire rapprochée

Le niveau de sensibilité concernant ces éléments apparaît donc faible. De par leur nature, leur localisation et la densité des éléments de surface qui les entourent, les monuments de l'aire rapprochée ne présentent aucun risque d'échanges directs avec le projet.

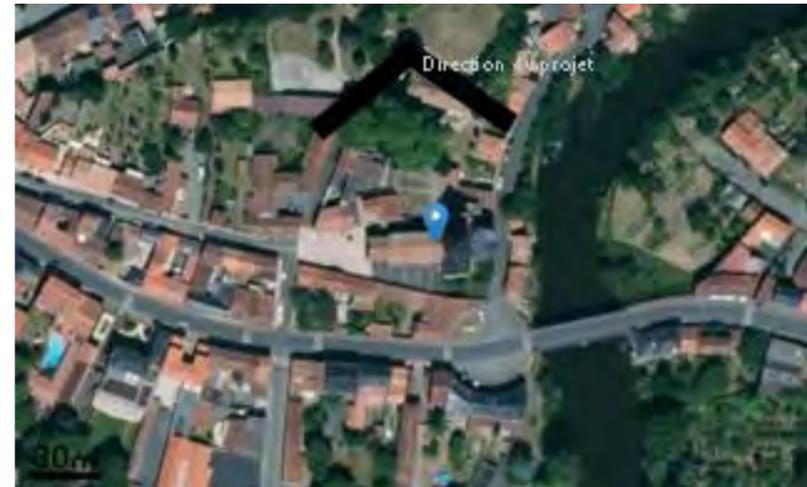
Enfin, l'analyse du petit patrimoine ou patrimoine rural révèle des éléments relativement communs propres à l'identité de la Vendée sans réelle sensibilité de rareté tels les châteaux ou églises non protégés en tant que MH, les vierges, les croix, les chapelles...

### Château de Bournezeau



Milieu urbain - Ceinture bâtie et arborée - Bas de versant  
Absence de lien visuel avec la ZIP depuis le MH ou à proximité

### Eglise de Mareuil-sur-le-Lay



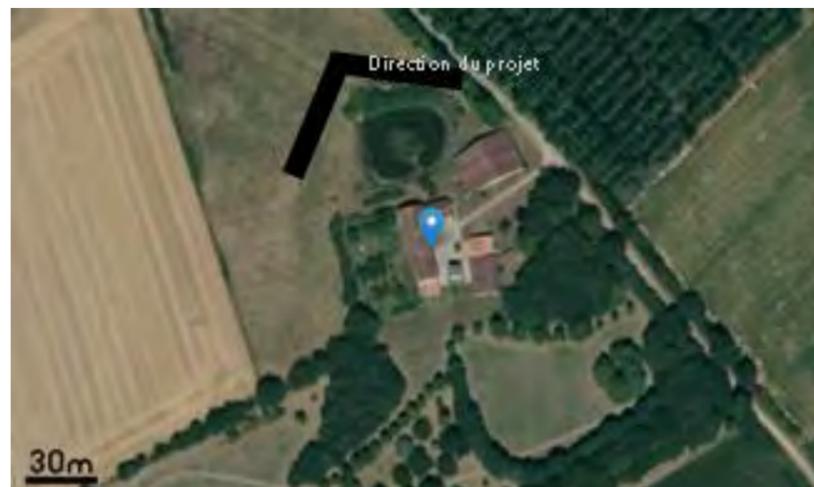
Milieu urbain - Centre bourg - Fond de vallée  
Absence de lien visuel avec la ZIP depuis le MH ou à proximité

### Eglise de Dissais



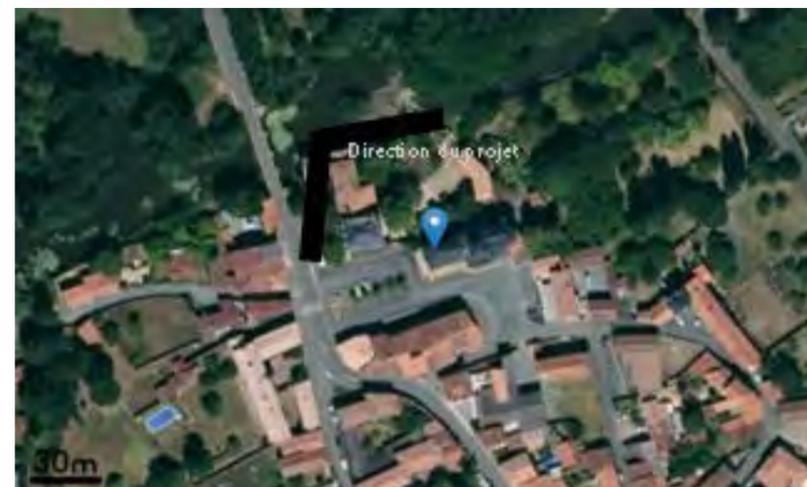
Interface milieu urbain/rural - Ceinture arborée - Sur versant  
Absence de lien visuel direct mais ouverture (partielle) vers la ZIP  
à proximité

### Logis de la Mothe-Orson



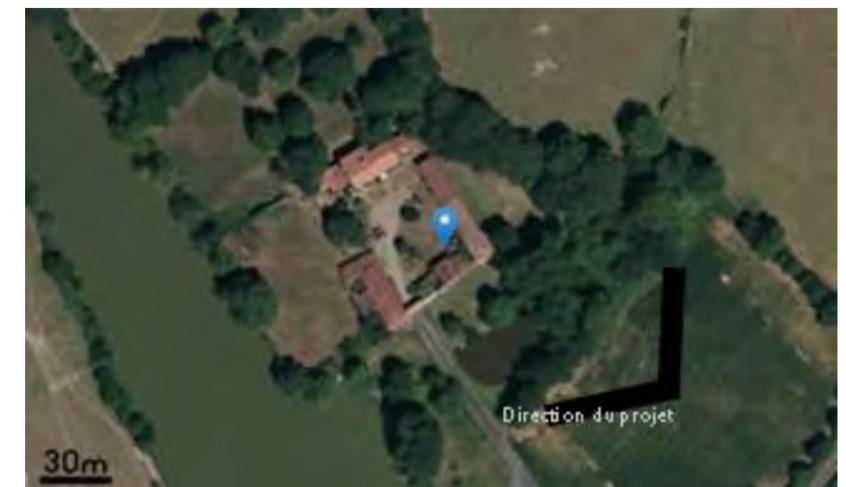
Milieu rural semi-ouvert à ouvert - Ceinture arborée - Sur versant  
Absence de lien visuel mais ouverture vers la ZIP depuis les  
abords

### Eglise de Moutiers-sur-le-Lay



Interface milieu urbain/rural - Ceinture arborée - Fond de vallée  
Absence de lien visuel avec la ZIP depuis le MH ou à proximité

### Logis de la Barre



Milieu rural semi-ouvert à fermé - Ceinture arborée - Fond de  
vallée  
Absence de lien visuel avec la ZIP depuis le MH ou à proximité

Figure 93 : Typologie des séquences rattachées aux éléments du patrimoine rapproché

### Abbaye de Trizay



Milieu rural semi-ouvert - Ceinture bocagère et boisée - Sur versant

Absence de lien visuel direct mais semi-ouverture (transparence hivernale) vers la ZIP à proximité

#### ➤ Patrimoine archéologique

Il faut enfin mentionner la richesse archéologique de ce secteur. Sites mégalithiques, gallo-romain, médiévaux... de nombreuses découvertes sont à l'origine de diverses zones de présomption de prescription archéologique.

La zone d'implantation potentielle ne recoupe aucune Zone de Protection du Patrimoine Archéologique (ZPPA).

La ZPPA la plus proche se situe à moins de 3 kilomètres : il s'agit de celle de Mareuil-sur-le-Lay-Dissais (Zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) 27/12/2016 -Pays de la Loire - Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (n°486) seuil à 3000m²).

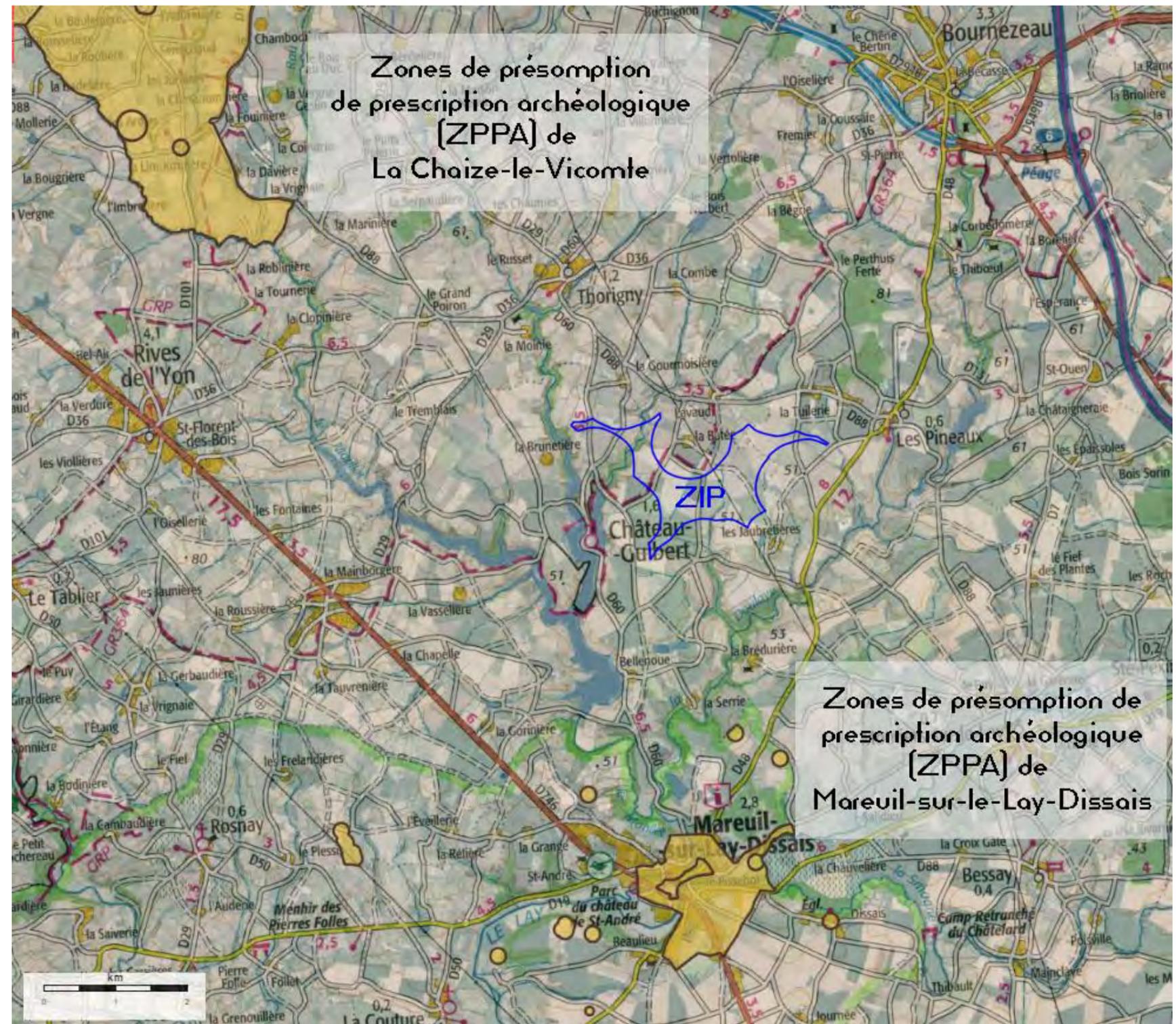


Figure 94 : Zones de présomption de prescription archéologique (Source : Atlas des Patrimoines)

### 5.2.2. Les éléments d'intérêt paysager

Dans la continuité de l'analyse initiée à l'échelle lointaine, les éléments d'intérêt paysager que composent les vallées encaissées du bas bocage sont ici présentés.

L'échelle rapprochée est en effet traversée par les vallées du Lay, du Marillet et de son affluent la Doulaye.

NB : Les vallées de la Moinie et du Tourteron, affluents du Marillet, s'observent également au Nord de l'AER. Toutefois, les secteurs d'intérêt paysager de ces vallées recoupant essentiellement l'aire d'étude immédiate, c'est à cette échelle qu'elles sont analysées.

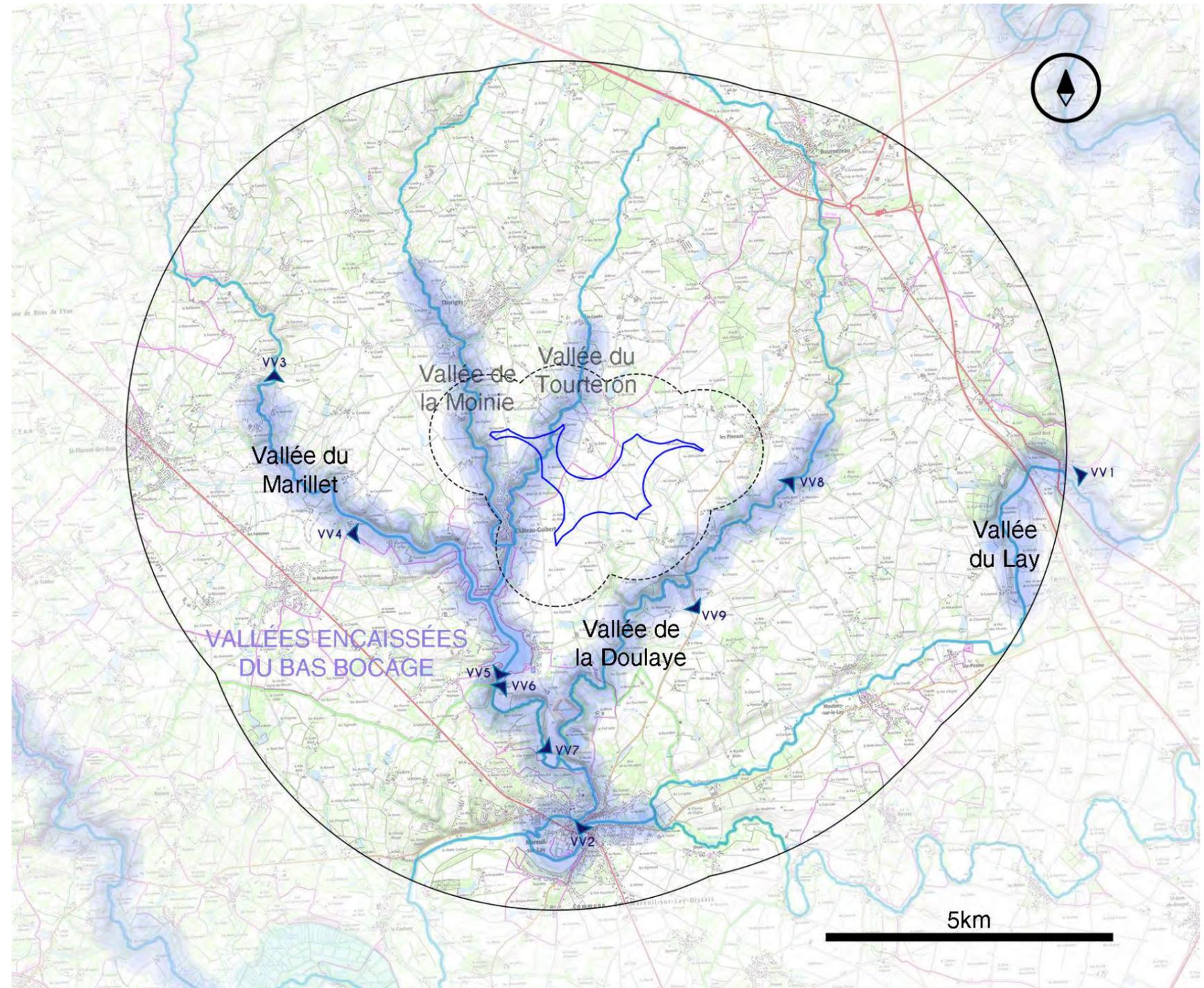


Figure 96 : Mise en évidence des secteur d'intérêt paysager en lien avec les vallées encaissées du Bas Bocage et localisation des vues des vallées (VV) associées

## Le Lay

Deux tronçons de la vallée du Lay sont identifiés comme secteurs d'intérêt paysager à l'échelle rapprochée :

- **1/ Entre St-Vincent-Puymaufrais et Ste-Pexine**, à plus de 5km à l'Est de la ZIP, le Lay forme un méandre au dénivelé marqué, bordé de bois et parcouru de bocage. Ce secteur peu étendu figure comme un écrin de verdure accueillant patrimoine naturel (ZNIEFF) et culturel (Abbaye de Trizay – MHI). Quelques lieux de vie ponctuent cet espace toutefois, il s'agit plus d'un espace traversé (la D948 et l'A83 le recoupant en son centre) qu'habité. Les sentiers de petite randonnées proches, ainsi que le GR364 s'approchent à la marge de ce secteur sans y pénétrer. L'aire de service de la Vendée Ouest le met en revanche ponctuellement en scène. De rares points hauts permettent une approche plus globale de ce secteur (comme depuis la D52e ou la Route de Péault). Toutefois, dès que l'observateur s'éloigne des coteaux, la vallée se trouve « absorbée » par le plateau bocager et ses structures paysagères.



Figure 97 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées du Tourteron, de la Doulaye et du Lay entre Ste-Pexine et St-Vincent-Puymaufrais



Figure 98 : VV1 - La vallée du Lay depuis la D52e à l'approche de Trizay

- 2/ Au niveau de la zone urbaine de Mareuil-sur-le-Lay, à plus de 5km au Sud de la ZIP, le Lay offre une zone de confluence (avec la Smagne et avec le Marillet) source de fréquentation. Sur ce tronçon encaissé de la vallée, les rebords boisés ont par endroit laissé place à l'urbanisation de Mareuil-sur-le-Lay. C'est ici un secteur habité, traversé, source d'histoire, de patrimoine culturel (Eglise de Mareuil – MHC) et de loisirs (plusieurs sentiers de petite randonnée sont à noter). Outre la morphologie de la vallée l'urbanisation favorise le cadrage des vues. Seuls quelques points de vue (comme depuis la rue St-André) permettent d'observer ce secteur de façon globale. La majorité des vues, et notamment les vues les plus pittoresques ou connues sont offertes depuis le bord de l'eau.

Il en résulte un enjeu moyen pour le secteur de la vallée du Lay situé entre St-Vincent-Puymaufrais et Ste-Pexine et un enjeu moyen à fort pour celui inscrit dans l'aire urbaine de Mareuil-sur-le-Lay. **Au regard de la distance qui les séparent de la ZIP, de leur composition et de leur insertion entre bocage, boisements et urbanisation, leur sensibilité au projet peut être qualifiée de faible.**



Figure 99 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées du Marillet et du Lay au niveau de Mareuil-sur-le-Lay



Figure 100 : VV2 - Le Lay au centre de Mareuil-sur-le-Lay

## Le Marillet

La vallée du Marillet figure un élément d'intérêt paysager de la D36 (au Nord-est de St-Florent-des-Bois) à sa confluence avec le Lay. Elle se situe au plus proche à 4km de la ZIP et parcourt l'Ouest de l'AER.

C'est une vallée peu habitée, seuls quelques lieux de vie s'y observent, comme le hameau de Bellenoue, en aval de Château-Guibert. Elle est parcourue de bocage et dotée de rebords boisés par endroit.

La réalisation du Barrage du Marillet, ouvrage hydraulique inscrit à l'inventaire du patrimoine géologique des Pays de la Loire, a noyé la vallée en amont et façonné le paysage de ce secteur. La retenue d'eau ainsi créée offre une zone de promenades (où sont recensés le GR364, deux sentiers de petite randonnée) et de loisirs (Base de loisirs de Bellenoue) où les vues peuvent s'ouvrir plus largement que par ailleurs dans la vallée.

Après le barrage, le paysage se referme, l'eau se fait plus discrète, ceinte de sa ripisylve.

La vallée du Marillet est peu traversée, seuls quelques axes de fréquentation locale ou d'ordre secondaire sont à noter.

Quelques points hauts permettent une approche plus globale de cette vallée, mais les images les plus représentatives proviennent de l'intérieur, souvent en lien avec le Lac du Marillet ou son barrage. Dès que l'observateur s'en éloigne, la vallée se fond dans le bocage du plateau.

Au sein de l'AER, la vallée du Marillet, en tant qu'élément d'intérêt paysager, présente un enjeu moyen à faible d'un point de vue paysager. L'enjeu est moyen dans les zones de fréquentation locale. C'est particulièrement le cas autour du Lac du Marillet, où la fréquentation globale est concentrée. **Cependant, l'enjeu est faible quand le Marillet se voit inséré dans la trame bocagère (particulièrement quand sa taille est plus petite) et que la distance à la ZIP est plus grande, permettant des effets de fermeture de vue sur le projet.**



Figure 103 : VV3 - Le Marillet depuis la D36 près de la Clopinrière (St-Florent-des-Bois)

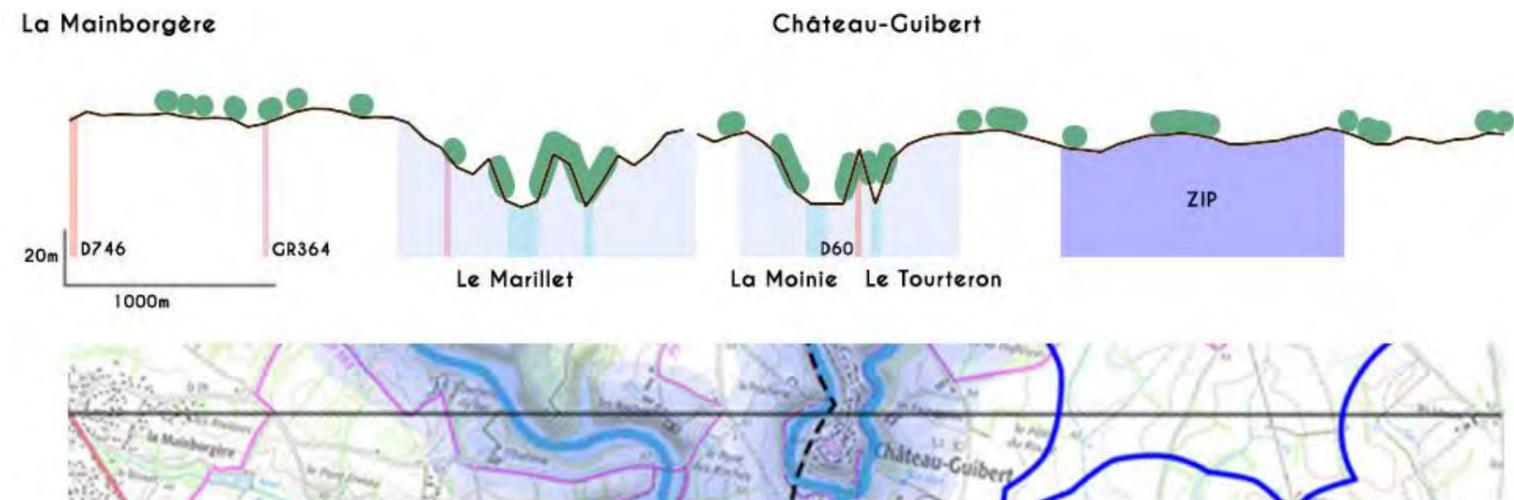


Figure 101 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées du Marillet, de la Moinie et du Tourteron



Figure 102 : VV4 - La vallée du Marillet depuis l'Oucherie du Bas (Château-Guibert)



Figure 104 : VV5 - Le lac du Marillet vu depuis le Barrage du Marillet



Figure 105 : VV6 - La vallée du Marillet de l'autre côté du Barrage



Figure 106 : VV7 - La vallée du Marillet depuis la D60 au niveau de la Ferté (Château-Guibert)

## La Doulaye

La vallée de la Doulaye est considérée comme un élément d'intérêt paysager de la D131 (au Nord-est des Pineaux) à sa confluence avec le Marillet. Elle évolue au Sud-est de la ZIP, s'en approchant à moins de 2km.

Cette vallée, très peu habitée, n'accueille que quelques lieux-dits (des fermes essentiellement). Elle est parcourue de bocage et dotée de rebords boisés par endroit.

De petits aménagements hydrauliques la ponctuent, créant notamment l'Etang de la Fraisa. Ils demeurent néanmoins discrets dans le paysage. En revanche, à proximité de la confluence entre Doulaye et Marillet, la Carrière des Roches bleues intervient dans la structure et l'ouverture de la vallée, à l'origine d'un micro-paysage différent.

C'est une vallée peu traversée, globalement peu fréquentée, au patrimoine naturel préservé (une ZNIEFF de type 1 englobe le fond de vallée). Un sentier de petite randonnée en lien avec le Marillet s'en approche mais elle ne constitue pas un lieu de promenade privilégiée.

Légèrement plus évasée par endroit, l'observateur peut en certains points hauts avoir une vision plus ample de la vallée. Il s'agit toutefois de vues ponctuelles. A l'instar des autres vallées du bas bocage, dès que l'observateur s'en éloigne, la multitude d'éléments structurant le paysage du plateau bocager « absorbe » la vallée qui ne se distingue plus aisément.

Considérant à la fois son caractère naturel préservé et sa très faible fréquentation, l'enjeu paysager rattaché à la vallée de la Doulaye peut être qualifié de faible à moyen à l'échelle rapprochée. **L'enjeu devient globalement moyen lorsque la Doulaye est à proximité de la ZIP et qu'elle est élément structurant du paysage du plateau bocager.**



Figure 108 : VV8 - La Doulaye depuis la D88 près de la Pillaudière (Moutiers-sur-le-Lay)

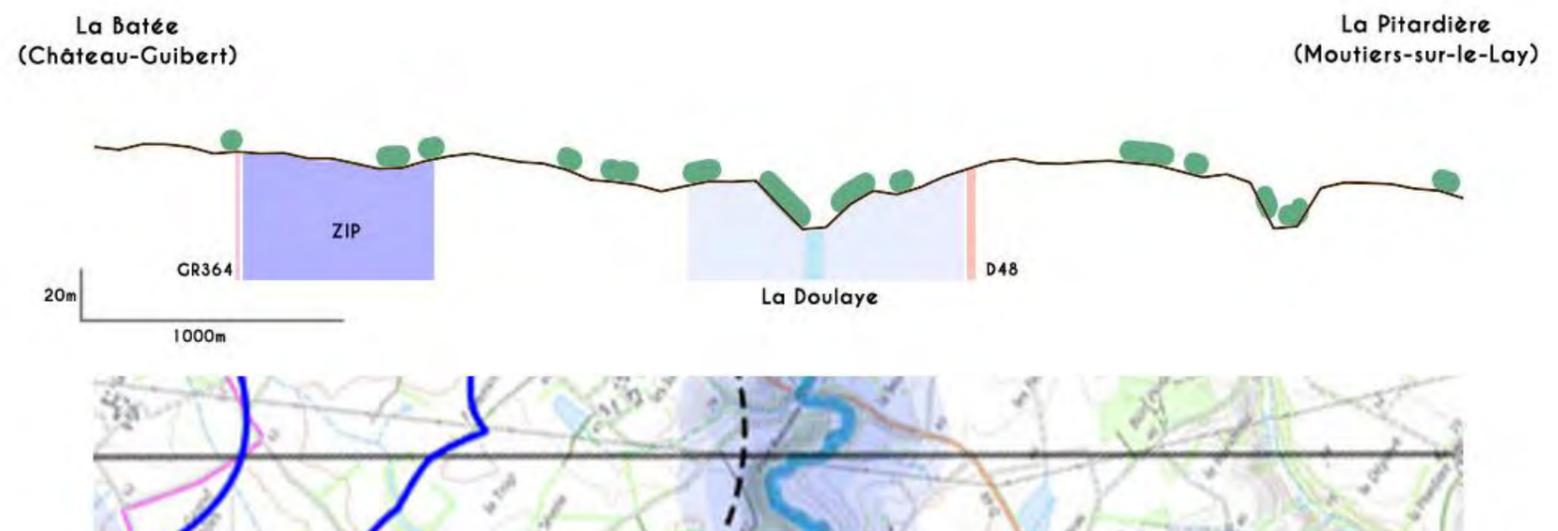


Figure 109 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport à la vallée de la Doulaye



Figure 107 : VV9 - La vallée de la Doulaye depuis la D48 au droit des Boissonnets (Moutiers-sur-le-Lay)

### 5.2.3. Les lieux de loisirs et de fréquentation touristique

Aucun lieu de fréquentation touristique majeur (niveau national) n'est recensé à cette échelle.

Les zones de loisirs et de tourisme les plus fréquentées (niveau départemental et local) se rencontrent au niveau de la vallée du Lay, autrement dit, au Sud et au Sud-est de l'aire d'étude rapprochée, aux environs de Mareuil-sur-le-Lay et de Moutiers-sur-le-Lay.

Toutefois, plusieurs circuits de randonnées sont proposés sur l'ensemble de ce secteur. Ils sont schématisés sur la carte ci-contre. Ces itinéraires entraînent les visiteurs à la découverte des espaces historiques, culturels et naturels du territoire d'étude, mettant ainsi en avant les richesses du patrimoine local.

Il faut ainsi noter :

- un chemin de Grande Randonnée (GR) : le GR364 traverse en effet l'aire rapprochée d'Est en Ouest. Sur son parcours entre Bournezeau et La Mainborgère, il recoupe le périmètre de la ZIP. Cette proximité implique des échanges visuels directs avec le projet. Vu la topographie vallonnée et le maillage plus ou moins dense du bocage, ponctué de boisements au Nord notamment, ces vues seront modulées au gré du cheminement des randonneurs et des saisons. A noter, trois parcs éoliens accordés mais non encore édifiés sont recensés à proximité de ce GR au sein de l'AER. Le motif éolien ne fait donc pas déjà partie du paysage perçu depuis ce chemin mais du paysage en devenir.
- Un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP) : le GRP Tour du Pays Yonnais pénètre le Nord-ouest de l'AER. Evoluant entre bocage et bourgs, des échanges partiels et ponctuels peuvent être attendus. Situé à plus de 4,5km de la ZIP, ces perceptions potentielles seront modulées par les vallonnements et la végétation intercalaires.
- Plusieurs sentiers de randonnées locaux : Trois boucles cyclistes sont recensées au Nord de Thorigny (Sentiers des Gués). 14 sentiers de randonnées pédestres sont par ailleurs proposés entre vallée du Lay (au niveau de Mareuil-sur-le-Lay, Moutiers-sur-le-Lay, Sainte-Pexine), lacs (du Marillet, du Tourteron) et plateaux bocagers (aux environs de La Mainborgère, des Pineaux, de Bournezeau). Certains de ces sentiers s'approchent à moins d'1km de la ZIP.

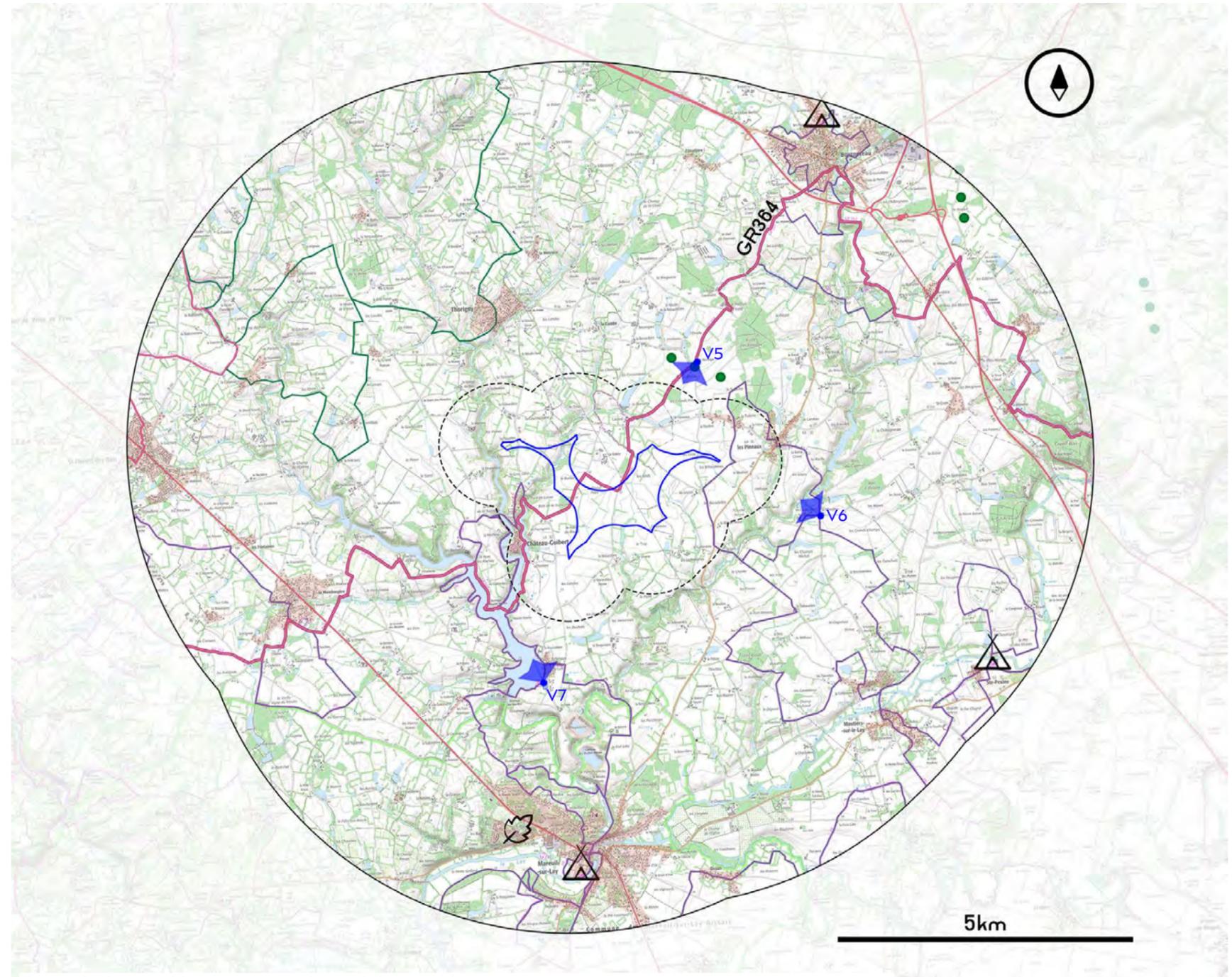


Figure 110 : Lieux de loisirs et de fréquentation touristique sur l'aire rapprochée

 Zones boisées	 GR	 Camping
 Zones bâties	 GRP	 Parcs et jardins
 Zones industrialisées	 Rando vélo	
 Eolienne accordée	 Sentiers de randonnées	

Ces circuits invitent les visiteurs à découvrir aussi bien l'histoire liée aux Guerres de Vendée, que le patrimoine culturel et architectural ou encore les paysages du Mareuillais et du bocage du Lay. Empruntant des routes ou des chemins assez proches du site, en particulier les sentiers de la Doulaye (aux environs des Pineaux), des Lacs du Tourteron et de la Moinie et des Lacs du Marillet et de la Moinie (aux environs de Château-Guibert) ces circuits présentent une potentialité d'échanges prégnants avec le projet.

De manière générale, ces circuits représentent une faible fréquentation. Les randonneurs empruntant ces sentiers sont essentiellement des habitants du secteur et saisonnièrement, des vacanciers.

Il faut par ailleurs rappeler que le motif éolien est prévu mais n'est pas encore présent sur ce secteur. En effet, à l'heure actuelle, la ZIP vient se placer entre deux parcs accordés mais non sortis de terre. **L'enjeu est alors double du point de vue de l'acceptation sociale car il concerne aussi bien l'introduction d'un nouveau motif, que son intégration en cohérence avec un paysage éolien en construction.**



Figure 113 : Vue V5 dégagée vers la ZIP depuis le GR364 au niveau entre le Perthuis ferté (Les Pineaux) et Lavaud (Thorigny)



Figure 111 : Vue V6 dégagée vers la ZIP depuis le sentier de randonnée de la Doulaye au niveau de la Pilaudière (Moutiers-sur-le-Lay)

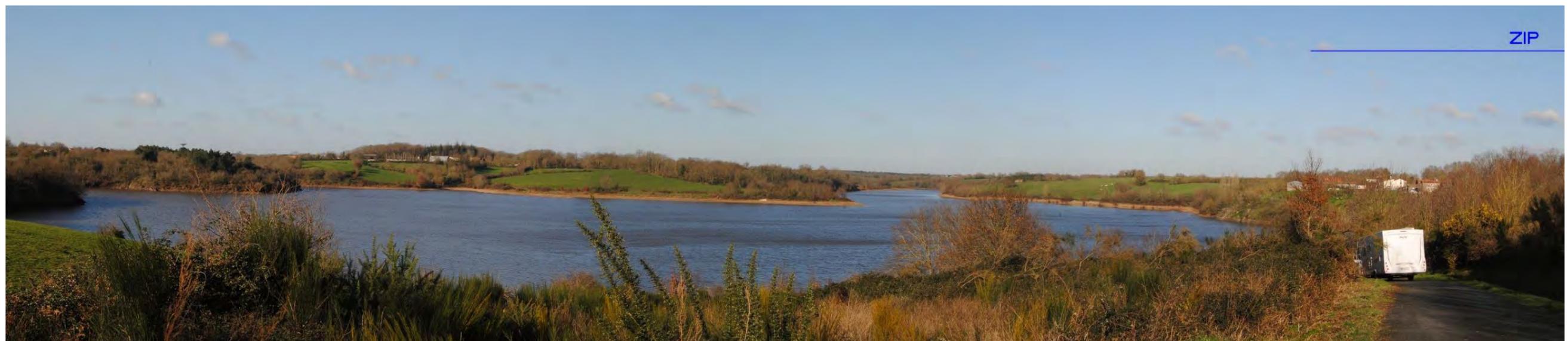


Figure 112 : Vue V7 dégagée sur les sentiers de randonnées des Lacs du Tourteron et de la Moinie et des Lacs du Marillet et de la Moinie depuis Bellenoue (Château-Guibert)

### 5.3. Bilan des enjeux et des sensibilités à l'échelle rapprochée

L'aire d'étude rapprochée renferme divers éléments à enjeux aussi bien du point de vue de la fréquentation que des modalités de perceptions (l'A83, la D948, la D746, Bournezeau, Mareuil-sur-le-Lay, la vallée du Lay, le GR364, un plateau ondulé, un réseau bocager prégnant, ponctué de boisements, trois parcs éoliens accordés ...).

C'est un paysage de plateaux bocagers traversés de multiples vallées dont certaines, ennoyées, créent un micro-paysage remarquable, tandis que d'autres, plus importantes telle la vallée du Lay, offrent un véritable écrin aux bourgs et au patrimoine qui s'y rencontrent.

A cette échelle, il n'y a pas d'orientation majeure des perceptions du fait d'un espace ondulant dans toutes les directions.

Par ailleurs, bocage et ondulations animent l'ensemble de cet espace. Dès lors, il se caractérise par une compartimentation efficace des vues essentiellement en lien avec la végétation, à laquelle s'ajoute une alternance régulière entre points hauts (vues ouvertes à semi-ouvertes) et points bas (vues semi-fermées à fermées).

Des routes de fréquentation variée quadrillent la zone d'étude. Les axes de fréquentation majeure rayonnent à partir de Bournezeau ou Mareuil-sur-le-Lay et s'observent ainsi au Nord, à l'Est et à l'Ouest de la ZIP. La plus proche est la D746 s'approchant à 3,5km à l'Ouest de la ZIP, elle présente une sensibilité moyenne au projet. Il faut également noter l'A83 et la D948 s'approchant à 4,5km respectivement à l'Est et au Nord de la ZIP. Bénéficiant de nombreux éléments de surface intervenant dans la modulation de leurs perceptions, ces routes présentent une faible sensibilité au projet, ponctuellement moyenne pour la D948 sur le tronçon entre La Borelière et Le Mènerie. La D48, axe d'ordre secondaire, apparaît comme la plus concernée par le projet du fait de sa proximité (elle pénètre l'aire immédiate). Toutefois, végétation et topographie limitent les secteurs d'échanges visuels vers la ZIP à certains tronçons. Sa sensibilité est donc moyenne.

Les cœurs de bourg des principaux lieux de vie apparaissent libres d'échanges avec le projet, excepté celui de Thorigny dont la configuration et la proximité tend à ouvrir quelques fenêtres vers la ZIP. Par ailleurs, des interactions peuvent être attendues depuis certaines entrées ou sorties de ces villes et villages, comme

Bournezeau, Mareuil-sur-le-Lay ou Moutiers-sur-le-Lay par exemple, dont les périphéries se composent d'extensions au tissu urbain plus lâche et à la végétation plus éparse.

Les villages les plus proches peuvent entretenir un lien visuel avec la zone de projet, modulé par les trames bâties et végétales dont la densité varie, permettant des échanges avec l'extérieur. Le projet devra donc tenir compte de ces lieux de vie, l'implantation d'éoliennes devra se faire en harmonie avec le modelé et la trame bocagère de sorte à ne pas créer d'effet barrière ou d'effet de surplomb ni remettre en question l'échelle du paysage.

A noter, le motif éolien étant déjà prévu (avec les parcs accordés de Bournezeau et des Pineaux) bien que non encore édifié aux abords de ces villages, le projet devra s'accorder avec ceux-ci afin de créer un paysage éolien cohérent.

L'aire d'étude rapprochée compte 5 monuments historiques inscrits, et 1 classé. Tous les monuments sont intégrés à un maillage bâti et/ou végétal et n'échangent pas visuellement avec la ZIP. Dans la mesure où ces éléments ne mettent en avant qu'une aire d'influence visuelle très limitée, les enjeux de covisibilité relatifs le sont également. Les vallées encaissées du bas Bocage, matérialisées par les vallées du Lay, du Marillet et de la Doulaye présentent au sein de l'AER des secteurs d'intérêt paysager. Bénéficiant d'un certain recul par rapport à la ZIP et des multiples éléments de surface qui animent le plateau qu'elles cisèlent, ces micro-paysages présentent une sensibilité allant de faible à moyenne.

Enfin, l'aire d'étude est parcourue de plusieurs circuits de découverte (principalement pédestres). Parmi eux, il faut mentionner les sentiers de randonnée aux environs des Pineaux et de Château-Guibert, ainsi que le GR364, qui apparaissent susceptibles d'interagir directement avec le projet.

**Ainsi au regard des éléments précédemment cités, à l'échelle rapprochée, les enjeux sont globalement de niveau moyen et les sensibilités globalement faibles à moyennes.**

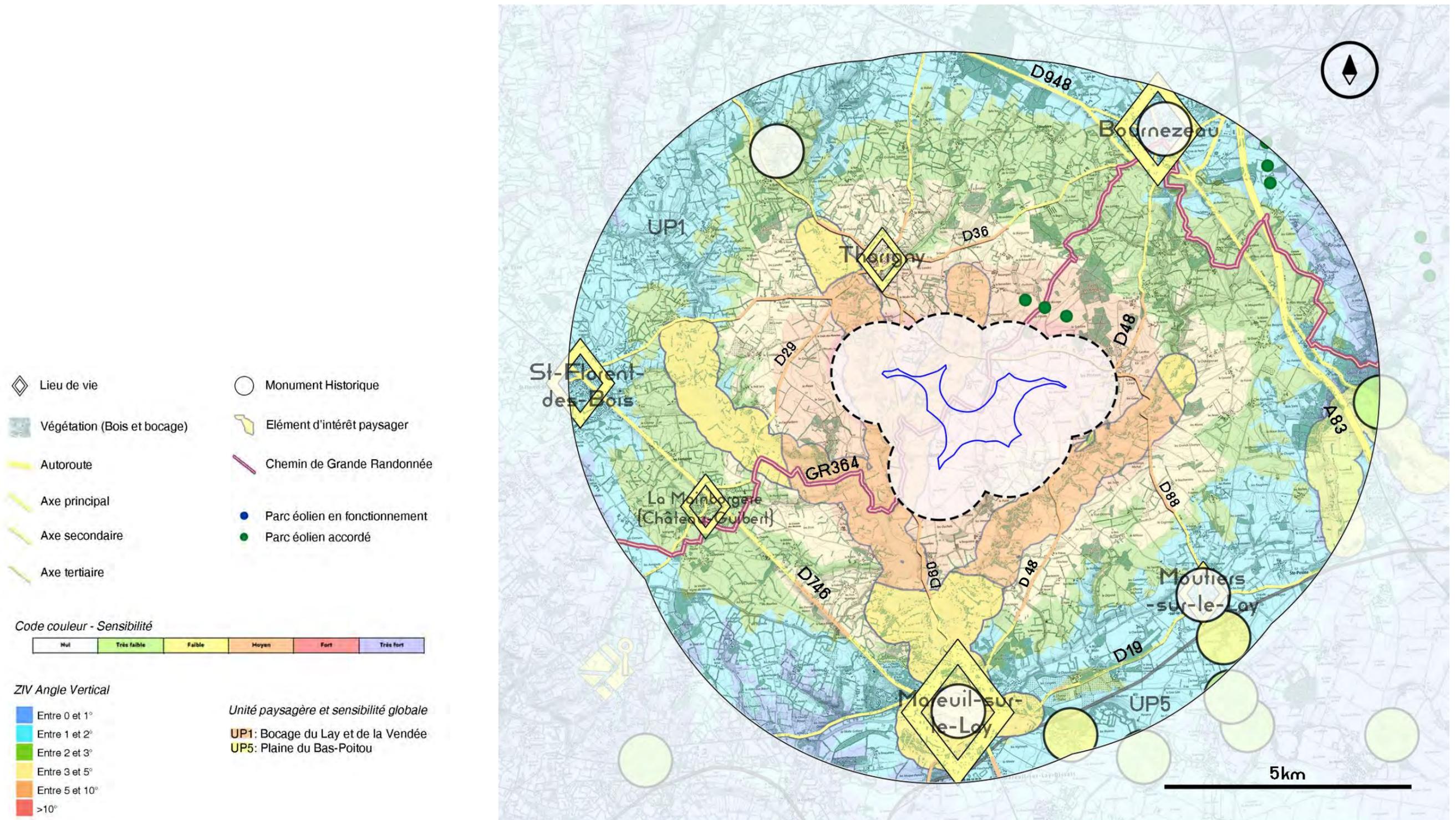


Figure 114 : Carte de synthèse des sensibilités à l'échelle rapprochée

Code couleur :

Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----	-------------	--------	-------	------	-----------

Tableau 4 : Tableau de synthèse de l'AER

Thématique		Observations rattachées à cette échelle	Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
Espaces de vie	Thorigny	Entrées et sorties de bourg en fond de vallons = pas de sensibilité particulière. Quelques rues (du Barrage, du Lavoir, de l'Eglise, Belle entrée, des Genêts) perpendiculaires aux lignes de niveau et sur versant exposé en direction de la ZIP = plus sensibles.	Moyen	Faible à ponctuellement Moyen
	Moutiers-sur-le-Lay	Ecrin rocheux du coteau qui contraint les vues depuis le bourg. Arrivée sur le bourg par la D7 via une crête dégagée des vallons de St Hermine = vues partielles possibles vers la ZIP. 2 zones d'habitations rattachées à la commune sises sur versant Nord du Lay: la Garenne (orientée vers la vallée, à l'opposé de la ZIP) et le Puy (sur la crête marquant le rebord de la vallée). Seule cette dernière présente une sensibilité de par sa situation.	Moyen	Faible à ponctuellement Moyen
	Saint-Florent-des-Bois	Nombreuses ondulations et haies bocagères animant et encadrant ce bourg étiré. Les principaux secteurs offrant des potentialités d'échanges avec le projet se concentrent à la périphérie Sud et Est du bourg. Au vu des éléments intercalaires intervenant dans les vues, il s'agirait d'échanges partiels et ponctuels.	Moyen	Faible
	La Mainborgère (Château-Guibert)	Hameau groupé bénéficiant du rebord marqué de la vallée du Marillet. Au modelé s'ajoutent la distance (>4km) et une trame bocagère importante limitant les perceptions (qui seraient d'ordre partielles et ponctuelles).	Moyen	Faible
	Mareuil sur le Lay	Centre bourg au cœur d'un écrin rocheux formé par le coteau du Lay. Extensions au Sud de la ville plus sensibles du fait de leur altitude, de leur orientation et de leur dégagement. Les vues restent toutefois partielles en raison de la distance, du modelé et de la végétation.	Moyen à Fort	Faible à ponctuellement Moyen
	Bournezeau	Centre bourg inscrit dans une zone en creux à plus de 5 km par rapport à la ZIP. Divers écrans interviennent (urbanisation, infrastructures périphériques, bocage, rebord de la vallée du Lay...) et contraignent les vues (qui seraient d'ordre partielles et ponctuelles).	Moyen à Fort	Faible
Axes de communication	A83	Axe primaire traversant l'AER à plus de 4,5km à l'Est de la ZIP. Nombreux éléments intercalaires intervenant dans les perceptions (qui seraient d'ordre partielles et ponctuelles).	Moyen à Fort	Faible
	RD948	Axe primaire traversant l'AER à plus de 4,5km au Nord de la ZIP. Nombreux éléments intercalaires intervenant dans les perceptions (qui seraient d'ordre partielles et ponctuelles).	Moyen à Fort	Faible à ponctuellement Moyen

Thématique		Observations rattachées à cette échelle	Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
<b>Axes de communication</b>	RD746	Axe primaire traversant l'AER à plus de 3,5km à l'Ouest de la ZIP. Nombreux éléments intercalaires intervenant dans les perceptions (qui seraient d'ordre partielles et ponctuelles). Tronçon plus dégagé à l'approche de la ZIP.	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
	RD 48	Axe secondaire traversant l'AER et l'AEI à l'Est de la ZIP. Axe secondaire le plus proche de la ZIP. Nombreux éléments intercalaires intervenant dans les perceptions. Seuls quelques tronçons ouvrant les vues vers la ZIP.	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
	RD 19	Axe secondaire traversant l'AER à plus de 4,5km au Sud de la ZIP. Nombreux éléments intercalaires intervenant dans les perceptions. Evolution entre points hauts et bas sur les vallons de Ste-Hermine ouvrant sur certains tronçons les vues vers la ZIP.	<b>Moyen</b>	<b>Faible à ponctuellement Moyen</b>
	RD29, RD60, RD88, RD36	Axes tertiaires traversant l'AER (et l'AEI pour D60 et D88) au Nord et à l'Ouest de la ZIP. Ondulations du socle et bocage intervenant dans les perceptions. Axes souvent ourlés d'un linéaire végétal discontinu autorisant de belles ouvertures visuelles vers les environs.	<b>Faible à Moyen</b>	<b>Faible à ponctuellement Fort</b>
<b>Patrimoine</b>	Sites Classés (SC), Sites Inscrits (SI), SPR	Aucun sites (SI, SC, SPR) n'est recensé sur cette aire.	<b>Nul</b>	<b>Nul</b>
	Monuments Historiques (MH)	6 MH recensés + Abbaye du Trizay (Bournezeau) en marge de l'AER à l'Est (à + de 6km). Intégration à un maillage bâti et/ou végétal. Seul le clocher de l'Eglise de Mareuil sur le Lay émerge du bâti.	<b>Globalement Moyen et ponctuellement Fort (Eglise de Mareuil)</b>	<b>Nul à Faible</b>
<b>Eléments d'intérêt paysager</b>	Vallées encaissées du Bas Bocage	Trois vallées présentant des secteurs d'intérêt paysager observées dans l'AER: 2 secteurs au niveau de la vallée du Lay, 1 secteur au niveau de la vallée du Marillet et 1 autre au niveau de son affluent la Doulaye.	<b>Globalement Moyen et ponctuellement Faible à Moyen ou Moyen à Fort</b>	<b>Faible à Moyen</b>
<b>Loisirs et tourisme</b>	GR364	Chemin de Grande Randonnée traversant l'AER, l'AEI et la ZIP du Nord-est à l'Ouest. Vallonnements et réseau bocager limitent et modulent les vues à cette échelle. Chemin directement concerné par le paysage éolien en devenir sur le secteur (en particulier Parc accordé de la Piballe).	<b>Faible à Moyen</b>	<b>Faible à ponctuellement Fort</b>
	GRP Tour du Pays Yonnais	Chemin de Grande Randonnée de Pays traversant le Nord-ouest de l'AER, à plus de 4,5km de la ZIP. Nombreux éléments intercalaires intervenant dans les perceptions (qui seraient d'ordre partielles et ponctuelles).	<b>Globalement Faible et saisonnièrement Moyen</b>	<b>Faible</b>
	Boucles locales	Sentiers de randonnées locaux (cyclistes et pédestres) sillonnant le milieu rural. En lien étroit avec les vallées (Lay, Marillet, Tourteron, Moinie) et le bocage. Nombreux éléments intercalaires intervenant dans les perceptions. Evolution entre points hauts et bas ouvrant ponctuellement sur certains parcours des vues vers la ZIP.	<b>Faible</b>	<b>Faible à ponctuellement Moyen</b>

## Chapitre 6. Approche du site dans le paysage immédiat

La zone d'implantation potentielle s'étend sur des champs cultivés ceints de haies bocagères.

Esquissée au cœur de la Vendée, la ZIP s'inscrit au sein de l'entité paysagère du Bocage du Lay et de la Vendée, et plus précisément au sein de la sous-unité du plateau bocager de l'Yon selon le document de référence local (Atlas des paysages des Pays de la Loire). Une analyse plus fine des éléments structurants le paysage (notamment le modelé et la végétation) permet de distinguer deux secteurs au sein de la ZIP :

- Sur une petite moitié Ouest/Nord-ouest, la ZIP correspond à un espace directement lié aux vallées du Tourteron qui le traverse et de la Moinie qui le borde. Son altitude varie de 33 à 57m environ.
- Sur une large moitié Est/Sud-est, la ZIP correspond à un espace ondulé mais plus détaché du réseau hydrographique avec une altitude globalement comprise entre 59 et 42m.

Les ondulations parcourant la ZIP présentent une orientation générale suivant un axe Nord/Sud.

L'aire immédiate est par ailleurs délimitée au Sud-est par la vallée de la Doulaye et par la vallée ennoyée du Marillet au Sud-ouest.

C'est au niveau des versants et des points hauts des ondulations que se rencontrent les villages des Pineaux et de Château-Guibert ainsi que les multiples lieux-dits ponctuant cet espace.

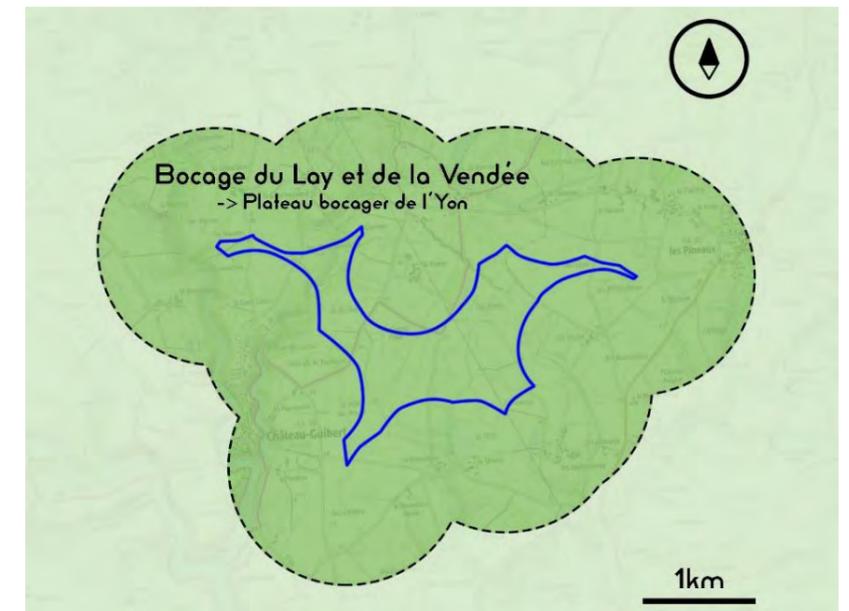
Château-Guibert se distingue par sa situation particulière. En effet, sis à la confluence des vallées de la Moinie et du Tourteron, ennoyées par le barrage de Moulin Martin plus au Sud, le bourg est édifié sur un éperon rocheux ceinturé d'eau. Il s'étage alors entre 49 et 36m, soit une altitude similaire aux parties basses de la ZIP.

Le village des Pineaux s'étage quant à lui dans la vallée d'un ruisseau affluent de la Doulaye. Cette vallée suivant un axe Nord/Sud et le village étant principalement édifié sur le versant Ouest, il tend alors à s'orienter à l'opposé de la ZIP. Situé entre 45 et 56m, il présente une altitude similaire à la ZIP.

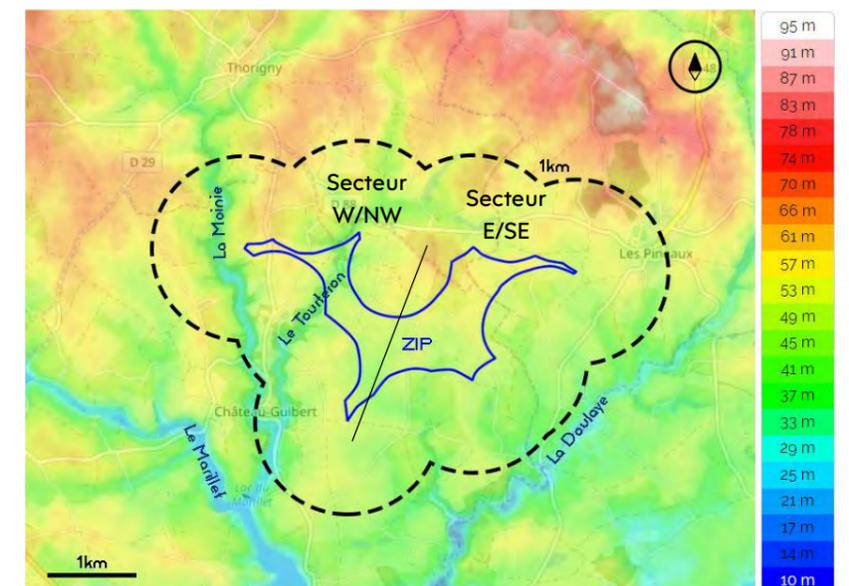
Les divers lieux-dits recensés au sein de l'AEI présentent quant à eux une altitude similaire aux parties hautes de la ZIP (plus de 50m) et une orientation variable. Ceux sis à l'Ouest de la ZIP tendent en effet à s'orienter vers celle-ci, tandis que ceux sis à l'Est tendent à s'orienter à l'opposé.

Les perceptions de l'aire immédiate sont également largement dépendantes de la végétation. La ZIP bénéficie en effet d'un environnement riche en haies bocagères et ripisylves, qui, aidées des ondulations du socle à cette échelle prennent toute leur importance. Cet environnement est composé d'une succession de masques visuels, contraignant alors les vues vers ces haies et ripisylves en générant des espaces cachés, ou encore, des effets d'épaule orientant les vues vers tel ou tel secteur.

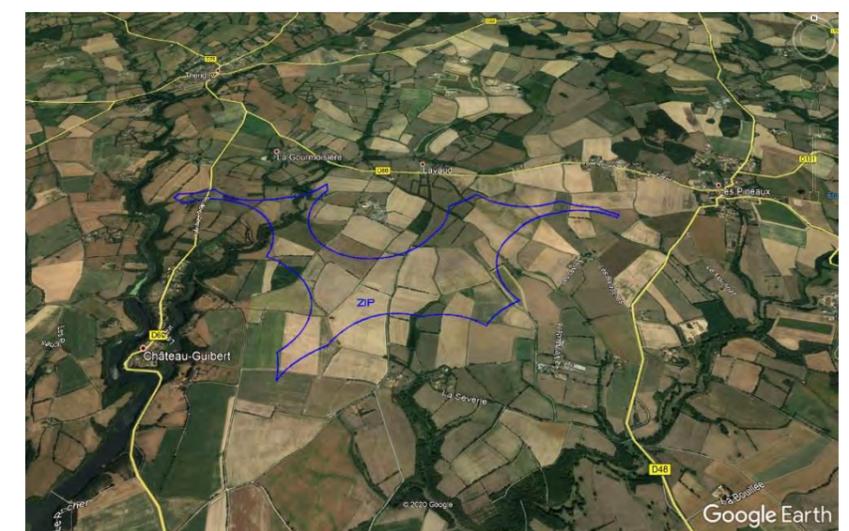
Aucun parc éolien n'est recensé à l'heure actuelle au sein de l'aire immédiate.



CONTEXTE PAYSAGER DE L'AEI



TOPOGRAPHIE DE L'AEI



VUE AERIENNE DE L'AEI



Figure 116 : Vue depuis le chemin de la Batée vers le secteur Ouest/Nord-ouest de la ZIP



Figure 117 Vue depuis le chemin de la Gourmoisière vers le secteur Est/Sud-est de la ZIP

## 6.1. Perception dynamique

### 6.1.1. Les axes routiers

L'aire immédiate est traversée par 3 routes départementales. Parmi celles-ci se comptent: un axe d'ordre secondaire, la RD48 à l'Est, et 2 axes de moindre fréquentation : la D60 à l'Ouest et la D88 au Nord.

La RD48 pénètre l'Est de l'aire immédiate. Alternant entre points hauts et points bas et s'accompagnant par endroit de talus bocagers hauts et denses ou au contraire étant libre de végétation à d'autres, cette route offre tantôt des vues cadrées courtes et fermées, tantôt des vues dégagées. S'approchant à moins de 500m de la ZIP, des échanges plus ou moins importants peuvent être attendus en fonction de l'implantation choisie. Cela concerne principalement deux tronçons très courts (environ 500m) : un en sortie des Pineaux et un au niveau du lieu-dit La Maison Neuve (commune des Pineaux).



Figure 119 : Vue V8 depuis la sortie des Pineaux par la D48

Les deux autres axes, reliant les lieux de vie alentours, évoluent à quelques centaines de mètres autour de la ZIP (la D60 la traverse même à l'Ouest). S'accompagnant également de haies bocagères alternant arbres de haute tige et haies basses structurées, ces routes offrent de belles percées vers la ZIP. La D60, au niveau de son entrée dans le village de Château-Guibert dispose d'un bref tronçon (environ 1km) de vues plus dégagées vers la zone de projet. Ces axes seront à même d'entretenir un lien très étroit quoique « en pointillé » avec le projet, échangeant directement avec ce dernier en fonction de l'implantation choisie.

Il faut enfin noter les divers chemins communaux qui permettent une desserte des lieux-dits alentours et les relient entre eux. Certaines de ces voies longent ou traverse la ZIP ici étudiée. Quelle que soit l'implantation choisie, ces chemins seront donc directement concernés par le projet. Ils correspondent néanmoins à une faible fréquentation.

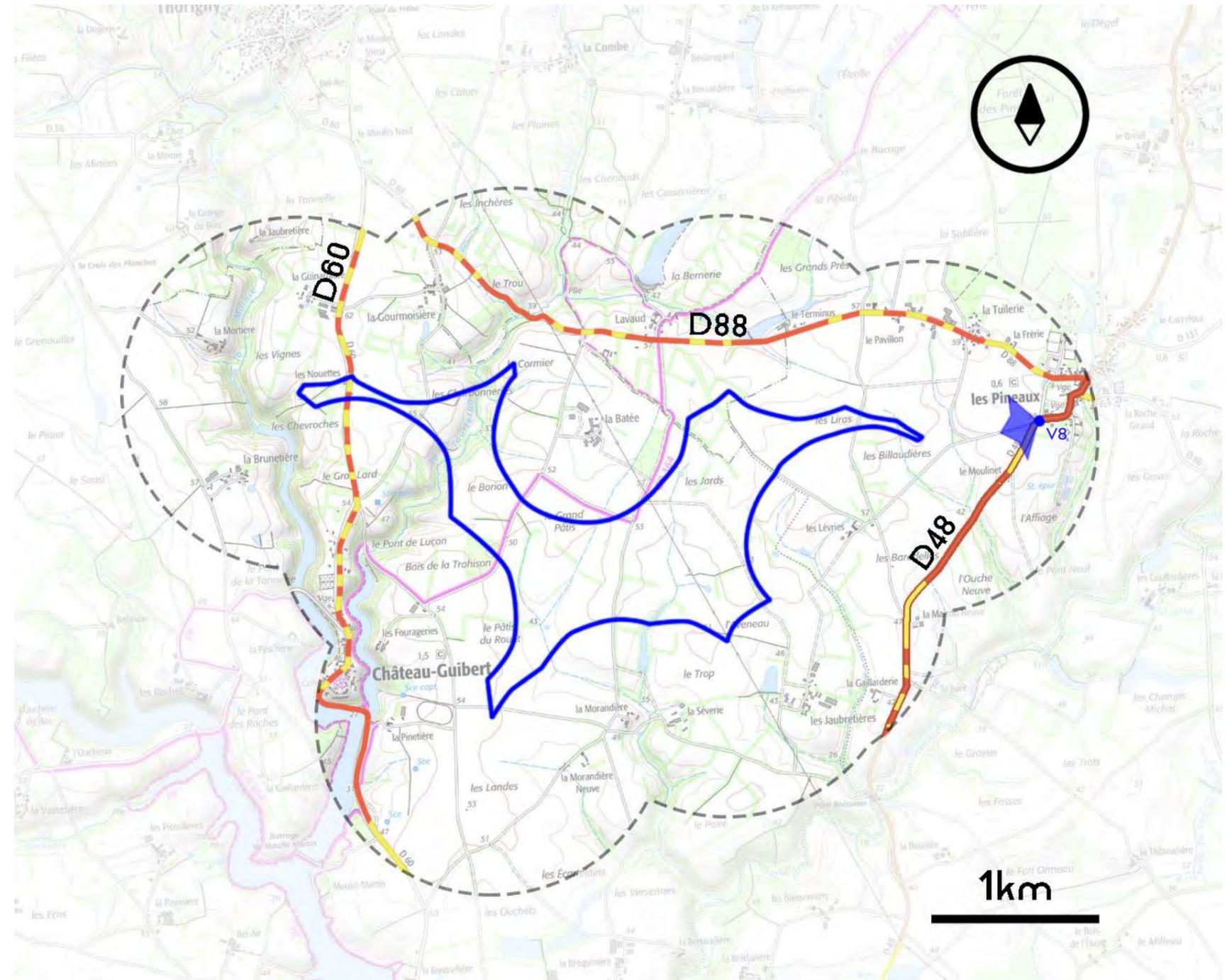


Figure 118 : Mise en évidence des axes parcourant l'AEI

-  Trait continu : vues cadrées, courtes et fermées
-  Trait discontinu : percées visuelles
-  Trait jaune: vue dégagée

### 6.1.2. Les sentiers de randonnées

En matière de loisirs, le GR364 traverse l'AEI et la ZIP du Nord au Sud-Ouest, tandis que trois sentiers de randonnées locales pénètrent l'AEI à l'Est (Circuit de la Doulaye) et à l'Ouest, (Sentiers des Lacs du Tourteron et de la Moinie et des Lacs du Marillet et de la Moinie).

Etant donné sa situation, le GR364 entretient un lien étroit avec la ZIP bien que bocage et ondulations viennent moduler les vues.



Figure 121 : Vue V9 depuis le GR364 lorsqu'il pénètre la ZIP au Sud-est de la Batée



Figure 122 : Vue V10 depuis le GR364 à proximité immédiate de la ZIP au Sud-ouest de la Batée

Les trois autres sentiers mentionnés évoluent entre points hauts et points bas, entre vallées et plateau bocager et offrent donc une alternance entre ouverture et fermeture des vues. Une fois encore, en fonction de l'implantation choisie, ces sentiers, dont la fréquentation demeure ponctuelle et locale, seront plus ou moins directement concernés par le projet.

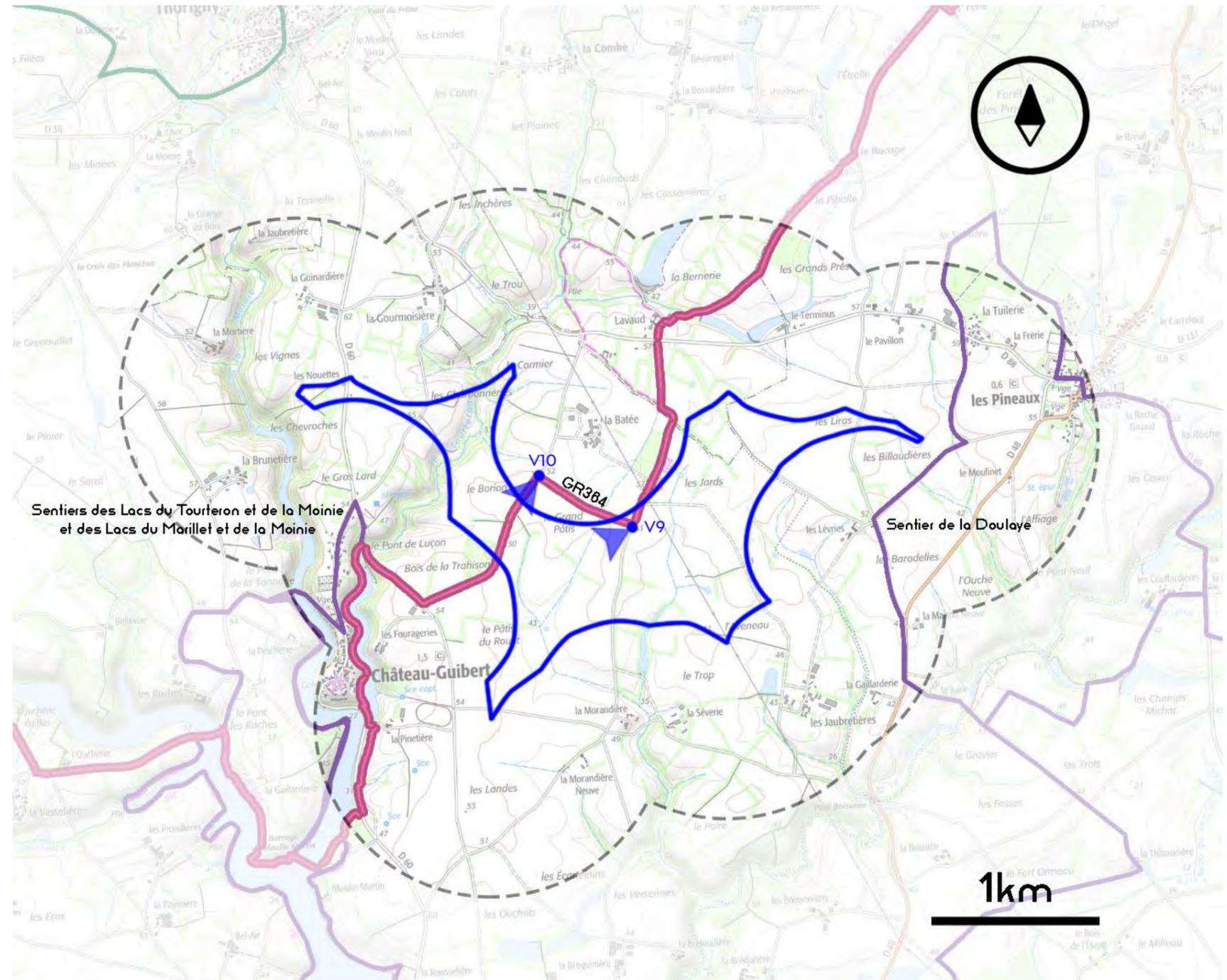


Figure 120 : Parcours de randonnée recensés sur l'aire immédiate

## 6.2. Perception statique

Au sein du périmètre immédiat, plusieurs zones d'habitations sont à noter. Dès lors, en fonction de l'organisation bâtie, de la topographie, de la végétalisation des jardins et des bords de villages, certaines maisons particulières et/ou certaines sorties de bourgs pourront être concernées par des échanges visuels avec le projet.

Deux villages (Les Pineaux et Château-Guibert) et une vingtaine de lieux-dits apparaissent ici concernés.



Figure 124 : Vue V11 – Rue de la Tannerie à Château-Guibert



Figure 125 : Vue V12 – Rue de la Doulay aux Pineaux

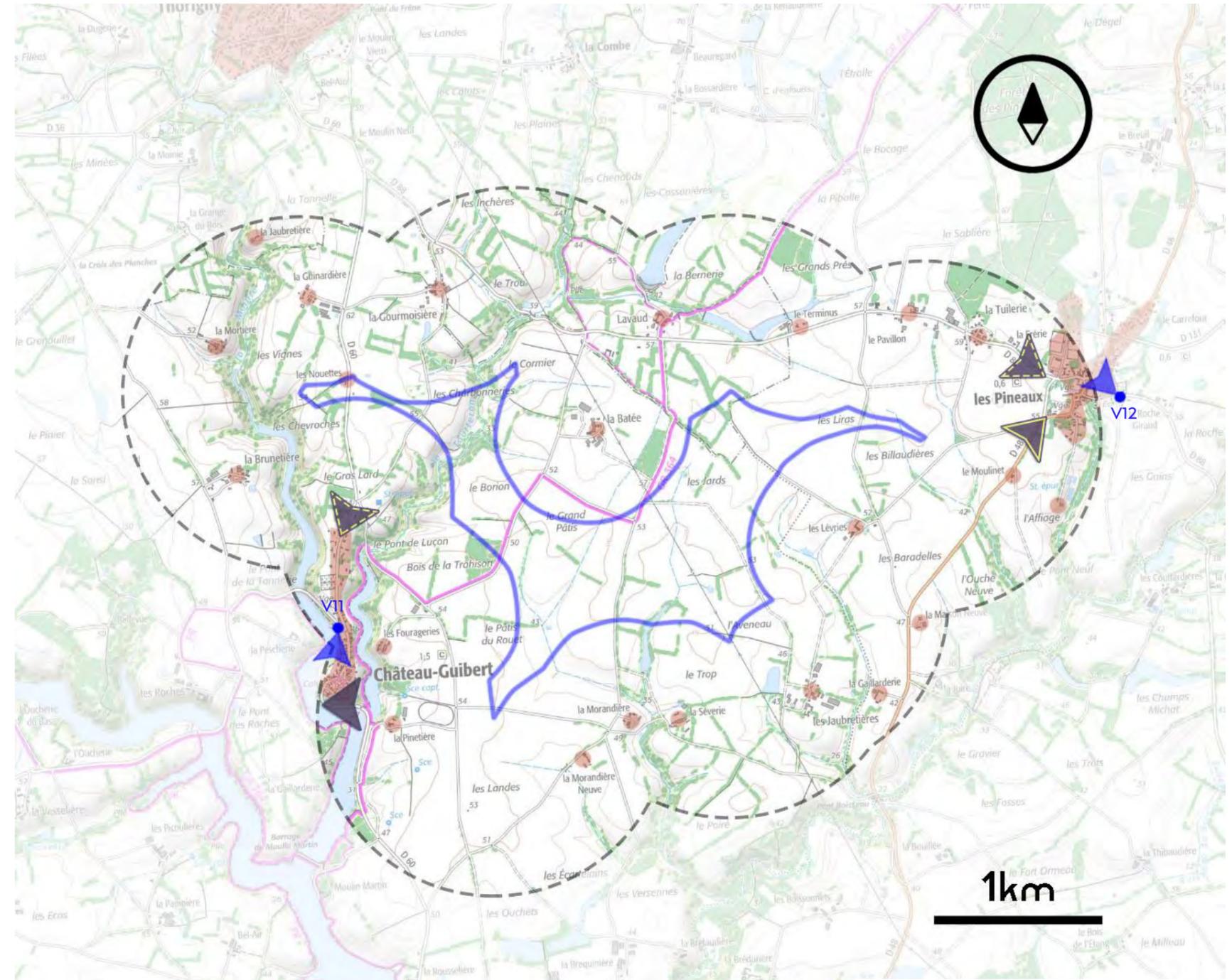


Figure 123 : Secteurs d'habitat à proximité immédiate de la ZIP et lien potentiel avec le projet

-  Sorties cadrées, vues courtes et fermées
-  Sortie avec percées visuelles
-  Sortie avec vue dégagée

- **Château-Guibert :**

La commune de Château-Guibert présente une originalité : elle dispose d'un centre bourg ancien perché sur un vallon étroit entouré d'eau et d'une agglomération distincte (La Mainborgère) qui s'est développé à plus de 3km à l'Ouest, en lien avec la D746, axe principal. En effet, suite à la construction des Barrage du Marillet et du Moulin Martin, l'inondation des vallées a soumis le village à d'importantes contraintes et le développement urbain du centre bourg s'en est trouvé limité.

Les maisons se regroupent et s'étagent sur un vallon étroit orienté Nord/Sud, culminant à 46m. Quelques maisons plus récentes s'égrènent après le cimetière le long de la D60, sorte de colonne vertébrale du village, mais l'essentiel de l'urbanisation s'est fait au niveau de la Mainborgère au cours de ces dernières années.

Cette configuration particulière tend à orienter les maisons édifiées à l'Est de la D60 vers l'Est et les maisons édifiées à l'Ouest vers l'Ouest. Ce sont les maisons à l'Est de cet axe qui sont les plus sensibles. Il faut cependant remarquer qu'une végétation de hauteur et de densité variable accompagne le bâti et son pourtour, modulant les échanges avec les environs.

Les principales entrées et sorties de bourg se font par la D60 au Nord et au Sud. La sortie Nord apparait comme la plus susceptible d'échanger avec le projet dans la mesure où elle s'ouvre vers la ZIP, et plus particulièrement vers l'Ouest de la ZIP. La sortie Sud quant à elle, offre une vue cadrée orientée vers l'extrémité Sud de la ZIP, mais protégée visuellement par le rebord de vallée.

Dès lors, vu l'étendue de la ZIP ici étudiée et au regard de sa configuration, des liens visuels plus ou moins importants se créeront avec le projet en fonction de l'implantation choisie. En effet, les interactions avec le projet depuis Château-Guibert seront fonction de la situation du projet : s'il se place sur le secteur Ouest/Nord-ouest elles seront plus fortes que s'il est édifié à l'Est de la ZIP.

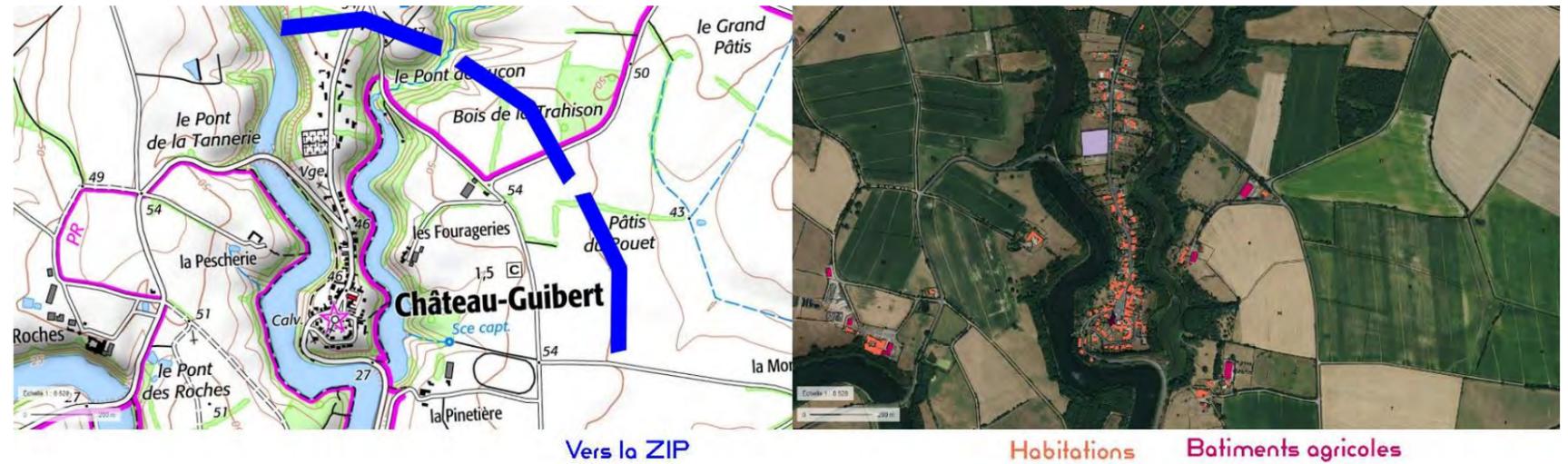


Figure 126 : Organisation bâtie de Château-Guibert



- Les Pineaux :

Le village des Pineaux présente une trame bâtie assez serrée, s'étirant principalement le long de la D48. Situé à plus de 800m au Nord-est de la ZIP, il s'inscrit au sein d'une petite vallée végétalisée faible dénivelé. L'urbanisation se répartit de part et d'autre du ruisseau, majoritairement sur le versant Ouest. Des constructions plus récentes sous formes de lotissements sont à noter le long de la D88 et au Nord du village, le long de la D48. Ce sont ces secteurs, ainsi que les entrées et sorties rattachées (par les RD48 et RD88) qui apparaissent donc les plus susceptibles d'échanger avec le projet car moins d'éléments intercalaires viennent moduler les perceptions. La qualité du lien créé avec le motif éolien sera donc fonction du design du parc et de la distance aux éoliennes.

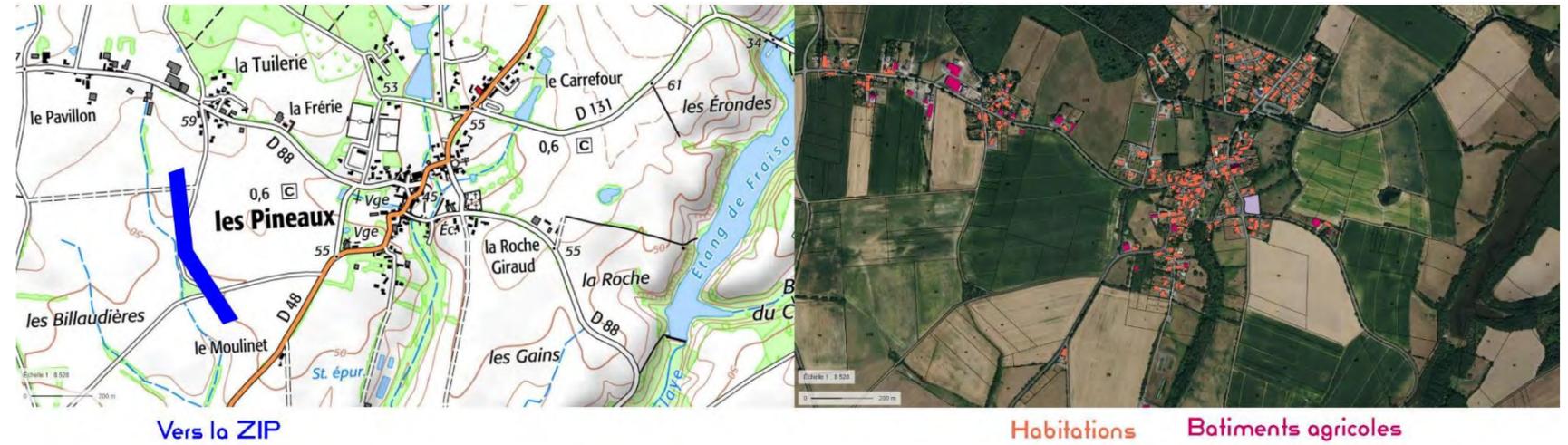


Figure 127 : Organisation bâtie des Pineaux



#### - Les lieux-dits

De nombreux lieux-dits sont recensés au sein de l'AEI. Il s'agit de : la Brunetière, la Mortière, la Guinarière, les Nouettes, la Gourmoisière, la Batée, les Jaubretières, la Séverie, la Morandière, la Morandière Neuve, la Pinetière et les Fourageries sur la commune de Château-Guibert; La Jaubretière et Lavaud sur la commune de Thorigny; Le Terminus, le Pavillon, la Tuilerie, la Frérie, le Moulinet, l'Affiage, la Maison Neuve, les Lévrieres, les Baradelles et la Gaillarderie sur la commune des Pineaux.

Ces zones d'habitations se présentent le plus souvent sous la forme d'une ferme ancienne accompagnée de bâtiments agricoles imposants, autour de laquelle de nouvelles maisons se sont construites. Elles sont le plus souvent ourlées d'arbres de haute tige et de haies denses et caduques. Ainsi bâti et végétation filtrent leurs vues vers les environs de façon variable au gré des saisons. Leurs abords immédiats seront néanmoins directement liés avec la zone étudiée.

Une analyse lieu-dit par lieu-dit est présentée en pages suivantes.

*NB : Les orientations sont décrites en se basant sur les directions de la Rose des vents associée. Ainsi les abréviations suivantes sont utilisées : N=Nord, O=Ouest, S=Sud et E=Est.*



Figure 128 : Vue sur les Jaubretières (Château-Guibert)



Figure 129 : Vue sur la Batée (Château-Guibert)



Figure 130 : Vue depuis la Gourmoisière (Château-Guibert)

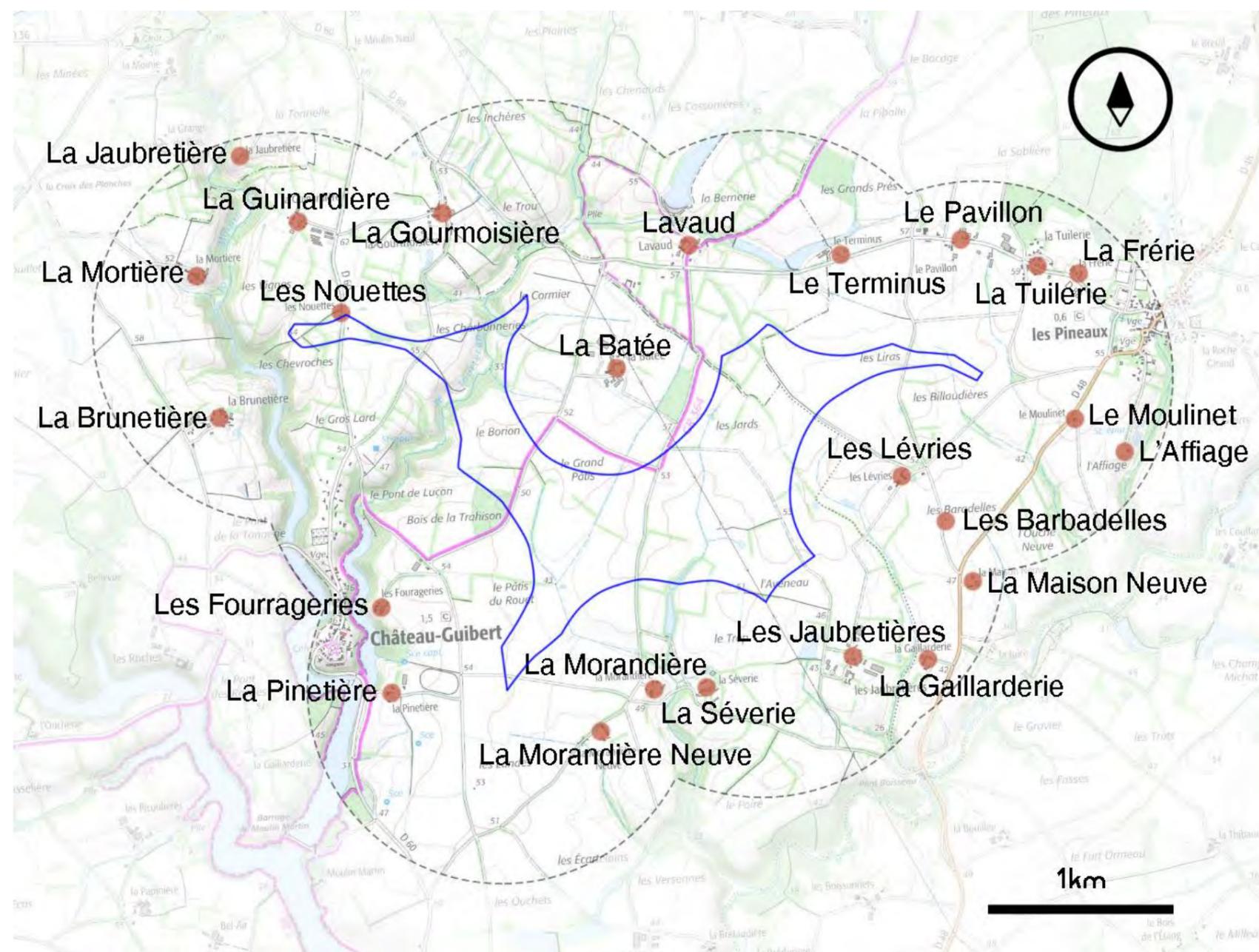
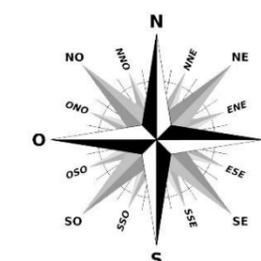
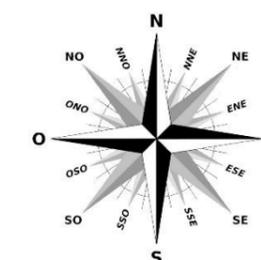


Figure 131 : Lieux-dits de l'aire d'étude immédiate

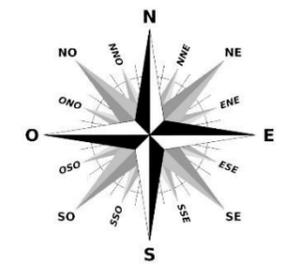
Nom	<b>La Brunetière</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	535m
Altitude	Entre 50 et 57m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N/S ou E/O
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à moyenne, nombreux éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible de l'extrémité Ouest de la ZIP depuis un nombre très limité d'habitations (la plupart des maisons du hameau n'étant pas orienté vers la ZIP), ainsi que depuis les abords de l'essentiel du lieu-dit
Sensibilité au projet	Forte



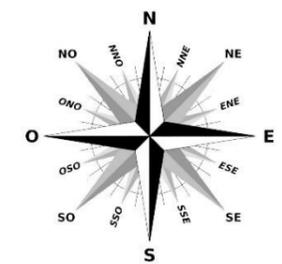
Nom	<b>La Mortière</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	517m
Altitude	Entre 45 et 52m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	O-NO/E-SE ou N-NE/S-SO
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Quelques haies basses à moyenne, quelques éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible de l'extrémité Ouest de la ZIP depuis un nombre très limité d'habitations, ainsi que depuis les abords de l'essentiel du lieu-dit
Sensibilité au projet	Forte



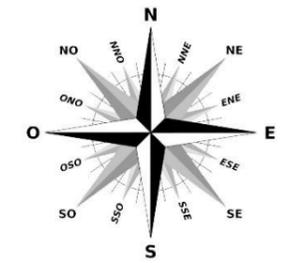
Nom	<b>La Guinardière</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	519m
Altitude	Entre 55 et 60m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	O-NO/E-SE (Sachant que le S et le SE du lieu-dit se compose de serres, silos et bâtiments agricoles)
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies moyennes à hautes, nombreux éléments arborés Linéaire végétal de taille moyenne de la D60
Lien avec la ZIP	Pas d'échange direct avec la ZIP depuis les habitations Vue partielle possible de l'extrémité Ouest de la ZIP depuis certains points aux abords (au Sud et Sud-est)
Sensibilité au projet	Moyenne



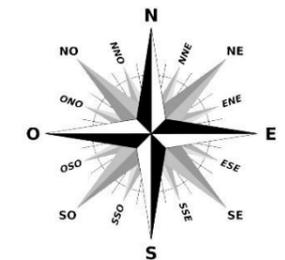
Nom	<b>Les Nouettes</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	25m
Altitude	Environ 55m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N-NO/S-SE
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses, quelques éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Vue directe possible de l'extrémité Ouest de la ZIP depuis le lieu de vie et ses abords vu sa proximité (NB : une distance minimale sera néanmoins respectée lors de l'esquisse du schéma d'implantation)
Sensibilité au projet	Très forte



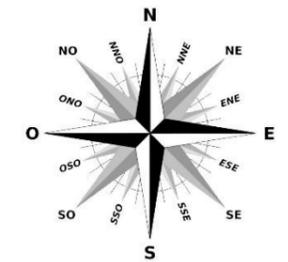
Nom	<b>La Gourmoisière</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	505m
Altitude	Entre 55 et 60m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N/S ou E/O
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à moyenne, nombreux éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Pas de vue directe sur la ZIP depuis les habitations ni depuis les abords
Sensibilité au projet	Moyenne



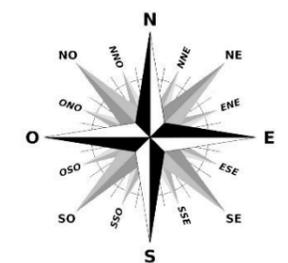
Nom	<b>La Batée</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	504m
Altitude	Environ 55m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N/S
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Nombreux éléments arborés sous forme d'alignement le long des chemins et petit bois à l'Est Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Pas de vue directe sur la ZIP depuis les habitations Vue partielle possible depuis les abords
Sensibilité au projet	Moyenne



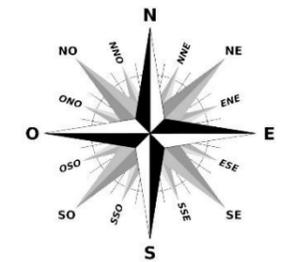
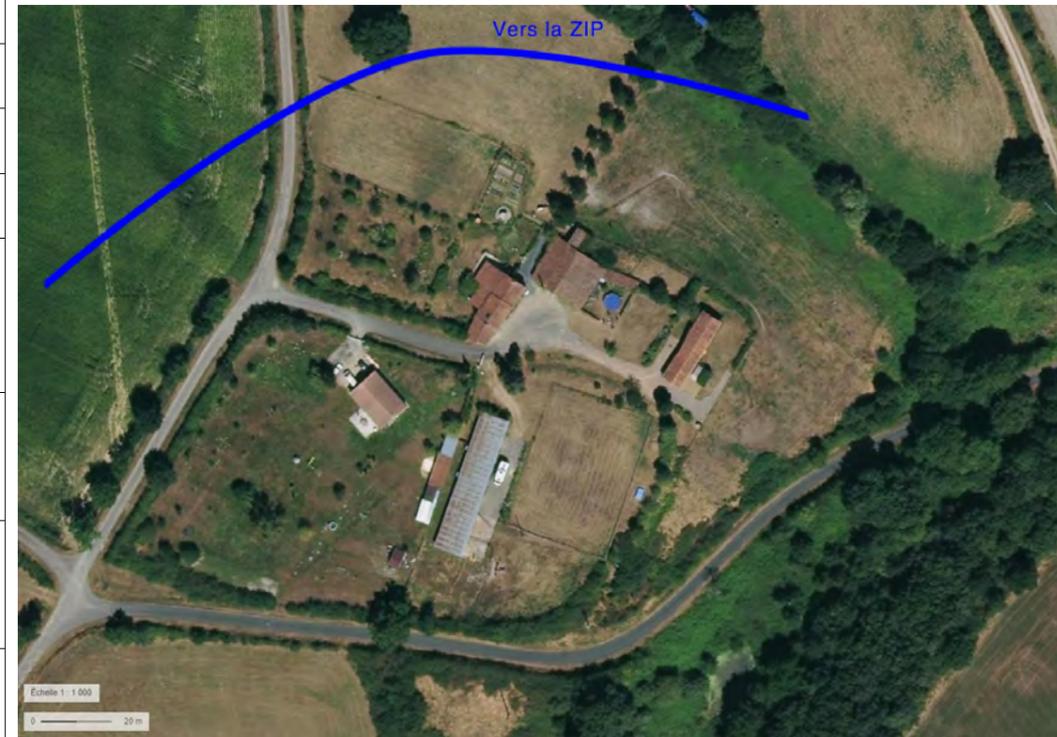
Nom	<b>Les Jaubretières</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	502m
Altitude	Entre 40 et 45m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	NO/SE
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à hautes, nombreux éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible de l'extrémité Sud-est de la ZIP depuis un nombre très limité d'habitations, ainsi que depuis les abords de l'essentiel du lieu-dit
Sensibilité au projet	Forte



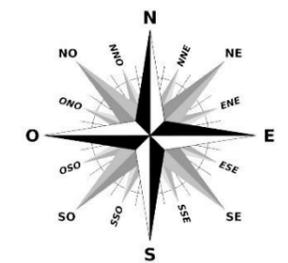
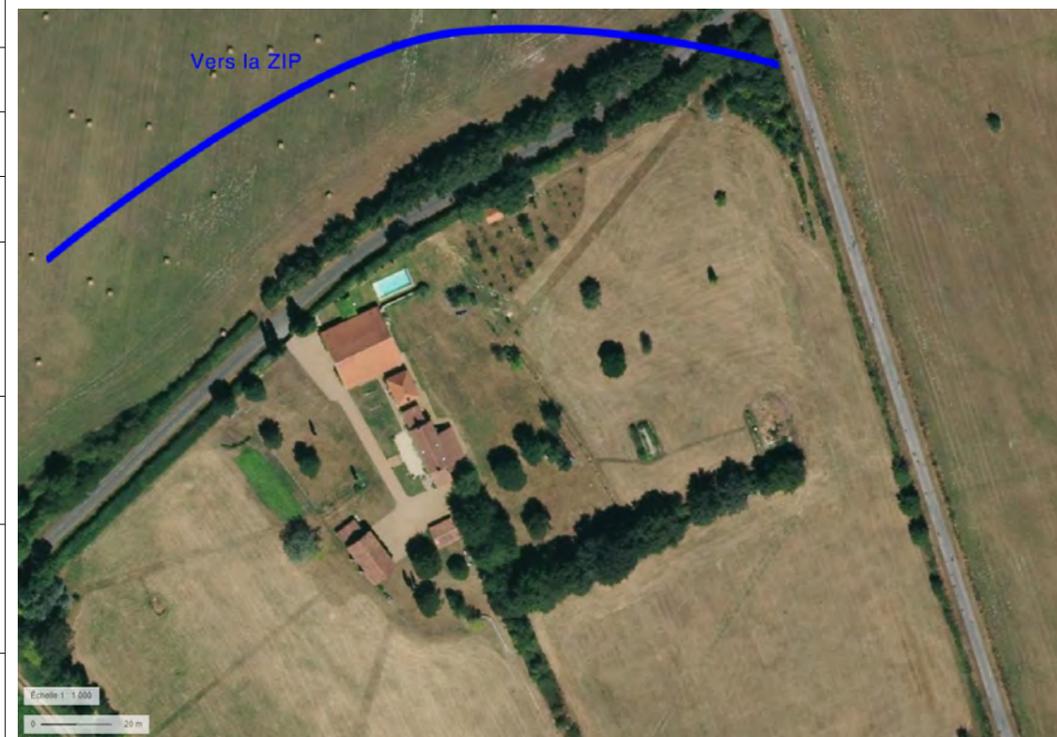
Nom	<b>La Séverie</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	510m
Altitude	Entre 40 et 45m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N-NO/S-SE
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à moyennes, nombreux éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible de l'extrémité Sud de la ZIP depuis un nombre très limité d'habitations, ainsi que depuis les abords de l'essentiel du lieu-dit
Sensibilité au projet	Forte



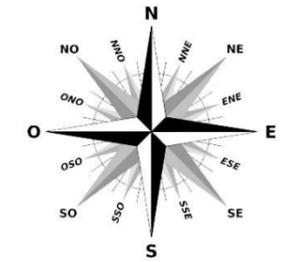
Nom	<b>La Morandière</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	530m
Altitude	Entre 40 et 50m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	NE/SO
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à moyennes, nombreux éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible de l'extrémité Sud de la ZIP depuis un nombre très limité d'habitations, ainsi que depuis les abords de l'essentiel du lieu-dit
Sensibilité au projet	Forte



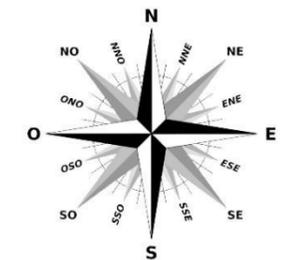
Nom	<b>La Morandière Neuve</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	513m
Altitude	Environ 50m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	E-NE/O-SO
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses, quelques éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Pas de vue directe sur la ZIP depuis les habitations Vue partielle possible sur l'extrémité Sud-ouest de la ZIP depuis les abords
Sensibilité au projet	Forte



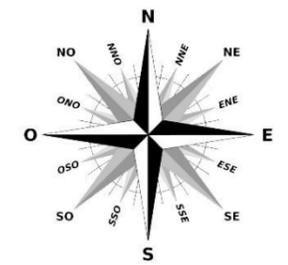
Nom	<b>La Pinetière</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	513m
Altitude	Entre 45 et 50m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N/S (Sachant que le Nord-est du lieu-dit se compose de bâtiments agricoles)
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à hautes, nombreux éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Pas d'échange direct avec la ZIP depuis les habitations Vue partielle possible de l'extrémité Ouest de la ZIP depuis certains points aux abords (au Nord-est)
Sensibilité au projet	Moyenne



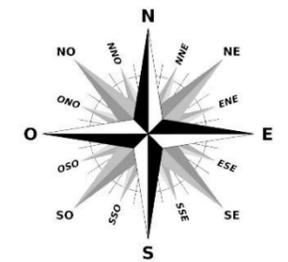
Nom	<b>Les Fourageries</b>
Commune	Château-Guibert
Distance minimum à la ZIP	663m
Altitude	Entre 40 et 45m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	NO/SE
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à hautes, nombreux éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Pas d'échange direct avec la ZIP depuis les habitations sauf celle située en bord de route (vue partielle possible en saison hivernale de l'extrémité Sud-ouest de la ZIP) et depuis certains points aux abords
Sensibilité au projet	Moyenne



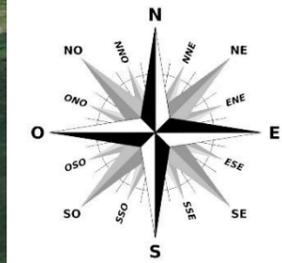
Nom	<b>La Jaubretière</b>
Commune	Thorigny
Distance minimum à la ZIP	885m
Altitude	Entre 45 et 50m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N-NO/S-SE
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses, nombreux éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Pas d'échange direct avec la ZIP depuis les habitations ni les abords
Sensibilité au projet	Faible



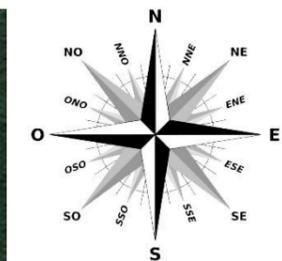
Nom	<b>Lavaud</b>
Commune	Thorigny
Distance minimum à la ZIP	510m
Altitude	Entre 45 et 57m (en pente inclinée à l'opposé du projet)
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N/S ou E/O
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à hautes, nombreux éléments arborés Linéaire discontinu de la D88 pour les maisons au Nord de l'axe Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Pas d'échange direct avec la ZIP depuis les habitations ni les abords
Sensibilité au projet	Faible



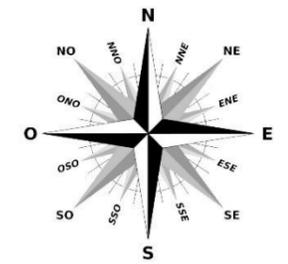
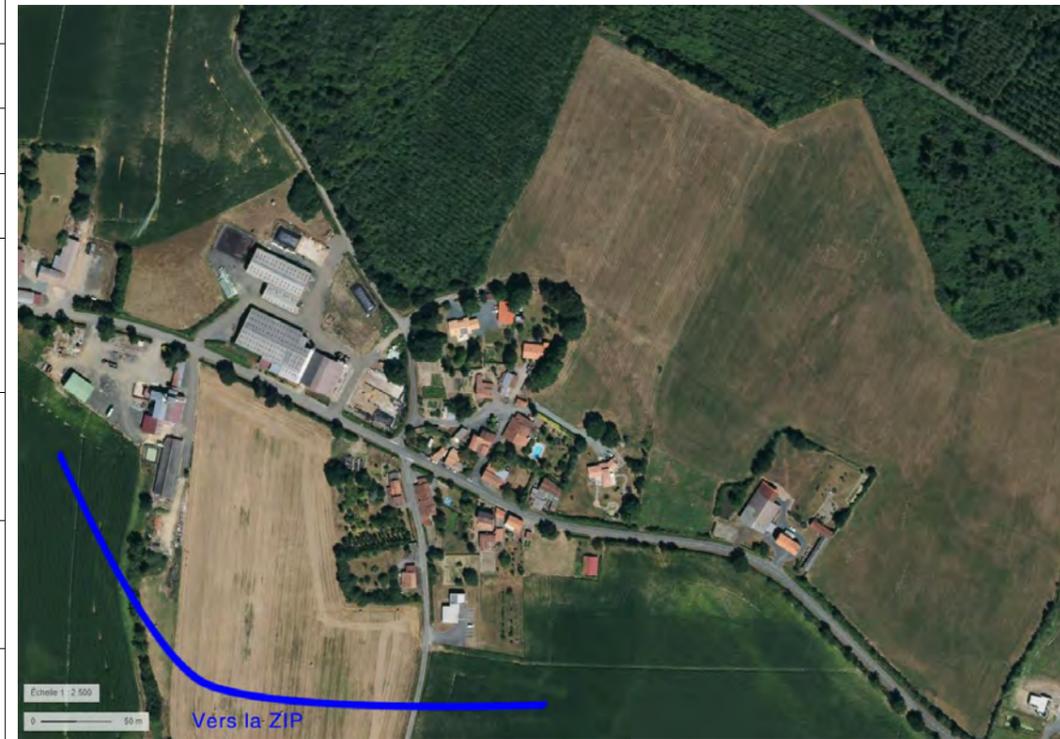
Nom	<b>Le Terminus</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	507m
Altitude	Entre 50 et 55m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N/S
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Nombreux éléments arborés Linéaire discontinu de taille haute le long de la D88 Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Pas de vue directe depuis les habitations, vue partielle possible depuis les abords (bords de route)
Sensibilité au projet	Forte



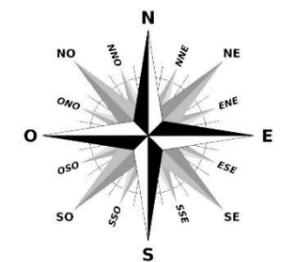
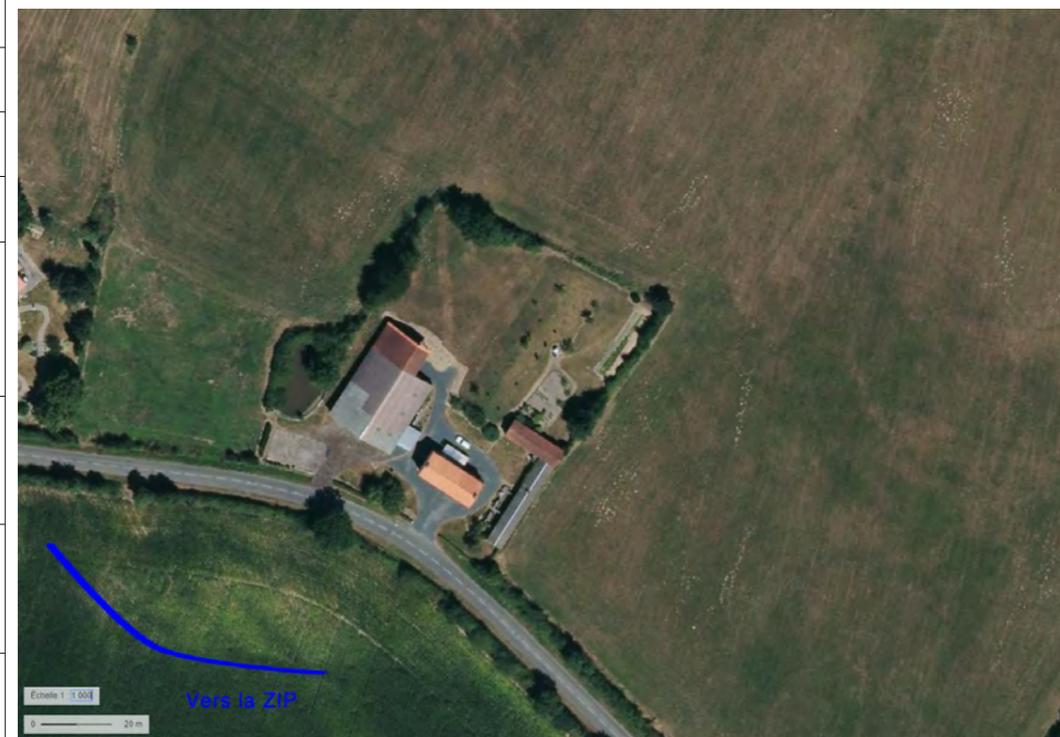
Nom	<b>Le Pavillon</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	539m
Altitude	Entre 55 et 60m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N/S ou E/O (Sachant que le Sud se compose de bâtiments agricoles)
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Nombreux éléments arborés, surtout à l'Est du lieu-dit Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible de l'extrémité Ouest de la ZIP depuis certaines habitations, ainsi que depuis les abords de l'essentiel du lieu-dit
Sensibilité au projet	Forte



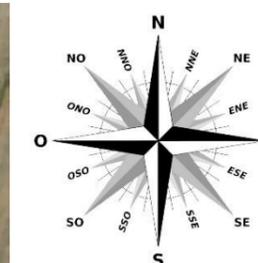
Nom	<b>La Tuilerie</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	525m
Altitude	Entre 55 et 60m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N/S ou E/O
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à hautes, nombreux éléments arborés Végétation caduque (variation importante du masque visuel créé selon les saisons)
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible depuis les lieux de vie les plus au Sud (au Sud de la D88) et depuis leurs abords – Pas de vue depuis les autres maisons
Sensibilité au projet	Forte



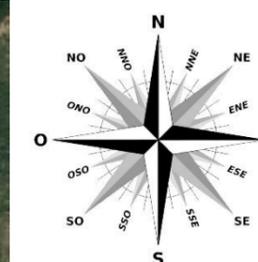
Nom	<b>La Frérie</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	705m
Altitude	Environ 60m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	NE/SO
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses, nombreux éléments arborés Linéaire végétal discontinu le long de la D88
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible depuis le lieu de vie et ses abords
Sensibilité au projet	Forte



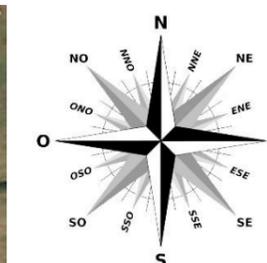
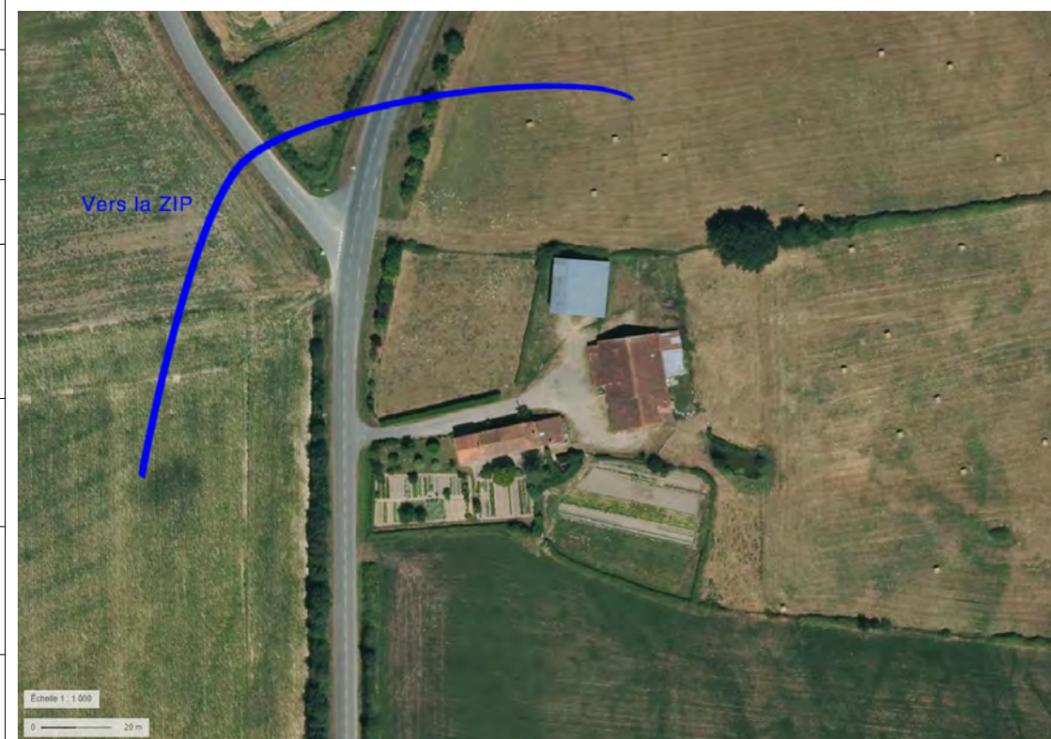
Nom	<b>Le Moulinet</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	530m
Altitude	Environ 50m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	NE/SO
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses à moyennes Linéaire végétal discontinu le long de la D48
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible depuis le lieu de vie et ses abords
Sensibilité au projet	Forte



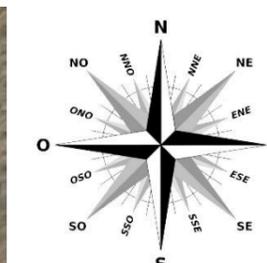
Nom	<b>L'Affiage</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	836m
Altitude	Environ 45m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	Pas d'habitations, uniquement des bâtiments agricoles
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible depuis le hangar (pas de lieu de vie) et les abords
Sensibilité au projet	Faible



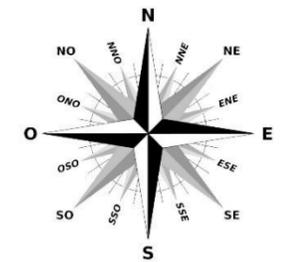
Nom	<b>La Maison Neuve</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	805m
Altitude	Environ 45m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N/S
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses, quelques éléments arborés Linéaire végétal de taille moyenne de la D48
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible de la partie Est de la ZIP depuis le lieu de vie et les abords
Sensibilité au projet	Forte



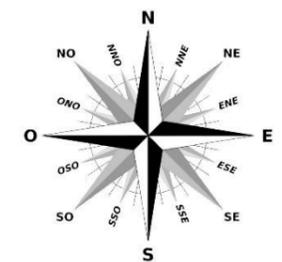
Nom	<b>Les Lévrieres</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	513m
Altitude	Entre 45 et 52m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	NO/SE
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses, quelques éléments arborés
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible de la partie Est de la ZIP depuis le lieu de vie et les abords
Sensibilité au projet	Forte



Nom	<b>Les Baradelles</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	705m
Altitude	Entre 45 et 50m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	NE/SO
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies basses, peu d'éléments arborés Linéaire végétal de taille moyenne de la D48
Lien avec la ZIP	Vue partielle possible de la partie Est de la ZIP depuis le lieu de vie et les abords
Sensibilité au projet	Forte



Nom	<b>La Gaillarderie</b>
Commune	Les Pineaux
Distance minimum à la ZIP	778m
Altitude	Entre 35 et 40m
Orientation générale des habitations (Direction des principales ouvertures)	N-NE/S-SO
Éléments végétaux intervenant dans les perceptions depuis le lieu-dit	Haies moyenne à hautes ceinturant le lieu-dit, nombreux éléments arborés
Lien avec la ZIP	Absence de vue depuis le lieu de vie, vue partielle possible depuis les abords
Sensibilité au projet	Moyenne



En croisant les données de l'analyse des lieux de vie au sein de l'AEI avec les observations de terrain, une carte des sensibilités concernant l'habitat est ici proposée. Elle repose sur l'hypothèse d'un projet introduisant des éoliennes de 200m de haut. Un rayon de 600m a été appliqué autour des lieux-dits les plus proches. Cette distance est préconisée de sorte à ce que l'angle vertical occupé par une éolienne potentiellement directement visible depuis ces lieux soit inférieur à 20° (18,4° selon les calculs pour une éolienne de 200m ; 16,7° pour une éolienne de 180m).

9 secteurs sont ainsi identifiés :

- [A] : l'extrémité Ouest de la ZIP est fortement déconseillée en raison du lieu-dit Les Nouettes qui la borde, le long de la D60. Comme expliqué précédemment, la distance réglementaire de 500m a ici été portée à 600m.
- [B] : un tampon de 1200m a été appliqué depuis le centre de Château-Guibert (au niveau de l'église) afin d'éviter des visibilités trop directes depuis les maisons situées sur le versant Est du modelé supportant le bourg ainsi que des covisibilités trop significatives avec le clocher de l'église (point de repère local notable). Ce tampon recoupant la limite Sud/ouest de la ZIP, ce secteur est fortement déconseillé
- [C] : ce secteur correspond à une bande de 200m supplémentaires par rapport à la zone [B], soit un tampon de 1400m par rapport au clocher de Château-Guibert. Il englobe ainsi les vues depuis le GR364. Les enjeux y étant moindres, l'implantation d'éoliennes y est considérée comme moyennement favorable.
- [D] : la périphérie Sud/Sud-est de la ZIP est déconseillée afin de respecter une distance de 600m par rapport aux lieux-dits de la Morandière, la Séverie, les Jaubretières et les Lévrieres.
- [E] : la périphérie Nord-est de la ZIP est déconseillée afin de respecter une distance de 600m par rapport aux lieux-dits du Terminus, du Pavillon et de la Tuilerie.
- [F] : la périphérie centre Nord de la ZIP est déconseillée afin de respecter une distance de 600m par rapport au lieu-dit de la Batée.
- [G] et [H] : deux brèves parties de la périphérie Nord-ouest et Nord-est de la ZIP sont considérées comme moyennement favorable dans la mesure où les lieux-dits de la Gourmoisière et de Lavaud se révèlent moins sensibles au projet. Un recul de 600m seraient néanmoins préférable.

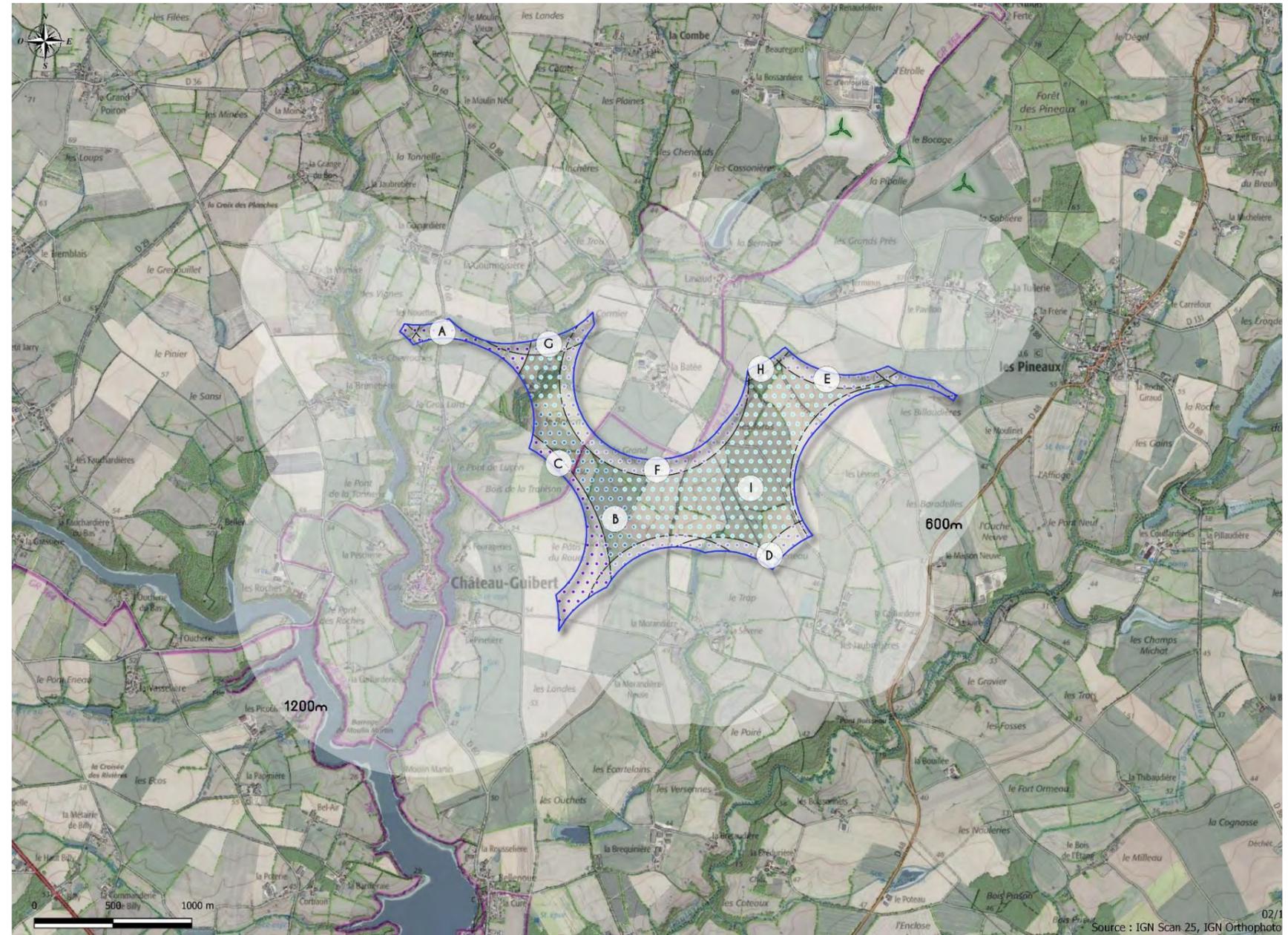


Figure 132 : Carte des sensibilités au regard de l'habitat au sein de l'AEI

- [I] : Ce secteur, respectant un recul minimum de 600m par rapport aux habitations les plus proches (habitat dispersé), apparaît comme le plus favorable à l'implantation d'éolienne. Depuis les principaux espaces de fréquentation, la prégnance des éoliennes sera nuancée par la végétation et la distance observée.

**Projet**

Zone d'implantation potentielle

**Contexte éolien**

Eolienne accordée

**Enjeu habitats proches**

Recul par rapport aux lieux de vie proche et centre-bourg

**Niveau de sensibilité**

Faible

Moyen

Fort

Très fort